

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

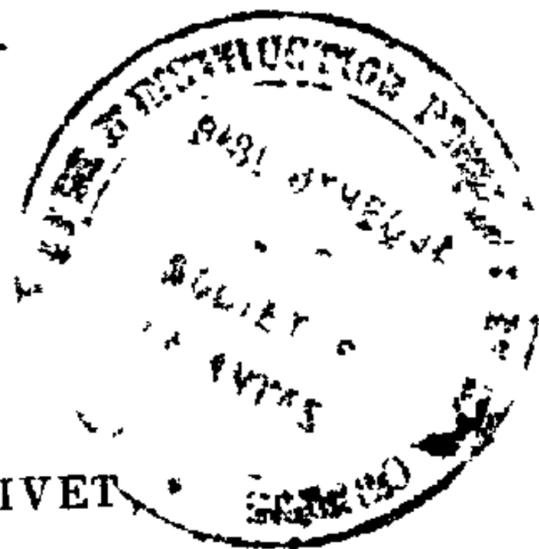
—•••••—
ANNÉE 1859-60. - 1 /



NIMES.

TYPOGRAPHIE BALLIVET,
PLACE DU MARCHÉ, 8.

—
1860.



B. N. C. P.

Per. 80

10.201

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.



Séance du 10 novembre 1860.

Le secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance qui consiste en quatre dépêches ministérielles et diverses lettres de correspondants de l'Académie, d'auteurs ou de sériciculteurs du département.

M. le président dépose 1° les recueils des sociétés académiques du Havre, de Moulins, de Caen, de Béziers, de Morinie, de Boulogne, Douai, Bordeaux, Toulouse, Morbihan, Colmar, de l'Aube, de la Lozère, de Valenciennes, Marseille, Soissons, Charente, Poitiers.

2° Le tome xxxv de la description des brevets d'invention ;

3° Le tome xi des publications de l'institut Smith Sonien, et fait hommage de la part de M. Charles Liotard, de M. le maire d'Alais, de M. Minier, de Bordeaux, de M. Berluc Perussis, d'Aix, de M. l'abbé Berthwel, de M. Nicolet :

- 1° D'un Annuaire du Gard ;
- 2° D'un Recueil de recherches historiques sur la ville d'Alais ;
- 3° D'un Recueil de satires ;
- 4° D'une Vie de Rambot ;
- 5° D'une Lettre à Théotime ;
- 6° Et d'un Essai sur le grainage.

M. Maurin rend ensuite compte d'un recueil de poésies, publiées cette année par M. Bigot.

Avant de les faire connaître et de les juger, le rapporteur fait quelques réflexions sur les tendances de notre époque, plus raisonneuse qu'inspirée, et sur les caractères constitutifs de la poésie, qui n'est pas seulement une jouissance délicate de l'esprit, une enchanteresse, mais l'interprète de tout ce qui est grand et vrai, de tout ce qui est utile et beau. Il y remarque deux éléments distincts. l'idéal et le réel qui y sont mêlés et confondus et se prêtent un mutuel appui *pour émouvoir et charmer l'humanité*. « Que serait, en effet, ajoute M. Maurin, la réalité sans l'idéal qui la dore et l'embellit par un coup de sabaguette magique ; et que serait à son tour l'idéal, sans la réalité qui le rapproche de l'homme et lui sert de trait d'union avec lui. Que leur divorce s'accomplisse, avec l'un on tombe dans le matérialisme grossier du réalisme, cette monstrueuse invention de notre âge; avec l'autre on risque fort de s'égarer dans la région des nuages. Celle-ci tient trop à la terre, celle-là pas assez. Il appartient à l'art de

les combiner dans une juste mesure, de les fondre dans une merveilleuse harmonie.

» Mais il faut reconnaître qu'en ceci, comme en toute chose où se meut librement l'activité humaine, les parts ne sont pas toujours égales. Il y a des temps où c'est l'idéal qui domine : ce sont surtout les époques primitives pour les littératures, et c'est ce que Fénelon appelait l'aimable simplicité du monde naissant. Il en est d'autres où c'est le réel qui prévaut : c'est l'âge des littératures vieilles.

» Il est bien évident que si à la lumière de ces principes nous observons notre temps, nous devons trouver que ce n'est pas l'idéal qui pourrait aujourd'hui avoir le pas sur le réel. De là la poésie qui peut réussir auprès de lui est celle qui mettra les accords de sa lyre à l'unisson des impressions et des sentiments des masses, qui vivra de leur vie et respirera leur air. A Dieu ne plaise que l'accomplissement de cette condition implique aucune complaisance pour des goûts et des tendances qui seraient la négation des intérêts sérieux et honnêtes de l'art ! Mais la réserve faite, le principe reste ; et il faut bien reconnaître que ne pas commettre d'anachronisme, c'est pour nos poètes le seul moyen de se faire écouter de ce siècle, contre lequel on a lancé si aisément l'anathème, qu'il est incapable de sentir la poésie.

» Et comment cet anathème pourrait-il être mérité du reste. L'homme aurait-il donc dégénéré ?

« Quand il y a dans le cœur humain tant de poésie naturelle qui n'a besoin que d'une occasion pour se révéler, pareille à cette source que le prophète faisait jaillir du rocher, en le frappant de sa verge, comment n'y aurait-il pas un privilège de se faire écouter pour ces chants harmonieux qui font vibrer à nos oreilles les accents de leur âme, en présence des sites pittoresques de la nature ou des scènes touchantes de la vie humaine !

« Voici un jeune poète qui est de son temps, mais du vrai et bon côté de son temps. Il n'abonde ni dans la voie de ses écarts ni dans celle de ses exagérations. Il est réel sans être réaliste, il ne fait pas d'un sentiment vrai, un sentiment qui cesse de l'être à force d'en raffiner l'expression.

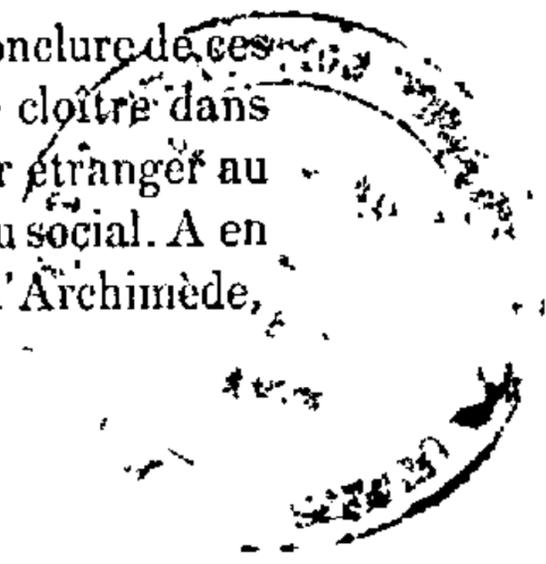
• D'autres peuvent peindre une nature plus riche en émotions, son pinceau à lui ne s'adresse qu'à celle qu'il connaît bien, aux lieux où s'est écoulée sa paisible et obscure enfance. Aussi, que ses tableaux ont de la vie et qu'est-ce qui pourrait remplacer le charme de couleur locale qui s'y rencontre ? Voyez plutôt la pièce intitulée *Mu pensée* !

• M. Bigot ne se fait pas une mosaïque d'impression avec le secours de l'imagination qui supplée à ce qu'on n'a pas éprouvé, à la manière des artistes qui font du pastiche. Ses vers sont l'histoire de son âme qui a beaucoup éprouvé comme toute âme humaine, qui a vivement senti comme ressent une âme de poète, et qui se

repliant sur elle-même, tantôt avec les souvenirs du passé, tantôt avec ses impressions de chaque jour, laisse échapper de ces accents qui touchent et pénètrent comme une voix intérieure que chaque être vivant entend plus ou moins résonner en lui. Son enfance, sa jeunesse, l'âge mûr auquel il touche passent sous nos yeux, l'une avec ses jeux naïfs et ses affections pures, l'autre avec ses aspirations sans limites et ses troubles orageux, la dernière avec ses pensées plus graves et ses souvenirs mélancoliques qu'engendrent les illusions perdues, les espérances brisées, les regrets pour ceux qu'on a aimés et qui ne sont plus.

« C'est, disions-nous, l'histoire d'une âme et avons-nous besoin d'ajouter d'une âme qui ne se surfait pas. Cela suffit pour expliquer l'intérêt qu'on éprouve à lire les vers de M. Bigot; car comme cette âme ressemble pour la sensibilité à beaucoup d'autres en regard des événements de la vie, qui n'ont pas moins de conformité pour tout le monde, on se plait à suivre les détails de cette autobiographie qui, pour être renfermée dans des limites purement psychologiques, n'a pas moins de prix que celle qui se meut sur le plan extérieur de l'existence humaine.

« Il ne faudrait pas cependant conclure de ces dernières paroles que notre poète se cloître dans sa pensée à ce point de demeurer étranger au mouvement des esprits dans le milieu social. A en juger par ce que l'histoire raconte d'Archimède,



c'est le privilège des savants. Ce ne peut être celui des poètes ; quelque épris qu'ils aient jamais été de l'idéal, ils n'ont du le posséder en aucun temps, à plus forte raison dans le nôtre. M. Bigot n'a fermé ni ses yeux ni ses oreilles ; il n'a donc pu demeurer sourd et aveugle au bruit et au spectacle des démolitions qu'il y a plus de dix années, commençait à y faire l'esprit humain, révolté contre ses lois naturelles ; mais à la différence de tant d'autres dont l'imagination dévoyée s'est laissé emporter au courant des effluves orageuses qui ont passé en 1848 sur le monde, il est resté à l'abri de leur influence, ce que bien de ses confrères en poésie n'ont pas su faire.

« S'il a peint quelquefois l'égoïsme et l'indifférence des riches, il l'a fait sans exagération et surtout sans esprit de système ; car il n'a pas moins célébré dans l'occasion leur charité et leur bienfaisance ; et quant aux remèdes dont a besoin une société malade, il ne les a pas cherchés dans l'oubli des conditions morales et religieuses qui ont été jusqu'ici son essence de force et de vie. Voyez plutôt les deux pièces intitulées *La Famille et La Bible, Ce que dit le Vent d'Hiver*. C'est au même ordre d'idées que se rattachent quelques autres pièces empreintes d'un salutaire cachet d'inspiration morale qu'il adresse aux classes laborieuses de la société.

« Parmi celles-ci je signalerai celles qui ont pour titres *Les Travailleurs, L'Ouvrier, A une Jeune Fille*..

» J'aurais beaucoup à faire si je voulais vous faire connaître tout ce qui mérite d'être remarqué dans le recueil dont le rapport m'a été confié. Toutefois je ne puis passer sous silence un hommage adressé à la mémoire de notre bon et saint évêque Mgr Cart. Il témoigne des sentiments de tolérance et de fraternité religieuse dont l'auteur, quoique appartenant à une communion différente, est animé. Ces sentiments ont depuis trop longtemps leurs privilèges assurés dans cette enceinte, pour qu'il soit permis de s'en étonner, mais non pour qu'il soit défendu d'y applaudir quand ils se rencontrent en dehors d'elle.

» M. Bigot ne nous donne aujourd'hui qu'une partie de ses œuvres. Ceux qui connaissent ses fables de Lafontaine traduites dans notre idiome languedocien peuvent le regretter ; car ils n'ont pas oublié le fou rire qui s'est emparé d'eux, quand ils ont entendu ces petits chefs-d'œuvre de grâce piquante interprétés dans quelques réunions publiques par un artiste habile. Plus tard, sans doute, il se rendra au vœu des amis qui lui en demandent la publication. »

Après cette lecture écoutée avec la plus sympathique attention, M. Maurin entretient encore l'Académie de l'important ouvrage sur le droit municipal de M. Ferdinand Béchard. Cet ouvrage qu'il a fait connaître par un rapport substantiel du 26 mai, a été jugé récemment dans une séance de l'Académie des sciences

morales et politiques, par M. Guizot, président honoraire perpétuel de l'Académie du Gard. L'intérêt qui s'attache à l'œuvre de M. Béchard et aux appréciations si élevées et si bienveillantes de M. Guizot, fait accueillir avec empressement la proposition que fait M. Maurin de reproduire ce rapport dans le bulletin de la séance.

Voici les paroles de M. Guizot :

« M. Béchard, dont l'Académie a déjà reçu et apprécié les travaux, m'a chargé de lui faire hommage d'un livre qu'il vient de publier sous le titre de *Droit municipal dans l'antiquité*.

« Cet ouvrage est précédé d'une introduction écrite dans les meilleurs principes et qui touche encore plus à des questions de philosophie politique qu'à l'histoire du droit public. L'auteur y fait, à un point de vue général et élevé et sans esprit de dénigrement des institutions contemporaines, la critique du pouvoir absolu et de la centralisation comme instrument de ce pouvoir. Il apporte dans ses appréciations un sentiment d'impartialité qui donne à ses jugements une véritable autorité.

« M. Béchard regarde le droit municipal comme assis sur le triple principe de la religion, de la famille et de la propriété. Après avoir exposé les caractères fondamentaux de l'association communale, il passe à l'analyse des différentes formes qu'elle a revêtues dans l'antiquité. Il recherche et définit la nature de la société hé-

braïque, fait connaître les municipes juifs et phéniciens, en prenant la bible pour guide. Le manque de documents suffisants donne quelquefois à ce premier aperçu un caractère superficiel qu'on ne pouvait guère éviter. M. Béchard traite ensuite des cités, des amphyctionies et des colonies de la Grèce, puis du système municipal romain dans tous ses développements et ses détails. La quatrième partie est consacrée au régime municipal gallo-romain; elle se compose de l'exposé du système municipal gaulois proprement dit, si on peut donner ce nom à l'état qui régissait les cités de la Gaule avant l'arrivée des Romains, et de l'histoire de l'amalgame de ce système avec le système romain qui y avait été introduit.

« Les recherches de l'auteur présentent, dans cette seconde moitié du livre, un caractère original qui la distingue de la première et la rend plus spécialement recommandable par la précision et la sagacité qui règnent dans l'exposition et l'appréciation des faits.

« Il est à regretter que M. Béchard se soit arrêté là. Il eût été curieux de suivre pendant le moyen-âge les transformations du système municipal, et l'ouvrage n'aurait eu qu'à gagner en intérêt, si la chaîne des institutions avait été renouée jusqu'à nos jours. Tel qu'il est, il mérite la sérieuse attention et je n'hésite pas à dire l'approbation de l'Académie. »

M. l'abbé Azaïs lit le rapport suivant sur une étude iconographique, qu'il a trouvée dans

la *Revue de l'Art chrétien*, récemment adressée à l'Académie.

« Un archéologue distingué, M. l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, qui a puissamment secondé l'étude des monuments religieux du moyen-âge, membre de la Société impériale des antiquaires de France, auteur de plusieurs savantes monographies, a souvent fait hommage à notre compagnie de ses doctes travaux, et tantôt quelques numéros de la *Revue de l'Art chrétien*, tantôt quelque intéressante notice archéologique, nous sont arrivés comme un témoignage des sympathies de l'auteur pour l'Académie du Gard.

« Permettez-moi d'acquitter comme une dette de reconnaissance en vous rendant compte d'une des dernières publications du savant archéologue. C'est une étude iconographique sur un sujet religieux qui a été un des thèmes les plus féconds de l'art chrétien, au moyen-âge ; c'est l'arbre symbolique de Jessé.

« C'est dans une prophétie d'Isaïe, combinée avec la généalogie du Sauveur telle que la donne St-Mathieu, que l'art religieux a puisé cette inspiration gracieuse et poétique.

« Le prophète Isaïe, après avoir annoncé la ruine de l'empire des Assyriens, se tourne vers Israël et lui prédit la venue du Messie. Il considère la maison royale de David comme un tronc presque desséché, mais dont la sève va revivre pour donner un rejeton qui sauvera

Israël. « Il sortira , dit-il , un rejeton de la tige de Jessé , et une fleur naîtra de sa racine » chap. II, v. 1. Or , d'après l'interprétation des Pères de l'Eglise , cette tige sortie de Jessé , c'est Marie ; la fleur c'est Jésus.

» C'est cette prophétie que les artistes ont transportée dans la sculpture et la peinture sur verre du moyen-âge. Cette tige et cette fleur mystérieuse ont donné naissance à l'arbre de Jessé.

» Mais ce sujet aurait été trop restreint s'il n'avait embrassé que la tige de Jessé et que la fleur qu'elle devait porter , c'est-à-dire, Marie et son divin fils. Entre le père de David, Jessé, d'où sort la tige , et le Messie qui en a été le fruit divin , il y a eu plusieurs générations. Il était naturel de leur donner une place dans l'arbre symbolique qui devait rappeler les ancêtres du Messie. Le sujet prenait ainsi des proportions plus larges et reproduisait les grandes figures de l'Ancien testament.

» Etudions les principaux détails de cette composition biblique.

» Voici, au pied de l'arbre symbolique, Jessé, souche de la tige mystérieuse qui doit donner naissance au Sauveur. Il est représenté ordinairement sous les traits d'un vieillard, courbé et la tête appuyée sur sa main , méditant profondément sur les grandeurs promises à sa postérité. L'avenir semble éclore sous son regard puissant ; les siècles passent devant lui et il

contemple avec ravissement cette fleur glorieuse qui sortira un jour de sa race.

» L'arbre généalogique formé par les ancêtres du Messie, plonge ses racines dans le cœur de Jessé. Cet arbre est ordinairement une vigne, parce que le Sauveur, dans le Nouveau-Testament, se compare lui-même à une vigne. Dans les rameaux qui montent, figurent, par ordre chronologique, les principaux aïeux du Sauveur, assis, agenouillés sur des corolles de fleurs, ou émergeant à mi-corps. Il en est deux qu'il est facile de reconnaître à la richesse de leurs vêtements; ce sont David et Salomon, toujours traités avec prédilection par les artistes du moyen-âge.

» Les prophètes, qu'on peut considérer comme les ancêtres du Christ selon l'esprit, trouvent ordinairement place dans l'arbre de Jessé. Ils indiquent du doigt le Messie qu'ils ont prédit, et le prophète Daniel semble compter sur ses doigts les 70 semaines d'années qui doivent s'écouler avant la venue du Sauveur.

» Quelquefois les Sybilles elles-mêmes occupent une place secondaire à côté des prophètes, sur l'arbre de Jessé. On voyait en elles les prophétesses de la gentilité et comme les oracles de ces traditions antiques qui s'étaient conservées au sein du monde païen.

» Au sommet de l'arbre mytérieux, après les patriarches et les prophètes, s'épanouit la fleur de la tige de Jessé; c'est Marie portant dans ses bras son divin fils. Souvent un lys épanoui

lui sert de trône ; son front est ceint d'une auréole / le croissant de la lune est sous ses pieds et les anges viennent former des groupes gracieux autour de l'Enfant divin auquel vient aboutir la tige de Jessé , et qui en est la suprême et glorieuse efflorescence.

» Cette pensée biblique a été le sujet de prédilection des artistes du moyen-âge. L'arbre de Jessé, dit M. Corblet, a été figuré sur la pierre, le bois, le verre, l'ivoire, l'émail, l'or et l'argent : il a déployé ses branches symboliques au tympan des portails, aux voussures des arceaux, sur les clefs de voûte, sur les retables, sur les poutres des arcades triomphales, sur le dossier des stalles, dans les peintures à fresque et les miniatures, et surtout dans les verrières imagées des fenêtres et des roses

» Plusieurs d'entre nous, messieurs, ont pu admirer cette représentation sur un des superbes vitraux de la sainte chapelle. J'ai conservé le souvenir d'un magnifique arbre de Jessé qui se déploie dans une des splendides verrières, du XII^{me} siècle, de l'église de Chartres. Dans le bas du vitrail le vieux Jessé couché laisse échapper de sa forte poitrine l'arbre généalogique : les branches se croisent et se recroisent ; entre les branches s'étagent quatre rois de Juda, ancêtres charnels du Messie, et plusieurs prophètes, qui forment ses ancêtres spirituels. Au sommet de la tige, au-dessus de Marie couronnée, apparaît Jésus, entouré des sept dons du St-Esprit, sous la forme de sept blanches

colombes : c'est la traduction complète de la prophétie d'Isaïe.

» Qu'il nous soit permis d'exprimer le désir, avec M. l'abbé Corblet, que cette composition si poétique, qui a ses racines dans l'Écriture Sainte en même temps que dans la tradition iconographique du moyen-âge, reparaisse dans les vitraux modernes. La disposition de l'arbre de Jessé avec ses gracieux enroulements de feuillages, ses fleurs aux pétales animés, se prête merveilleusement aux ressources de la palette du peintre verrier.

» Puisque la munificence municipale va généreusement doter la ville de Nîmes d'une belle église ogivale, nous faisons des vœux pour que la tige de Jessé, ce splendide ornement des églises gothiques, épanouisse ses fleurs symboliques dans une des verrières du monument. »

M. Charles Liotard, après avoir témoigné la gratitude qu'a fait naître en lui sa récente affiliation aux travaux de l'académie, lit une notice sur le château d'Aubais, un des monuments les plus dignes d'intérêt et qu'il importe d'autant plus de faire connaître que bientôt peut-être il n'en restera plus que de tristes ruines.

« En procédant, dit M. Liotard, au recollection et au classement des livres et papiers, qu'un pieux devoir m'a fait entreprendre, pour former le nouveau supplément du Catalogue de la Bibliothèque de la ville, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, dans un coin poudreux

et oublié, diverses planches représentant des fragments de l'ancien château d'Aubais, et en particulier de l'escalier grandiose qui en faisait la principale décoration.

» Une note, extraite de Moréri, et imprimée sous forme de feuille volante, accompagnait ces dessins; elle fournit des renseignements précis sur la fondation du magnifique manoir élevé par l'architecte Dardaillon, et fait ressortir le mérite exceptionnel de sa construction.

» Cette note est ainsi conçue :

» L'ESCALIER D'AUBAIS.

» Aubais est un château du Languedoc, dans
» le diocèse de Nismes à 4 lieues de cette ville,
» a pareille distance de celle de Montpellier, où
» l'on voit un escalier très-hardi. La cage de
» cet escalier a six toises et demi de long sur
» cinq et demi de large, et les murailles onze
» toises d'élévation et cinq pieds d'épaisseur.
» On a pratiqué dans cette épaisseur deux
» escaliers pour monter au dôme. L'escalier a
» cinq rampes qui sont toutes doubles à la ré-
» serve de celle du milieu. Si on arrive par la
» grande avenue; on ne monte que deux ram-
» pes de 16 marches parce que l'escalier est
» construit sur un terrain haut et bas. Les mar-
» ches, au nombre de 88, quoiqu'il n'en faille
» monter que 37, ont sept pieds de longueur.
» Le palier par où l'on communique aux deux
» appartements d'en haut a cinq toises et demi
» de long sur trois de large et la voûte n'a pres-

» que point de ceintre; on ne saurait voir rien
» de plus hardi que cette platte-bande. A côté
» de l'escalier, il ya deux sales dont les voûtes
» de pierre de taille sont extraordinairement
» plates, et d'une grande beauté. Gabriel Dar-
» daillon, natif de Nimes, mort le 30 mars 1695,
» fut l'architecte de cet escalier, et l'acheva au
» mois de septembre 1685. »

» A la suite de ces détails, Moréri mentionne
la riche bibliothèque formée par les seigneurs
d'Aubais, et fait l'histoire de cette baronie éri-
gée en 1724 en marquisat en faveur de Charles
de Baschi, un de ses derniers et plus dignes
possesseurs.

» La seigneurie d'Aubais avait successive-
ment appartenu aux maisons de Languissel,
(xiii^e siècle) de Narbonne-Pelet, de Bermond
d'Anduze, de Bozène du Faur, et en définitive
à la maison italienne de Baschi, qui remonte au
xii^e siècle.

» Le célèbre amateur auquel nous devons
l'importante publication des *pièces volantes pour
servir à l'histoire de France*, était ce même
Charles de Baschi marquis d'Aubais, et baron
du Cailar, signalé en tête de cette notice, né en
1686 au château de Beauvoisin et mort en 1777
au château d'Aubais. Il lui était né en 1717
un fils dans cette dernière résidence.

» Le marquis ne put voir heureusement la
démolition de sa demeure, qui entraîna la
dispersion des collections à la formation des-

quelles il avait consacré sa fortune et sa vie, et dont il avait confié la garde à l'abbé Favre, le joyeux curé de Celle-Neuve.

» Le premier château remontait à l'an 1099, il s'est conservé jusqu'en 1793.

» Le splendide escalier, qui n'a pas entièrement disparu sous le marteau des vandales de la révolution, était donc signalé comme un type des plus extraordinaires des travaux de ce genre.

» Cette construction aurait-elle été, ainsi que la fameuse vis de Saint-Gilles, considérée comme un modèle à suivre, et proposée comme sujet d'étude aux jeunes architectes? Je serais porté à le croire, d'après l'examen des plans manuscrits qui font partie de ma trouvaille, et où semblent s'être exercés le compas et le pinceau d'un débutant de seize ans, qui a cru devoir nous transmettre avec son nom, *J. B. Germain*, le résultat de ses efforts heureux pour reproduire les formes de cette remarquable construction.

» Ces pièces dessinées et lavées avec soin pourraient être comparées au chef-d'œuvre autrefois exigé de l'ouvrier pour obtenir le brevet de maître dans son art.

» Mais si vous abandonnez l'étude de l'art graphique et le culte de la pierre, pour reporter votre pensée sur la haute intelligence qui animait cette résidence seigneuriale, sur le gentilhomme lettré qui s'y livrait, avec tant de constance et de goût, au milieu du plus aimable

entourage, à la culture des lettres et des beaux-arts, vous admirerez la singularité du rapprochement dont je vous parlais en débutant.

» Au milieu et comme perdu parmi ces plans et dessins, un petit papier, couvert d'une fine écriture a attiré mon attention; cette pièce, très-probablement *unique et inédite*, est écrite de la main de François Segulier; elle contient des vers de M. Alexandre Vincens composés en 1764; et ces vers de M. Vincens, inconnus sans doute, car ils paraissent avoir été saisis au vol et conservés dans la mémoire d'un ami, sont un éloge, une charmante et parfaite appréciation des qualités exquisés du marquis d'Aubais.

Les voici fidèlement reproduits avec l'ancienne orthographe :

Ce dome qui perce les nues,
Ces doubles rampes suspendues,
Dont les ceintres hardis fixent l'œil étonné;
Ce fer, qu'en guirlande flexible
L'art de Vulcain a façonné;
N'annoncent point un grand au faste abandonné,
Des merveilles de l'art possesseur insensible.
Baschi, d'un noble zèle épris,
Consacra ce palais somptueux, mais paisible
Aux muses, à leurs favoris.
Sous ces vastes lambris, ses soins infatigables
Des chefs-d'œuvres du siècle et de l'antiquité,
Placèrent à grands frais les recueils inombrables,
Du génie et des arts trésor illimité :
Les Muses, en reconnaissance,
Donnèrent à Baschi le goût et la science,
La politesse attique et l'immortalité.

(1764.)

» Comment ne pas regretter le temps où les nobles facultés d'un seigneur éclairé provoquaient un hommage aussi délicat que désintéressé, — comment ne pas déplorer de voir les restes de cette belle résidence des seigneurs d'Aubais, envahis par les animaux de basse-cour, et emportés chaque jour pierre à pierre pour servir aux plus vulgaires constructions.

» La belle restauration du château de Montfrin par M. le comte de Monteynard démontre ce que peut devenir, entre les mains d'un maître intelligent, l'édifice le plus dégradé; une foule de réparations de ce genre se sont accomplies dans ces derniers temps sur tous les points de la France : reportons-en l'honneur à la haute impulsion du gouvernement qui a créé la commission pour la conservation des monuments historiques (1838). Nous voudrions espérer que cette œuvre se continuera et se développera plus largement encore, grâce à la sécurité que nous assurent l'attitude du pouvoir actuel et le bon sens des populations.

Après la lecture de l'intéressante communication de M. Ch. Liotard, M. Nicot fait un rapport sur le Recueil de l'Académie impériale de Bordeaux. Il y a remarqué beaucoup de travaux dignes d'attention, et a surtout été frappé d'un mémoire dont il a essayé de faire l'analyse. Voici en quels termes il en a rendu compte :

« Vous savez, mes chers confrères, combien de tous temps on s'est occupé des moyens de

perfectionner les facultés et de rectifier les penchants de l'homme. Dans les temps anciens, Plutarque, Cicéron, Quintilien; dans les temps modernes, Fénelon, Rollin, Locke, Condillac, J.-J. Rousseau, l'abbé Gérard, l'abbé Gautier, Pestalozzi, ont donné des traités d'éducation et ont proposé des systèmes qu'on pourrait ramener à deux idées fondamentales. Les uns partant de ce principe que l'homme est éclairé en naissant d'une lumière vraie (*lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum, Ev. s. St-J.*); qu'en lui l'amour du bien domine, ont cru qu'il ne fallait, pour ainsi dire, que guider sans contrainte et d'une main légère la marche qu'il suit dans son développement moral et intellectuel; que, pour rappeler l'expression un peu crue de Socrate, il ne fallait qu'assister à l'accouchement. D'autres ne voyant dans l'homme naissant que des instincts de paresse et de méchanceté pensent qu'il faut des moyens puissants de coercition; que l'enfant, naissant avec une nature dégradée et corrompue, il faut recourir à l'emploi de la force, de la violence, du châtiment.

» Entre cet optimisme et ce pessimisme il y avait un milieu, un juste milieu : c'est le système actuellement suivi dans presque tous les établissements d'instruction. Si aujourd'hui le premier âge de l'homme ne jouit pas complètement de cette douce liberté qui lui permet de développer tout ce qu'il a de naïveté et de grâce, du moins il n'est plus intimidé par

la sévérité des punitions, ni contraint sous les yeux d'un étroit espionnage. Si nous ne nous trompons pas (et l'erreur serait peut-être excusable), la jeunesse qui sort de nos écoles a en général le goût des choses sérieuses et se montre remplie de ces sentiments affectueux qui sont le charme et le lien de la famille. Si chez quelques-uns ces sentiments sont remplacés par un amour immodéré de la dissipation et du luxe, on peut avancer que c'est là l'exception, elle sert à faire ressortir la valeur de la grande masse et à la faire apprécier. C'est comme un fond noir sur lequel le mérite paraît mieux.

M. Saugeon, chef d'institution à Bordeaux, dont j'ai trouvé le travail dans le recueil confié à mon examen, est loin, bien loin de partager cette opinion où il ne verrait qu'un défaut de clairvoyance et l'effet d'une forte prévention. Il croit d'abord que parmi les élèves qui peuplent nos collèges, très-peu ont assez d'haleine pour parcourir les programmes tracés et que nos institutions pédagogiques peuvent faire des bacheliers, mais non pas des hommes. Pour remédier à un mal, dont il exagère l'étendue, il a cherché et cherché de bonne foi quelle modification il convient d'apporter au régime moral de l'enseignement actuel. Tout est pour lui dans un moyen : développer le goût de l'étude. Mais comme pour obtenir ce résultat il faut un nouveau système, l'auteur expose ses idées et les procédés dont il a fait, *dont il fait chaque jour la plus heureuse expérience.*

» Nous allons le suivre pas à pas , mais en usant du plus rigoureux laconisme , et d'abord nous parlerons des punitions.

» M. Saugeon a raison de penser que le pain sec est une punition qui a un caractère peu humain, parcequ'il est vrai de dire que la nourriture des élèves n'est ni trop abondante ni trop délicate; le piquet , autre peine aujourd'hui usitée, est pareillement préjudiciable à la santé de l'élève qui a besoin de mouvement après l'immobilité prolongée de l'étude. Le *pensum* lui paraît aussi un châtement qui n'est propre qu'à dégoûter de la grammaire et même de la poésie. M. Saugeon aimerait mieux (et il a raison) un devoir ajouté à la tâche quotidienne. Je regrette ici que M. Saugeon n'ait pas parlé de la peine nouvellement employée dans l'université et qui produit de si salutaires effets : le retranchement de quelques jours aux grandes vacances ou aux vacances de Pâques. La privation des sorties mensuelles était déjà une punition d'un usage excellent et général , le retard apporté au retour dans la famille est bien autrement douloureux, et partant, bien plus efficace pour punir ou pour prévenir dans la suite les fautes graves de l'enfance ou de l'adolescence.

C'est encore le plus rationnel des châtements, parceque le principal but est l'amendement des coupables, rationnel encore en ce que les peines sont des leçons qui s'adressent à la fois à celui à qui elles sont infligées et à tous ceux qui en sont les témoins.

» Après ses réflexions sur les punitions, l'auteur traite des récompenses, elles sont de trois sortes : les exemptions, les décorations et les prix.

» M. Saugeon désapprouve le droit des exemptions parce que, dit-il, d'abord le mot exemption suppose que l'élève doit être puni; or, dans les relations entre honnêtes gens, le délit n'est jamais supposé. Secondement, il serait à désirer que les peines édictées eussent comme celles du code un caractère irrévocable, ce qui en rendrait l'application moins fréquente. Ces raisons sont spécieuses sans doute, mais comme pour mériter les exemptions et beaucoup d'exemptions, les écoliers s'appliquent à avoir une bonne conduite; comme une sorte de promesse d'indulgence n'encourage pas toujours, quand on a un cœur bien fait, à commettre des fautes, nous pensons que M. Saugeon va un peu trop loin. Nous en dirons autant pour les rubans et médailles. Nous admettons l'observation que les décorations, et surtout nos décorations politiques n'ont pas rendu la société meilleure, mais d'autre part peut-on soutenir, quand on connaît l'enfance, que ce stimulant n'est propre qu'à inspirer de la vanité? ne vaudrait-il pas mieux avouer que l'homme à tout âge n'a pas des sentiments bien profonds d'humilité chrétienne, et que le besoin de se distinguer est le principe des plus louables efforts? Ce sont là surtout les avantages qu'ont les distributions solennelles de prix. Vainement M. Saugeon nous dira que si

• *les lauréats sont rares, on décourage les vaincus et s'il y a des couronnes pour tous, elles n'ont plus de valeur*, nous retournons l'argument et nous disons: si l'on donne peu de prix on excite vivement l'émulation: quand ils sont nombreux on encourage quelques médiocrités qu'il faut essayer d'élever et d'agrandir. Les médiocrités contre lesquelles on tonne tant de nos jours ne sont-elles pas le fond, le substratum sur lequel repose la société?

» En condamnant le principe de l'émulation il fallait proposer un autre moyen; M. Saugeon n'y a pas manqué. Voici sa pensée et à peu près sa formule :

« L'émulation ayant un principe fâcheux, il
» faut lui substituer un autre mobile. Eh bien !
» Ce sera l'amour de l'étude; ce sera l'émula-
» tion envers soi-même, le désir d'être meilleur
• aujourd'hui qu'hier et demain qu'aujourd'hui.
» On peut bien songer aussi, continue-t-il, à
» faire mieux qu'un condisciple, mais ce ne doit
» pas être la pensée dominante; car dans ce
» premier essai de la vie en société, il faut tou-
» jours que la bienveillance tempère l'émulation.
» Louez ou blamez un élève non pour avoir
» vaincu son condisciple, mais pour s'être sur-
» passé lui-même; laissez s'apercevoir la diffé-
» rence de force, mais gardez-vous de la cons-
» tater et donnez plus d'encouragements aux
» faibles que d'éloges aux forts. Ainsi vous se-
» rez sûrs en excitant l'esprit de ne pas dessé-

» cher l'âme; car n'oublions pas que c'est par le
» sentiment surtout qu'on réussit dans l'éduca-
» tion. »

» Cette citation, quoique courte est propre, ce nous semble, à faire connaître l'auteur et presque le système. Si on y trouve une propension trop grande à juger favorablement l'enfance et l'humanité, on ne peut s'empêcher de reconnaître que si c'était là un rêve on serait du moins bien heureux de le voir réalisé.

» A la critique des systèmes actuels d'enseignement succède naturellement l'exposé des vues et des méthodes de l'auteur. Son premier soin est d'indiquer quel doit être le premier objet de l'étude de l'enfance. Au lieu de la grammaire latine ou française il a choisi la géographie, puis l'histoire anecdotique, l'arithmétique usuelle et quelques éléments de géométrie et des applications saisissantes des sciences physiques. Il y a quelque justesse dans ces observations. Il y a plus d'un siècle que Rollin reconnaissait que l'étude de la langue latine ne devait pas être l'étude d'initiation. Une innovation que conseille et pratique M. Saugeon est celle-ci : les exercices de calcul de tête qui sont en effet très-propres à former l'intelligence; il en a fait l'essai sous les yeux des membres savants de l'Académie de Bordeaux,

» Une fois par semaine, et pour une heure, la classe du pensionnat est convertie en véritable comptoir. On y voit un mètre, des balances,

une série de poids et de mesures de capacité. Un élève remplit le rôle de marchand, les autres sont acheteurs. Ceux-ci désignent l'espèce et la quantité de la marchandise qui est immédiatement mesurée. Le marchand fixe le prix et calcule la somme due, l'acheteur vérifie. Les comptes sont faits sans papier, plume ni crayon : absolument de tête. On paie réellement en cuivre, en argent, en or, parfois même en billets de banque. Il faut souvent rendre la monnaie, ce qui motive de nouveaux calculs. « Des enfants » de huit ans résolvent ainsi, dit M. Saugeon, « des problèmes assez compliqués. » Je ne sais pas, à vrai dire, si cet enseignement pratique à un pareil degré serait utilement introduit dans l'enseignement secondaire et dans les classes de huitième, s'il ne serait pas trop peu théorique pour nos maîtres élémentaires; mais je comprends très-bien qu'un tel procédé serait d'une excellente application dans les écoles primaires. Je provoquerai à cet égard les réflexions de notre estimable directeur de l'école normale.

« M. Saugeon approuve fort l'usage de faire résumer les leçons par écrit. En cela il ne fait que reconnaître l'utilité du procédé introduit dans quelques classes de nos lycées; mais ce qui est de son invention, c'est cette pratique-ci. Un élève lit sa rédaction, tous les autres écoutent et peuvent prendre des notes. Le professeur en fait autant. La lecture finie, chaque élève parle à son tour. Toute remarque, sur une inexactitude, sur une incorrection vaut un jeton : c'est

le taux de la critique. Mais toute remarque laudative, si elle est motivée, vaut deux jetons; car en provoquant l'esprit d'examen, il faut pousser surtout à la bienveillance. Le professeur prend la parole le dernier et supplée à toutes les observations qui ont été omises.

» Nous avons plus d'une fois essayé de ce moyen, à l'exception du jeton dont nous parlerons plus tard, et nous devons avouer qu'il ne nous a qu'imparfaitement réussi, parce que quelquefois l'observation critique de l'élève était dictée par un sentiment de petite rivalité et même de malveillance, et alors nous aimions mieux signaler seuls les endroits négligés ou réussis, et si nous imposions trop notre jugement, du moins nous épargnions les inconvénients attachés à la critique entre des égaux.

» Parmi les moyens d'émulation, nous venons de parler des jetons; il est bon d'entrer ici dans quelques détails. Disons d'abord que l'emploi des jetons fut pratiqué au commencement de ce siècle par le respectable abbé Gautier. Il est très-supérieur au bon point dès longtemps en usage dans les écoles et les collèges, parcequ'il devient un signe instantané et sensible d'un succès obtenu ou d'un échec éprouvé. Chaque élève, chez M. Saugeon, reçoit au début de la classe une espèce d'enjeu que tout manquement peut compromettre. Les enfants sont très-avides de gagner des jetons et même des élèves avancés n'y sont pas indifférents. Des jetons retirés causent un vif déplaisir, et dans le premier

âge font verser des larmes. Vous concevez l'utilité d'un stimulant si simple, voilà les pensums supprimés. A la fin du mois les jetons sont additionnés, ils aboutissent à des *bons* qui sont faits de quatre couleurs pour qu'un signe apparent puisse mieux constater les progrès. L'élève monte en couleur comme ailleurs on monte en grade. La famille doit graduer selon les *bons* les récompenses qui sont à sa convenance.

» Telles sont les idées principales de l'écrit que nous analysons. Nous avons passé sous silence des propositions de l'auteur telles que celle-ci : admettre les parents aux leçons comme auditeurs, chose qui, il est vrai, accroîtrait les efforts de l'élève, écarterait la rudesse du maître, mais chose impraticable dans l'éducation publique. Nous n'avons pas besoin de motiver cette opinion.

» L'auteur nous a paru un homme de bien et un homme éclairé. Quelquefois sans doute nous avons trouvé qu'il présumait trop du premier âge et qu'il se rapprochait parfois de l'utopie, mais en somme nous avons approuvé, parcequ'après tout il nous paraît peu dangereux de chercher à s'appuyer sur les meilleurs instincts de l'enfance et de la jeunesse, sur les tendances sérieusement progressives du siècle, et enfin il nous a semblé qu'il fallait toujours applaudir aux efforts et aux écrits de ceux qui se proposent pour but de former des hommes dévoués à la famille et utiles à la société. »

Séance du 24 novembre 1860.

M. le président dépose les ouvrages et recueils ci-après mentionnés :

Travaux des Sociétés Académiques de Rochefort, Béziers, Mende, Bagnères-de-Bigorre;

Bulletin de la Société Impériale et Centrale d'agriculture ;

Une notice sur Cordier et un essai sur la morve.

M. Ollive-Meinadier rend compte du bulletin de février, mars et avril de la Société Impériale et Centrale d'agriculture. Il a remarqué en premier lieu un exposé fait par M. Guérin-Meneville, sur la situation de la magnanerie française. Après avoir cité des faits nombreux qui prouvent une certaine décroissance dans l'intensité de l'épidémie, le savant sériciculteur s'attache à prouver 1^o que la gâtine a toujours existé à l'état sporadique et qu'elle est devenue seulement épidémique depuis quelques années; 2^o que le changement a été amené par la maladie végétale qui n'a pas épargné les mûriers et a donné à leurs feuilles des propriétés plus ou moins délétères ; 3^o Enfin il présume que de même que la maladie s'est développée graduellement elle ne peut aussi décroître que graduellement,

comme la maladie de la vigne et les affections diverses qui se sont manifestées sur beaucoup d'autres végétaux.

M. Ollive passe ensuite à une note de M. Robinet, relative aux procédés employés pour s'assurer si des œufs de vers à soie contiennent le germe de la pébrine. Cet expérimentateur si plein de zèle et de savoir, a remarqué que dans les œufs malades la membrane réticulaire manque, et il invite les éducateurs à faire et à publier leurs observations.

La note a aussi pour objet l'examen du moyen imaginé par M. Mitifiot, de Loriol (Drôme), qui est arrivé après de nombreux essais, à constater qu'il existait une certaine corrélation entre la coloration de la graine quelques jours après la ponte et la qualité des vers qui en proviennent, et qui a indiqué la teinte que prennent la bonne et la mauvaise graine.

M. Ollive reproduit ensuite en grande partie un exposé fait au concours régional de St-Lo, sur l'espèce chevaline et les moyens de la perfectionner et le relevé de M. Bella, sur les exportations et importations de froment en Belgique, de 1833 à 1858 et son opinion sur le système du droit fixe et de l'échelle mobile.

Après le mémoire de M. Bella, vient celui de M. Chevreul, qui donne des détails étendus et complets sur les procédés de M. Mège-Mouriés, pour la fabrication du pain. De l'emploi de ces nouveaux procédés, il résulterait que tandis qu'on ne retirait autrefois du blé que 70

pour 100 de farine, on peut aujourd'hui panifier la presque totalité du grain à l'exception du son grossier et d'une partie de son menu.

M. Ollive-Meinadier analyse ensuite une note de M. Pepin, sur les effets de la greffe, sur les marroonniers et sur la culture d'une nouvelle plante oléagineuse dans les terrains incultes des bords de la mer. Cette nouvelle plante, la glaucie (*glaucium flavum*), dont M. Cloëz a étudié les caractères et constaté les produits, ne pourrait-elle pas être introduite dans les dunes qui bordent notre département?

Un autre végétal précieux est encore signalé dans le bulletin de la Société Centrale, c'est le *sauze rouge* qui prospère dans les terrains humides qui est difficilement attaqué par la pourriture et par les vers, et qui paraît supérieur à l'orme lui-même pour la construction des caisses de voitures.

» Enfin dit en terminant le rapporteur, M. André Leroy, pépiniériste à Angers, fait connaître un nouvel et précieux procédé pour le bouturage de la vigne; il est dû à un cultivateur vigneron des environs de Saumur, qui, il y a quelques années, avait eu l'heureuse idée d'enlever l'écorce à la base de ses crossettes sur une longueur de 20 à 30 centimètres, selon la distance des yeux ou la longueur des mérithalles, à peu près la moitié de la longueur des crossettes.

» Ce vigneron pensa avec raison que l'écorce du sarment, serrée et dure comme du parchemin, devait être un obstacle au développement des

racines. Son observation était d'autant plus juste que dans la bouture ordinaire de la vigne les racines ne sortent qu'aux yeux qui sont en terre et au talon qu'on laisse à cet effet, presque jamais sur d'autres points.

» La suppression de l'écorce a pour effet de laisser sortir les racines dans toutes les parties écorcées de la crosse plantée comme à l'ordinaire. Le chevelu sortant de toutes parts donne à la bouture une reprise bien plus assurée et une végétation bien plus grande. Il y a cette différence que la bouture faite par l'ancien procédé ne donne de jeunes pousses que de quelques centimètres, tandis que celles qui sont faites d'après le nouveau donnent, dès la première année, des jeunes scions de 60 centimètres à 1 mètre de longueur.

» M. Leroy, ayant eu connaissance de ce mode de multiplication, s'empessa d'en faire l'expérience d'abord sur quelques centaines de crossettes qui toutes réussirent à merveille et prirent un accroissement considérable. Depuis lors, toutes ses boutures de vigne ont été écorcées, et il assure que désormais il ne manquera pas de faire cette opération dont il connaît l'importance et les bons résultats. Il se dit heureux de faire connaître ce nouveau mode de bouturage, qui est resté plus de quinze années caché par celui qui le mettait en pratique pour lui seul.

M. de Castelnau rend compte, à son tour, d'un rapport fait par M. le docteur Vingtrinier,

de Rouen , médecin des épidémies , un de nos plus savants et plus laborieux correspondants. Ce rapport a pour objet les maladies qui ont régné dans l'arrondissement de Rouen pendant l'année 1859.

M. Vingtrinier attribue avec raison la rareté des maladies populaires à la sécheresse qui régna dans la Seine-Inférieure en 1859. Hippocrate avait dit dans ses aphorismes : *Siccitates pluviosissis sunt salubriores et minus lethales*. L'affection morbide la plus générale a été la rougeole. La cause en a été sans doute une altération de l'air.

„ L'homme lié , dit M. de Castelnau , au monde extérieur dont il est un organe, doit être atteint tout naturellement par toutes les modifications des éléments de ce monde extérieur. Mais quel est le mode d'altération particulier qui fait germer la rougeole ? le *contamen* est-il répandu dans l'air qui le transporte sur un point déterminé comme il en est pour le pollen ? Ce doute n'est point encore éclairci. Tout ce qu'a observé M. Vingtrinier, c'est que beaucoup de personnes épargnées par la rougeole furent atteintes par le croup, les angines et la coqueluche, et que cette dernière maladie fut guérie par la rougeole, ce qui ne doit pas surprendre ; *erysipelas ab intus, foras bonum*.

Après avoir décrit le mouvement fluxionnaire se produisant à la périphérie du corps humain et sur les muqueuses des organes supérieurs , M. le docteur Vingtrinier montre ce

mouvement se dirigeant sur la muqueuse abdominale et exerçant son influence meurtrière sur plusieurs cantons.

A ces détails et à l'exposé des prescriptions des médecins de la contrée pour combattre encore quelques maladies catarrhales, gastro-intestinales etc., etc., succèdent quelques aperçus sur le goître.

» Le goître, dit en terminant M. de Castelnau, occupe le canton populeux d'Elbeuf, il s'y produit spontanément chez les individus les mieux constitués et vivant dans les meilleures conditions. Il apparaît à tout âge.

» Le sous-sol des pays à goître n'est pas toujours le même. On le trouve d'un côté argilleux, magnésien, sablonneux ; de l'autre il est calcaire ou crayeux.

» Les recherches sur les causes du goître n'ont pas abouti, dit le docteur Vingtrinier, parceque l'on n'a pas divisé cette question, qui réclame les lumières du géologue, du chimiste, du naturaliste.

» Le traitement est fait gratuitement dans le département de la Seine-Inférieure. Il consiste dans l'usage des préparations iodées, à l'intérieur et à l'extérieur, le bon régime, l'air sec, bain de mer, l'éloignement du pays goîtreux. Le prix des remèdes revient à 4 fr. par sujet.

» La brochure est terminée par une note sur une épidémie de fièvre intermittente développée dans la commune de Palud en 1857, et qui fut

réduite par la submersion complète des prairies et des fossés, qui lava l'eau stagnante et infecte.

« En lisant le travail du docteur Vingtrinier, nous avons admiré son coup d'œil d'observateur profond, son esprit synthétique, aussi bien que son dévouement à la science et à l'humanité. Nous proposons qu'il lui soit adressé des remerciements et que son rapport soit déposé aux archives de la compagnie. »

La double proposition de M. de Castelnau est unanimement adoptée.

M. Curnier communique à l'Académie la suite de son *Étude historique et littéraire sur le cardinal de Retz et sur son temps*. Il donne d'abord lecture de la fin de la première partie de son travail intitulé : *Retz avant la Fronde*, qui se termine par le tableau des quatre premières années de la régence d'Anne d'Autriche. « Voyons, dit-il, à quel degré de splendeur la France était déjà parvenue dans le mouvement d'ascension que lui avait imprimé le continuateur de Richelieu, quand elle fut précipitée dans la guerre civile. Nous jugerons plus sûrement après et la Fronde et ses principaux personnages. » Il groupe dans un résumé succinct et coloré les événements militaires et diplomatiques les plus importants de cette époque mémorable, et les grands hommes qu'ils ont illustrés. Puis il retrace le mouvement intellectuel qui se produisit dans le cours de ces

quatre années qu'on a appelées l'âge d'or de la France :

« Les divertissements et les fêtes se succédaient, à la cour et à la ville, au sein de la plus vive allégresse. L'opéra, né par delà les monts de la riante imagination d'un peuple avide de plaisirs, sous un ciel d'où la poésie sous toutes ses formes et surtout sous sa forme la plus harmonieuse, semble couler à flots, était inauguré avec une grande magnificence, et l'on pouvait déjà pressentir le règne de Lulli et de Quinault. Dans les choses les plus frivoles, ce temps paraît monté au ton de la grandeur.

« Le mouvement intellectuel qui s'était produit sous Richelieu et dont le *Cid* et *Cinna* sont comme l'expression la plus haute, faisait aussi chaque jour de nouveaux progrès. Corneille s'élevait dans *Polyeucte* jusqu'aux plus beaux accents de la poésie chrétienne, et atteignait le dernier degré du pathétique en traçant l'émouvant tableau de la lutte de l'amour et du devoir qui finit par triompher dans toute sa beauté, dans toute sa pureté. Il montrait, dans *La Mort de Pompée*, la noblesse et la dignité dans la douleur portées jusqu'au sublime. Il déployait dans *Rodogune*, son œuvre de prédilection, la sombre énergie de Shakespeare. En la dédiant au duc d'Enghien, il résumait dans une préface admirable où le prosateur égale le poète, les résultats de la prise de Dunkerque : « Je vois d'un côté nos mers libres, nos côtes

» aflanchies, notre commerce rétabli, et de
» l'autre, la Flandre ouverte, l'embouchure de
» ses rivières captive. » Et prophétisant en
» quelque sorte la victoire de Lens. « Ce que je
» vois, disait-il, n'est rien encore auprès de ce
» que je prévois aussitôt que votre Altesse y
» reportera la terreur de ses armes. »

» Descartes, déjà fameux par ses découvertes mathématiques, par son *Discours sur la Méthode*, par ses *Méditations*, publiait ses *Principes de Philosophie* et sa *Théorie du Système de l'Univers*. A l'âge de 23 ans, Pascal, qui jusques-là ne s'était occupé que de géométrie et de physique, se tournait vers Dieu avec son ardeur accoutumée, et sa grande âme s'ouvrait aux idées religieuses d'où sortiront bientôt les *Provinciales* et les *Pensées*. Une conversion qui aura pour effet de nous enrichir de tels trésors, ne mérite-t-elle pas d'être citée comme un événement? Deux peintres divins, le Poussin et Lesueur, puisant à la source de ce spiritualisme chrétien, qui fut le génie inspirateur du xvii^m^e siècle, dotaient la France de chefs-d'œuvre que l'Italie, cette terre classique des beaux-arts, eût pu lui envier.

» Le goût des plaisirs de l'esprit se répandant de plus en plus, les réunions littéraires se multipliaient. Le premier de ces cercles élégants et lettrés qui viendront se fondre sous Louis XIV, pour former une société sans pareille où brilleront comme en faisceau toutes les gloires du pays, était l'hôtel Rambouillet, ce sanctuaire de

la politesse et de la grâce, cette grande école des sentiments généreux, des belles manières et du noble langage, qui fit de la conversation un art, et qui imprima à notre langue le cachet de la distinction, quelque chose de semblable à l'ancien atticisme.

« Là régnait presque sans partage ce qu'on appelait alors le genre *précieux*, dans la bonne acception du mot, heureux mélange de la galanterie espagnole et du bel esprit italien. Ce genre, transporté dans un autre milieu, dégénéra en afféterie, en pédantisme, en subtilités quintessenciées, et la verve railleuse de Molière en fera justice par le ridicule.

« Là, la belle Catherine de Vivonne et l'aimable Julie d'Angennes sa fille attiraient près d'elles, avec les femmes les plus séduisantes, les seigneurs du plus haut parage et les gens de lettres les plus renommés; elles recevaient les hommages de tout ce que Paris comptait de plus illustre, de tous les *précieux* et de toutes les *précieuses* du jour.

« Là, Corneille lui-même ne dédaignait pas d'apporter sa fleur à cette gracieuse *Guirlande de Julie* que dix-neuf poètes se plurent à orner chacun d'un bouquet à Iris (1). Cette société choisie qu'animait l'enthousiasme des grandes choses, où des âmes à la fois délicates et pas-

* (1) La *Guirlande de Julie* était comme un album dont chaque page contenait l'image d'une fleur accompagnée d'un madrigal.

sionnées poursuivaient le périlleux idéal de l'amour platonique, avait pour lui de l'attrait, parce qu'elle lui offrait les modèles de ses héros et de ses héroïnes.

» Là, dans une assemblée d'élite, le futur aigle de Meaux essayait ses ailes naissantes, et préludait de bonne heure à l'éloquence qui devait immortaliser son nom.

» Là, à côté de Mlle du Vigean qu'aimait éperdûment le duc d'Enghien, et qui, non moins tendre mais plus vertueuse que sœur Louise de la Miséricorde (1), ensevelit comme elle sa jeunesse et sa beauté dans un cloître, mais sans avoir cédé aux entraînements de son cœur; à côté de Mme de Sablé et de Mme de Longueville, si bien dépeintes par un écrivain qui a su en quelque sorte les faire revivre, commençaient à paraître sur la scène la jeune marquise de Sévigné qui épanchera avec un abandon plein de charme sa tendresse maternelle dans des lettres inimitables, et sa jeune amie, Mlle de La Vergne, qui plus tard sera Mme de La Fayette, et créera le roman chaste et simple, peignant l'amour « dans tout ce qu'il a de plus frais, de » plus pudique, de plus adorable et de plus touchant (2) ». Parmi les courtisans les plus empressés de « l'incomparable Arthénice », pour parler comme Mlle de Scudéry, on remarquait Balzac, l'Aristarque de la littérature du temps,

(1) Mlle de la Vallière.

(2) Sainte-Beuve.

qu'on nommait le *plus grand épistolier de France* ; Voiture, le Rivarol du xvii^e siècle l'enfant gâté des ruelles, l'esprit gaulois fait homme, sinon pour le naturel, du moins pour la gaité, la vivacité, l'originalité ; Conrart, le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française dont il était un des plus zélés fondateurs ; Pellisson, le docte historien de cette académie, si célèbre par le courageux dévouement qui lui fit partager la disgrâce de son bienfaiteur le surintendant Fouquet ; Chapelain, critique judicieux et érudit que n'avaient pas encore déconsidéré la fatale apparition du poème de la Pucelle et les satires de Boileau contre cette triste épopée où manque le feu sacré ; Benserade, que l'auteur de *l'Art poétique* nous représente « chanté..... en tous lieux par la bouche des belles », l'un des champions de la fameuse querelle des *Uranistes* et des *Jobelins*, qui divisa la France entière en deux camps ennemis à propos des sonnets de Job et d'Uranie ; enfin, le sévère Montausier, l'Alceste du *Misanthrope*, qui mit une constance digne des beaux jours de la chevalerie à « faire le siège » de sa Célimène, et ne put la forcer à se rendre qu'après quatorze ans de tranchée ouverte.

« Retz qui se plaisait beaucoup, lui aussi, dans la société des gens de lettres, réunissait autour de lui un cercle plus libre dans ses allures. Le palais du coadjuteur avait pour habitués Ménage, cet ingénieux diseur de bons mots, dont les vives saillies faisaient les délices de tous les salons, mais dont on redoutait les mor-

dantes épigrammes , cet humaniste émérite qui eut la bonne fortune d'avoir pour élèves deux femmes de génie, « ses deux meilleurs ouvrages », a-t-on dit avec raison ; • Saint-Amant, joyeux et spirituel épicurien, l'un des ancêtres littéraires de Désaugier et de Béranger , plus connu par ses chansons et ses poèmes burlesques que par ses idylles et ses odes où il se montre le plus souvent le fervent disciple de l'italien Marini , et où il se rapproche quelquefois de la manière de Delille ; Sarrazin , qui n'était alors qu'un charmant causeur et un poète fécond en plaisanteries galantes, mais chez qui, au contact de Retz, se développeront bien vite le goût et l'intelligence de l'histoire et que le *Siège de Dunkerque*, la *Conspiration de Walstein*, placeront au nombre des premiers écrivains du seconde ordre ; enfin, Saint-Evremond, l'Alfred Musset de cette époque, qu'un homme d'esprit a si justement appelé « un moraliste trop aimable » pour ne pas dire trop facile. On y regrettait souvent l'absence de Scarron, cloué sur sa chaise de paralytique, à qui, malgré tout son talent, nous ne saurions pardonner, qu'il nous soit permis de le dire en passant, d'avoir travesti, par une indigne profanation , la divine poésie de Virgile. Retz dominait au milieu d'eux par l'esprit non moins que par le rang.

« La période que nous venons de parcourir avec un juste sentiment de fierté nationale . s'arrête en 1648, l'année des *barricades*, et encore cette année si funeste à l'autorité royale ,

fut-elle témoin d'une de ces batailles qui laissent après elles des souvenirs impérissables et d'un de ces événements qui changent la face du monde. Nous voulons parler de la bataille de Lens et de la paix de Munster.

» Un tout autre spectacle va maintenant se dérouler à nos yeux. Nous entrons dans la triste période de la Fronde. Le rôle que Retz y a joué, nous oblige à retracer les principaux incidents de « cette mêlée confuse d'intérêts particuliers, de ce passe-temps de gentilshommes, » de beaux esprits et de belles dames » (1) qu'ont si malheureusement signalés tant de honteuses intrigues, tant de déplorables faiblesses : sorte de tragi-comédie qui a sans doute son côté plaisant, mais dont on est peu tenté de rire, malgré ce qu'il y a quelquefois de piquant dans ses folies, quand on songe au sang qu'elle fit verser en armant les uns contre les autres les enfants d'une même patrie, en mettant aux prises dans une guerre fratricide d'illustres capitaines accoutumés naguère à s'unir sous le même drapeau contre l'ennemi commun, en égarant, hélas ! les cœurs les plus nobles, en flétrissant les gloires les plus pures, et quand on considère, à plusieurs points de vue, les conséquences de la longue anarchie qu'amenèrent ces jeux sanglants. Nous n'aurions guère le courage de nous engager dans cet inextricable dédale, si nous n'avions, pour nous soutenir, la

(1) M. Cousin.

consolante perspective de ce beau règne de Louis XIV, que la France enfantera dans la douleur, selon la loi mystérieuse à laquelle la Providence semble avoir soumis toutes les nations, mais qui lui fera bientôt oublier ses rudes épreuves au milieu du plus magnifique épanouissement de l'esprit français.. »

M. Curnier aborde ensuite la seconde partie de son travail intitulée : *Retz pendant la Fronde*. Cette seconde partie commence par une appréciation générale de la Fronde, où M. Curnier combat les idées de M. de Saint-Aulaire sur la Fronde parlementaire et où il déclare hautement préférer celles de M. Cousin. Nous en citerons un fragment :

« Nous ne comprenons pas que certains historiens aient pu regarder, en quelque sorte, comme les promoteurs des principes de 89, des hommes qui ne visaient, dans ces tristes querelles, à faire triompher d'autre principe que l'hérédité des charges et des gouvernements.

« Toutes nos sympathies, nous l'avouons, sont du côté de la royauté qui, lorsque tous les caractères s'abaissent autour d'elle, lorsque « les héros eux-mêmes tombent au-dessous des » personnages les plus vulgaires (1) », se montre seule à la hauteur de sa mission ; du côté de la royauté personnifiée dans une femme, trop méconnue par l'histoire, dont le courage et la fer-

(1) Nişard, discours de réception à l'Académie Française.

meté ne se démentent pas un seul instant au milieu des plus cruelles vicissitudes , et qui se révéla tout entière le jour où , en présence du portrait de son ancien persécuteur (2), elle prononça ces mémorables paroles : « si cet homme vivait encore , il serait aujourd'hui plus puissant que jamais ».

» Sans doute nous sommes loin de contester qu'à certains égards la Fronde ne parût avoir sa raison d'être , et qu'il y eût de grandes réformes à opérer dans un gouvernement qui , considéré en lui-même et indépendamment des circonstances particulières qui pouvaient le légitimer, avait le défaut d'être trop arbitraire , de n'entourer de garanties suffisantes ni les droits publics, ni les droits privés. Nous n'hésitons pas à croire que parmi les parlementaires il se rencontrait plus d'un homme aux intentions droites, aux sentiments généreux, qui, devant son époque, aspirait sincèrement à la liberté politique.

» Mais avant d'opérer la plupart de ces réformes , avant de songer à élever l'édifice de cette liberté, ne fallait-il pas renverser de fond en comble le vieil édifice féodal et déblayer le terrain de ses ruines? Ne fallait-il pas que l'unité nationale fût fondée sur des bases inébranlables et que l'autorité royale qui , depuis Saint-Louis, n'avait cessé de favoriser l'émancipation du tiers-état, fût mise à l'abri des at-

(2) Richelieu.

taques continuelles d'une caste orgueilleuse, indomptée, turbulente, qui ne cherchait pas à la contenir et à la régler, mais qui l'aurait démolie et s'en serait disputé les lambeaux avec ceux de la France? Certes, il n'était pas éloigné le temps où le duc de Montpensier, ainsi que le raconte Sully dans ses Mémoires, « proposait à Henri IV, de la part des principaux seigneurs français, comme l'unique moyen de résister à ses ennemis, d'abandonner aux gouverneurs des provinces la propriété de ces provinces à droit d'hérédité et sans être obligés à rien envers le roi qu'à l'hommage lige »; où les confédérés de Sainte-Ménéhould faisaient subir à Marie de Médicis les plus dures conditions, où le duc de Montmorency en Languedoc, le duc de Bouillon en Champagne, levaient l'étendard de la rébellion contre Louis XIII, comme les ducs de Bretagne et de Bourgogne l'avaient levé contre Louis XI; où les Importants tentaient, à la faveur des embarras d'une seconde régence, de faire revivre tout ce que Richelieu avait anéanti. En supposant qu'il eût été donné à ce prodigieux génie d'accomplir entièrement sa tâche, le premier devoir de celui qui lui avait succédé, était de consolider son ouvrage, et d'empêcher que de nouvelles usurpations ne vinssent porter atteinte aux justes prérogatives du trône dont les intérêts ne se séparaient pas alors des intérêts de la France, et qui, en repoussant les prétentions exagérées de la noblesse, faisait admira-

blement les affaires de la bourgeoisie. Voilà ce que Mazarin avait très-bien senti, méritant par là, malgré ses travers et ses fautes, de partager avec Richelieu la reconnaissance de la postérité, et tout ce qui tendait à entraver son action sous prétexte de réformer l'Etat, était, au fond, contraire au but même que semblaient poursuivre les réformateurs.

» Nous concevons assurément qu'on reproche à Louis XIV le despotisme imprévoyant d'une partie de son règne. Sous Louis XIV, l'aristocratie féodale avait rendu les armes, et « en l'appelant à sa cour, le grand roi l'avait forcée d'échanger une existence de domination contre une vie de sujétion et de servitude » (1). Elle s'était enfin résignée à reconnaître un maître et à fléchir le genou devant lui. La royauté, jouissant de la plénitude du pouvoir, n'avait plus à craindre en réalité que l'excès de ce pouvoir même. Si Louis XIV eût été bien inspiré, il eût limité lui-même son autorité, en dotant la France des bienfaits du gouvernement représentatif, comme l'eût voulu l'illustre précepteur de son fils. Assez populaire et assez fort, après ses conquêtes, pour imposer sa volonté à toutes les classes de la société française, il eût pu aisément mettre l'institution des Etats-Généraux en harmonie avec les besoins du siècle, et il eût par là prévenu d'effroyables catastrophes. Richelieu avait écrit dans son immortel testament : « Ceux

(1) De Genoude, Histoire de France.

» qui viendront dans un autre temps pourront
» faire utilement ce qu'on n'oserait entreprendre
» dans celui-ci sans exposer l'Etat à quelque
» ébranlement. » Ce temps était arrivé lorsque
Louis XIV était à l'apogée de sa puissance.

» Mais ce que nous ne concevons pas, c'est
qu'on se croie en droit d'adresser à Anne d'Autriche et à Mazarin le reproche encouru par Louis XIV. Pour eux, la position n'était pas la même. L'œuvre qui devait évidemment précéder un si grand changement, l'œuvre qu'Henri IV avait si habilement entreprise, et que Richelieu avait si énergiquement continuée, restait encore inachevée, et quand Mazarin y mettait pour ainsi dire la dernière main sans rigueurs et sans violences, le véritable patriotisme consistait à lui venir en aide, et non à le combattre ou à lui créer des difficultés. La bourgeoisie, unie à la magistrature, commit une faute immense en rompant avec la royauté, son alliée toujours fidèle, pour s'enchaîner à la cause des grands, qui étaient seuls intéressés au succès de leurs menées et de leurs complots, et qui, loin de rêver quelque chose d'analogue au programme de l'Assemblée Constituante, voulaient à tout prix arrêter les progrès de l'esprit nouveau, n'ayant qu'une pensée, celle de former des principautés indépendantes, au détriment de la couronne et du pays. La victoire de Mazarin était nécessaire pour que la France entrât sérieusement dans la voie de la liberté civile, la plus importante de toutes les libertés,

parce qu' « elle s'applique à toutes les conditions » sociales , à la vie humaine tout entière , sous » l'humble toit de la pauvreté aussi bien que » sous les lambris dorés de l'opulence » (1).

M. Curnier jette après cela un coup d'œil d'ensemble sur la conduite du cardinal de Retz pendant la Fronde , qu'il juge à la lumière des principes qu'il vient de poser , et il développe quelques réflexions sur la manière dont il s'est posé dans ses Mémoires.

» Retz a eu soin, dit-il, d'arranger lui-même la mise en scène des diverses péripéties de la Fronde. Ses Mémoires, plaidoyer composé après les événements, où l'esprit pétille à chaque ligne et où les libres et vives allures d'un style plein de naturel cachent un art consommé, ont présenté sous un faux jour les tendances des premiers Frondeurs et ont beaucoup contribué à égarer l'opinion «.....

Enfin , M. Curnier entre dans l'exposé des faits, qu'il divise en deux époques , dont la première comprend la Fronde parlementaire , et la seconde la Fronde nobiliaire, s'attachant à faire ressortir le rôle que Retz y a joué , et relevant, chemin faisant , ce que ses Mémoires ont d'erroné. Il s'arrête à la fameuse déclaration de la Chambre de St-Louis, qu'il réduit à sa juste valeur.

L'Académie , après cette lecture , félicite

(1) Cousin, Mme de Longueville.

l'auteur et, sans l'heure avancée, elle eût entendu avec plaisir le reste du fragment, certaine d'y trouver encore, avec des jugements impartiaux, une connaissance exacte des faits de l'époque et de hautes pensées politiques religieuses et morales fort bien exprimées. M. Curnier promet d'achever, à la prochaine séance, la communication qu'il a faite pour acquitter son tribut académique.

Séance du 8 décembre.

Après la communication de la correspondance et la distribution d'un recueil de l'Académie impériale de Reims ; d'un livre offert par M. Natalis Roudot, et d'un mémoire de M. de Payan Dumoulin, président au Puy, sur les fouilles faites à Toulon sur Allier et sur la Céramique, M. de La Farelle rend compte d'un récent ouvrage publié par l'Administration municipale de la ville d'Alais, et intitulé : *Recherches historiques sur la ville d'Alais*.

Le Rapporteur indique d'abord l'objet de ces recherches, et les cinq auteurs qui ont participé à *cette œuvre de patriotisme qui ne saurait être ni trop louée ni trop imitée*, savoir : M. Duclaux-Monteil, maire d'Alais ; M. Murette ; M. Maximin D'Hombres ; M. Fabre, adjoint, et le si regrettable M. le baron D'hombres Firmas.

Procédant par ordre chronologique, M. de La Farelle signale d'abord les deux anciennes chartes seigneuriales (1) que M. Murette, en érudit aussi sagace que modeste, a retrouvées dans les vieux parchemins enfouis au greffe municipal,

(1) La première est écrite en langue romane, avec une version en latin ; l'autre charte est de 1217 et en latin seulement.

publication digne du plus haut intérêt, puisque l'une de ces chartes (celle de 1200) fixe les droits, les usages, les coutumes des habitants, et parce qu'elle remonte à une époque bien reculée, et que la charte d'Aiguesmortes, qui date de 1069 ou 1079, aurait seule une date plus ancienne, s'il était vrai que cette date fût exacte. Mais M. Murette, par divers arguments sans réplique, prouve qu'il y a une erreur matérielle, une omission du mot deux cent, et rend ainsi à la charte d'Alais sa priorité mal à propos contestée par quelques auteurs, et entr'autres par MM. Laferrière et Beugnot.

Outre cette importante discussion, M. Murette a écrit, pour former ce précieux volume, une notice intitulée : *Coup d'œil sur le vieil Alais*. Coup d'œil rapide et sûr, qui nous fait si bien connaître la ville antique, qu'elle est non seulement *retrouvée*, mais *ressuscitée*.

M. Maximin D'Hombres, l'un des premiers avocats du siège d'Alais, traite à son tour des origines de sa ville natale, de son ancienne et double seigneurie, enfin de la vieille cathédrale dédiée à Saint Jean-Baptiste. M. de La Farelle n'entreprend pas de suivre l'auteur dans ces savants et élégants exposés ; il se borne à reproduire les principaux linéaments du mémoire sur la seigneurie d'Alais.

M. de La Farelle analyse ensuite les nom-

breux et attachants mémoires de M. Duclaux-Monteil, qui, outre l'honneur d'avoir eu l'initiative de ce travail, qui survivra à sa mairie et l'honorera dans l'avenir, a payé un large tribut à sa réalisation.

« En effet, dit M. de La Farelle, il a d'abord raconté les anciennes institutions municipales de la cité. Ici, comme dans toutes les autres villes du Midi, comme partout où l'influence de la révolution consulaire, partie d'Italie du XI^e au XII^e siècle, s'est étendue, nous retrouvons des consuls chargés de l'administration de la police, et d'une certaine judicature; un conseil général délibérant sur les grandes affaires; un conseil politique, émanation du précédent, dirigeant les affaires ordinaires; dix échelles formant quatre classes ou ordres, embrassant toute la population et lui donnant des représentants de tous ses intérêts. Mais nous ne nous appesantirons pas sur cette organisation, que nous avons eu à décrire dans ses détails pour la ville de Nîmes; nous dirons seulement que M. Duclaux a exposé toute cette matière avec clarté, méthode et sans confusion.

« Mais où il montre surtout les talents d'historien, c'est en nous représentant les destinées de l'épiscopat d'Alais: de cet épiscopat qui, créé à la fin du XVII^e siècle, en 1694, n'a duré qu'une centaine d'années environ, et qui a laissé dans Alais tant de traces brillantes, tant de glorieux souvenirs.

« Sept évêques ont gouverné ce diocèse, savoir :

MM. de Saux, Hennin, Liétard, d'Avejean, de Montclus, de Beauteville, de Balore et de Beausset ; on sait que les évêques de l'ancien régime, et particulièrement ceux de la province de Languedoc, n'étaient pas seulement les administrateurs et les directeurs des affaires ecclésiastiques de leur diocèse. Ils avaient, en outre, une mission politique, des fonctions administratives, un rôle d'édiles, enfin. Ils faisaient partie essentielle des Etats, ils présidaient l'*assiette* du diocèse, assemblée qui constituait en quelque sorte les états particuliers de cette fraction de territoire : c'était en un mot l'évêque défenseur et protecteur de la cité, comme dans le régime romain du bas-empire. Les évêques d'Alais ne firent pas défaut à ce rôle, qui nous paraît si étrange dans nos idées du jour, mais qu'il nous faut bien accepter tel que nous le donne l'histoire.

» Le plus remarquable de tous ces prélats, celui dont le nom mérite le plus de vivre dans les souvenirs de la population, et qui réunit le plus de droits à sa reconnaissance, c'est sans contredit Mgr D'Avejean. — Mgr D'Avejean commença sa carrière épiscopale par un trait de dévouement et de courage au dessus de tous les éloges. La peste qui avait décimé Marseille menaçait et ravageait assez sensiblement Alais : M. D'Avejean venait d'être promu à l'évêché. Ami particulier de M. de Belzunce, il voulut rivaliser avec lui de zèle et de charité ; il se hâta d'accourir dans son diocèse, et ne se refusa à

aucun des devoirs que comportait la situation. Mais à peine ce fléau avait-il disparu, qu'une inondation telle que l'on n'en avait jamais vue, et qu'il ne s'en est pas reproduit de pareille depuis, si ce n'est celle de 1846, vint fondre sur la ville et la soumettre aux plus rudes épreuves. L'Evêque pourvut à tout, soit avec les deniers de sa propre cassette, soit avec les secours pécuniaires qu'il obtint de Louis XV.

» Ce prélat fut encore celui qui construisit l'Evêché, et qui présida à l'édification d'un grand et beau quartier de la ville. La principale rue de ce quartier, qui porte aujourd'hui son nom, acquitte ainsi la dette de reconnaissance du pays envers Mgr D'Avejean.

» Sous Mgr de Montclus, son successeur, les travaux de l'Hôtel-de-Ville ont été exécutés.

» L'épiscopat de Mgr de Beauteville s'offre à notre historien, après, toutefois, celui de Mgr D'Avejean, comme le plus rempli par des bienfaits et par des constructions. De lui datent la Maison de la Providence, la restauration de la Cathédrale et l'amélioration de toutes les routes. Si Mgr de Beauteville a été, non pas calomnié, mais un peu déprimé et rabaissé, cela s'explique aisément. Il était janséniste et de l'Ecole de Port-Royal. M. Duclaux n'a pas de peine à faire luire pour lui le jour de la justice.

« Le successeur de M. de Beauteville vous est bien connu, car il est devenu l'un de vos Evêques de Nîmes, et a donné son nom à l'une des places de notre ville; M. de Balore marqua son

passage à l'évêché d'Alais en continuant tous les travaux de ses prédécesseurs, et ce fut lui qui présida à la dédicace de son antique église restaurée, comme le constate une inscription latine, rapportée par Mgr Max. D'hombres.

« Enfin, le dernier évêque d'Alais porte un nom qui est devenu cher à la France entière, et qui y a conquis une célébrité de bon aloi : c'est Mgr de Beausset, l'auteur de *la Vie de Bossuet et de Fénelon*, et élevé au cardinalat.

» L'ouvrage est complété par des notices sur tous les établissements anciens et modernes, Hôpital, Collège, Temple, Ponts, Fontaines publiques, etc., ainsi que sur certains monuments et certaines ruines qui se trouvent dans les environs, tels que l'Abbaye de Cendras, celle de Saint-Germain-de-Montégu, et l'Ermitage de Saint-Julien, qui en dépendait. L'auteur de ces trois dernières notices est M. C. Fabre, adjoint du maire. Bien qu'elles soient écrites avec facilité et avec élégance, bien qu'elles offrent un véritable intérêt, cet intérêt est trop local et trop spécial pour que l'on puisse vous en présenter ici l'analyse.

» Il faut lire l'ouvrage lui-même, Messieurs, il le faut absolument quand on veut connaître Alais dans tous ses détails archéologiques et contemporains, quant on veut connaître le vieil Alais des temps passés et Alais moderne, avec tout ce qu'une administration en général fort active et fort intelligente lui a donné depuis près d'un demi-siècle, de moyens de charité, d'instruction

et de développements en tout genre. C'est une lecture où vous trouverez tout à la fois instruction et plaisir. Quant à nous, elle nous a procuré l'un et l'autre au suprême degré ; car Alais est une ville qui nous est chère à plus d'un titre , et dont nous serons fier toute notre vie d'avoir été l'enfant adoptif »

L'Académie remercie M. de La Farelle d'avoir si bien analysé et si justement apprécié le recueil de documents publié sous les auspices de la municipalité d'Alais. Elle comprend l'importance de ces travaux, qui sont les meilleurs éléments pour une grande histoire nationale , et elle serait heureuse de pouvoir , à son tour , entreprendre une œuvre aussi utile au pays.

M. Curnier continue la lecture de la seconde partie de son étude sur le cardinal de Retz et sur son temps , intitulée : *Retz pendant la Fronde*. Il nous montre Retz travaillant à accroître sa popularité par ses aumônes et par ses largesses , comme au temps de la conjuration du comte de Soissons , pendant que la royauté était battue en brèche par une assemblée factieuse qui semblait s'attacher à lui rendre le gouvernement impossible. Il nous le montre ensuite montant en chaire, la veille des barricades, pour prononcer devant toute la cour le panégyrique de Saint-Louis , en faisant allusion , avec sa hardiesse accoutumée, aux événements qui préoccupaient alors tous les esprits. Ce panégyrique le met à même d'apprécier en passant

son talent de prédicateur. « A une époque dit-il, où l'emphase, l'enflure, le mauvais goût dominaient dans la chaire aussi bien qu'au barreau, Retz, sait être simple et vrai avec noblesse. »

Arrivant aux fameuses barricades de 1648, M. Curnier esquisse, en quelques traits rapides et saisissants, la physionomie des principaux personnages qui y jouèrent un rôle à côté de Retz, du président Blancmesnil, du bonhomme Broussel, de Mathieu Molé, « l'homme le plus intrépide de son siècle dans les grands périls. »

Après avoir retracé succinctement ce qui se passa le 26 août au Palais-Royal, il ajoute :

« Il faut lire, dans le long récit que contiennent les Mémoires de Retz, les détails de ce drame d'intérieur dont il déroule les péripéties avec une verve, un esprit, une finesse incomparables. C'est une scène de haut comique où tous les acteurs sont dessinés de main de maître. Ces pages dignes de Beaumarchais, qui succèdent à des pages dignes de Montesquieu, portent le cachet d'un artiste de premier ordre; car Retz est bien plus artiste qu'historien; quand il ne fait pas de l'art pour colorer sa conduite au détriment de la vérité, ou se grandir aux dépens d'autrui, il fait de l'art pour l'art lui-même, selon l'expression consacrée, comme on l'a accusé d'avoir fait souvent de l'intrigue pour le seul plaisir d'intriguer. »

Puis, citant un passage des Mémoires de Retz, où le coadjuteur révèle lui-même les motifs qui le portèrent à allumer la guerre civile, M. Curnier s'étonne « qu'en présence de pareils aveux, il se soit rencontré des historiens qui aient cherché à l'environner d'une certaine auréole, en saluant en lui l'ennemi de l'absolutisme et le champion de la liberté. » Ces aveux prouvent clairement, selon lui, que « Retz est loin de mériter d'être mis au nombre de ces rares réformateurs aux vues larges, généreuses, désintéressées, qui ne sont possédées de la grande passion du pouvoir que pour réaliser, en servant leur pays, quelque grand dessein. »

Le piquant récit que fait Retz de la seconde journée des barricades, inspire à M. Curnier les réflexions suivantes :

« On reconnaît bien Retz à ce récit : toujours le plaisant mêlé au sérieux, le tableau de genre ou la caricature au tableau d'histoire ; toujours le crayon d'un Callot se mariant au pinceau d'un Paul Delaroche. Là, du reste, nous voyons parfaitement dépeint le début invariable de toutes les insurrections parisiennes : les souvenirs mal éteints des révolutions précédentes se réveillant, et les habiles qui les ont ranimés, en modérant l'explosion ; les barricades s'élevant de tous côtés comme par enchantement ; les insurgés prenant pour devise : *Respect à la royauté ; guerre à ses mi-*

nistres ; et jusqu'à ce petit démon incarné qui, sous le nom de gamin de Paris, s'est acquis une célébrité européenne, paradant au premier rang sur le théâtre de l'émeute. Hélas ! souvent, quand les ministres sont tombés sous les coups des factieux, la royauté, qui semblait devoir être épargnée en les sacrifiant au monstre révolutionnaire, les suit de près dans leur chute. Ici la royauté, personnifiée dans une femme énergique, soutiendra résolument son ministre, et après bien des vicissitudes, elle recueillera le fruit de sa fermeté et de sa persévérance. »

Dans le tableau, tracé à grands traits, des événements qui se succédèrent jusqu'à la déclaration du 24 octobre, M. Curnier s'attache à déterminer, d'une manière nette et précise, la part qu'y prit le coadjuteur. Il démontre que « ce fut lui qui, le premier, dès le commencement de la lutte, ne rougit pas d'accepter l'appui de l'étranger, ne recula pas devant l'idée d'ouvrir le chemin de Paris aux ennemis de la France. » Or, ajoute-t-il, quiconque se propose un noble but, repousse avec horreur de pareils moyens ; ils ont toujours imprimé un stigmaté ineffaçable au front de celui qui a osé y recourir. Un tel défaut de patriotisme exclut nécessairement toute tendance libérale. L'intérêt seul, quand il s'est emparé d'une âme au point d'y étouffer tout autre sentiment, admet tous les auxiliaires quels qu'ils soient. *Omnia pro dominatione.* »

Après avoir fait ressortir le véritable caractère de la déclaration qui donnait la sanction royale au programme de la Chambre St-Louis, M. Curnier est amené à parler du traité de Westphalie. Il en juge ainsi le but et les conséquences :

« La royauté pouvait revendiquer l'honneur de ce grand succès diplomatique, qui terminait la guerre de Trente ans, changeait les bases de tous les Etats de l'Europe centrale et indemnifiait largement la France de ses sacrifices. « On ne peut se défendre, dit un historien (1), d'une impression de respect en présence de ce pacte, le plus admirable monument du grand siècle de la diplomatie. C'est là comme l'arc-de-triomphe sur lequel le génie de la renaissance a écrit sa victoire, achetée par les veilles ardentés de Richelieu, par le sang de Henri IV et de Gustave-Adolphe... La France s'assied enfin sur la rive tant désirée du Rhin. La Germanie restitue l'Alsace à la vieille Gaule, qui franchit joyeusement les Vosges pour retrouver son humide frontière. » « Le roi, disait un écrivain du temps en appréciant les résultats de ce glorieux traité, pourra désormais faire, d'un bout de son royaume à l'autre, cinq cents bonnes lieues françaises sur ses terres. »

« Le 24 octobre 1648, la grande ombre du ministre de Louis XIII dut tressaillir dans sa tombe, dans cette tombe devant laquelle un homme non moins grand que lui (2) a prononcé

(1) Henri Martin.

(2) Pierre-le-Grand.

la plus belle des oraisons funèbres , en s'écriant qu'il eût donné la moitié de son empire pour apprendre de lui à gouverner l'autre moitié. Elle dut tressaillir en proie à deux émotions bien différentes ; car des deux édifices dont son génie avait posé les fondements, d'une part l'indépendance de la royauté, de l'autre la suprématie de la France , le premier tombait en poussière sous les coups de l'esprit de faction ; le second , au contraire , arrivait jusqu'au faite , et recevait le magnifique couronnement qu'il avait rêvé.

» Une seule chose manquait au traité de Westphalie : c'était la signature de l'Espagne. L'espoir qu'elle fondait sur nos querelles intestines , et qu'entretenaient ses relations secrètes avec les Frondeurs , tristes préliminaires d'une alliance intime, avait arrêté sa main au moment décisif. Ces déplorables discordes valaient pour elle des batailles gagnées sur nos intrépides soldats. Nos barricades avaient pesé d'un plus grand poids , dans la balance du gouvernement espagnol , que les exploits de Condé. Les Frondeurs faisaient trop bien ses affaires pour qu'il se résignât sitôt à nous abandonner nos conquêtes , et le traité des Pyrénées fut ainsi retardé de dix ans. Voilà le service que venaient de rendre à la France le coadjuteur et ses amis du Parlement.

» Ce qui prouve à quel point les questions soulevées par la lutte du Parlement et de la Cour préoccupaient et passionnaient les esprits, c'est qu'un des événements les plus considérables de

l'histoire moderne les trouva presque indifférents, fut sans action sur l'opinion publique, et ne servit en rien la cause de la régente et de son ministre à qui pourtant la France était redevable de cet immense bienfait. Le bruit que fit un instant la nouvelle de la paix de Westphalie fut couvert par les applaudissements qu'excita la déclaration du 24 octobre. Nos annales nous offrent plus d'un exemple de cette froide indifférence pour les succès les plus capables de flatter l'orgueil national, au milieu de la surexcitation produite par quelque grand débat intérieur. Pour ne citer que celui dont nous avons été témoin, la prise d'Alger, qui ouvrait tout un monde nouveau au génie civilisateur de la France, qui réalisait la grande pensée de Napoléon I^{er}, en faisant de la Méditerranée un lac français, qui assurait la liberté des mers en détruisant un nid de pirates, qui, enfin, à plusieurs points de vue, avait au plus haut degré le caractère d'un de ces *Gesta Dei per Francos* dont notre nation a le droit d'être si fière, ne passa-t-elle pas inaperçue parmi nous, et retarda-t-elle d'un seul jour la révolution de juillet? Les barricades de 1830 répondirent à ce beau fait d'armes comme les barricades de 1648 avaient répondu à la bataille de Lens, et les suites de la déclaration du 24 octobre au traité de Westphalie. Le trône de Charles X croûla pour ainsi dire au bruit du canon qui annonçait à la France cette mémorable victoire de la civilisation sur la barbarie. L'infortuné monarque perdait sa cou-

ronne le lendemain du jour où il avait ajouté un fleuron de plus à celle de la France.

« La Fronde, avons-nous fait observer en commençant cette seconde partie de notre étude, est un drame tragi-comique en trois actes ; mais chaque acte a plusieurs tableaux, comme les prétendus chefs-d'œuvre dramatiques qui font les délices de notre époque. La déclaration du 24 octobre terminait le premier tableau du premier acte. « Maintenant, dit Retz, nous allons assister à des scènes auprès desquelles toutes les autres n'ont été que des verdures et des pastourelles..... »

M. Curnier nous fait ensuite assister à la lutte de Retz et de Mazarin, se disputant Condé, le vainqueur de Rocroy et de Lens, « en qui chacun d'eux avait mis sa suprême espérance. » Il met en relief tout ce que renferment de remarquable les entretiens de Retz avec ce prince, entretiens dont les Mémoires de Retz nous donnent, sous la forme d'un discours à la façon de Salluste, un éloquent résumé.

« C'est un de ces morceaux, dit M. Curnier, dans lesquels il pose, il se drape devant la postérité. Il y a là les signes manifestes d'une intelligence supérieure, le cachet fortement empreint d'un penseur et d'un écrivain de premier ordre. Si, dans les Mémoires de Retz, de tels morceaux n'étaient pas accompagnés de tant de révélations affligeantes, qui prouvent qu'au fond de tout cela il n'y avait qu'un libéralisme de parade, on serait très-tenté de croire que Retz,

au début, n'ambitionnait pour lui-même d'autre rôle que celui qu'il faisait luire aux yeux de Condé, le rôle de *Restaurateur du bien public*, et qu'ensuite il avait malheureusement subi, comme tant d'autres, l'influence ordinaire des guerres civiles qui ont bientôt corrompu les meilleurs de ceux qui s'y jettent; mais toute illusion est impossible à cet égard. Nous ne saurions trop le répéter, nous savons, par son propre témoignage, où il faut chercher ses véritables mobiles. *Habemus confitentem reum*. Les inspirations nobles et généreuses lui firent alors entièrement défaut. « Tel est, dit » avec raison M. Ste-Beuve, l'effet inévitable » de certains travers dans les plus riches natures; » ils éteignent les bonnes inspirations à leur » source et les empêchent de naître.»

Ne pouvant communiquer à l'Académie que des fragments, à cause de l'étendue de son travail, M. Curnier passe à la fin de la Fronde parlementaire et clot ainsi sa lecture :

« Pendant que le coadjuteur profanait la sainteté de son caractère et contristait la religion dont il était le ministre, en se posant en chef de parti, et en excitant la guerre civile, son vieux précepteur la consolait par ses vertus surhumaines, et vouait le nom de Vincent de Paul à l'éternelle vénération des hommes, en épanchant de son cœur, comme d'une source intarissable, les flots d'une charité toute divine. Par ses soins, la France se couvrait de fondations admirables,

où les plus grandes misères de l'humanité trouvaient un asile , un refuge, un soulagement assurés.

En 1648 , l'année même des barricades , il consolidait l'Œuvre des enfants abandonnés , qu'avaient ébranlée les malheurs du temps, par cet appel si connu à leurs mères adoptives, qui étaient à la veille de céder au découragement et de renoncer à leur sainte entreprise. « Or sus ,
» Mesdames, la compassion et la charité vous
» ont fait adopter ces petites créatures pour vos
» enfants ; vous avez été leurs mères selon la
» grâce depuis que leurs mères selon la nature
» les ont délaissées ; voyons maintenant si vous
» voulez aussi les abandonner. Cessez d'être
» leurs mères pour devenir leurs juges : leur vie
» et leur mort sont entre vos mains. » On sait quel fut le triomphe de cette éloquence du cœur ; des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux, et l'institution fut sauvée.

On rencontrait *ce bon M. Vincent* (1) partout où il y avait des pleurs à essuyer, des plaies à cicatriser. Il adoucissait, autant qu'il était en lui, les maux inséparables des dissensions qui agitaient le pays. Il parcourait les campagnes dévastées, et il y répandait d'abondantes aumônes. Il s'efforçait de calmer les esprits en exhortant les deux camps à la concorde. Il travaillait avec ardeur à mettre fin à une lutte impie. Il

(1) C'est ainsi qu'on l'appelait, comme nous l'avons dit dans la première partie.

usait de l'ascendant que son mérite éminent lui donnait sur Anne d'Autriche, pour l'émouvoir par le tableau des souffrances du peuple et la disposer à faire toutes les concessions compatibles avec l'autorité royale. L'humble Lazariste semblait avoir pour mission de remédier en quelque sorte aux funestes conséquences de la conduite du coadjuteur, et surtout de détruire, par un heureux contraste, l'effet moral de ses pernicieux exemples. Aux tristes fruits d'une vocation forcée, Dieu s'était plu à opposer les fruits merveilleux d'une vocation véritable. Au milieu des scandales inouis dont ils avaient la douleur d'être témoins, les contemporains de Retz pouvaient reposer leurs regards ou leurs pensées sur deux nobles et douces figures, illuminées par un rayon d'en haut, sur deux héros chrétiens qui ont si bien résumé en eux, dans la première moitié du XVII^e siècle, le catholicisme tout entier, Saint François de Salles et Saint Vincent de Paul, le mystique et l'homme d'action. L'un, dont le souvenir était alors tout palpitant, s'était élevé, sur les ailes du mysticisme, jusqu'aux plus grandes hauteurs que l'esprit humain puisse atteindre, et l'ineffable parfum qu'avait exhalé sa belle âme, embaumait encore l'atmosphère qui s'en était imprégnée pendant sa vie. L'autre, dont la longue carrière ne se terminera que quelques années plus tard, quand il aura eu le bonheur de voir la France remonter au faite de la grandeur et de la prospérité, quand sa pieuse tâche sera pleinement accomplie, et l'avenir de

toutes ses fondations charitables garanti par la protection d'un grand roi , l'autre, disons-nous, prodiguait avec un zèle infatigable, avec une fécondité sans pareille, les miracles qu'enfante le dévouement évangélique, et chaque jour un nouveau bienfait venait ajouter un fleuron de plus à sa couronne. C'est ainsi que la Providence, qui ne veut pas que son œuvre périsse, a toujours soin de placer le génie du bien à côté du génie du mal pour neutraliser son influence. Quand, par la plus déplorable des contradictions, le génie du mal se trouvait personnifié dans un archevêque, il ne fallait rien moins qu'un Vincent de Paul, pour que la honte qui pouvait en rejaillir, aux yeux du monde, sur le clergé français, fût comme perdue dans l'immensité de la gloire dont l'inondait cet illustre apôtre de la charité.»

M. Curnier reçoit les remerciements et les félicitations de l'Académie, qui a rencontré encore, dans les chapitres communiqués, l'ampleur et le brillant de l'expression et la justesse de l'idée. Elle a particulièrement applaudi à l'éloquente peinture des vertus de Saint Vincent de Paul.

La séance, déjà si bien remplie, est heureusement terminée par deux nouvelles lettres de Florian, retrouvées dans les archives que l'Académie se propose de faire imprimer dans le volume de ses Mémoires actuellement sous presse.

Elle attache le plus grand prix à conserver tout ce qui rappelle le souvenir d'un auteur qui réunissait à un talent gracieux , à un vrai talent, le plus honorable caractère.

*Séances du 22 décembre 1860 et du
5 janvier 1861.*

M. le président dépose les recueils adressés par la Société littéraire et philosophique de Manchester, par les Sociétés académiques de Mende, Vesoul, Auxerre, du Mans; par les antiquaires de Picardie.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Veret, de Montpellier, annonçant le décès de M. Alexandre Rolland, ancien membre résidant de l'Académie du Gard, et ex-bibliothécaire de M^{me} Adélaïde. L'Académie charge son secrétaire d'exprimer à la famille toute la part qu'elle prend à cette perte si prématurée et si douloureuse.

Il fait ensuite hommage, de la part de M. Armand de Flaux, d'un ouvrage récemment publié par cet auteur et intitulé : *Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave I^{er}.*

M. le colonel Pagezy lit l'introduction d'un ouvrage qu'il prépare et qui aura pour sujet : *les armées permanentes de l'Europe.* Dans l'introduction communiquée, l'auteur indique le

plan de son livre, le but qu'il s'est proposé, et les moyens qu'il a employés pour l'atteindre. Quelques considérations préliminaires font connaître toute sa pensée, sa salutaire pensée (1); elles ont pour objet le premier mode de formation des armées dans les anciens temps de la monarchie, leur entretien et les changements successivement introduits. Puis, venant aux temps modernes, M. le colonel Pagezy examine succinctement plusieurs questions importantes, et entr'autres celle de l'impôt ou la taille, qui devient perpétuelle sous Charles VII et sous Louis XI, dès que les armées deviennent permanentes. Il montre ensuite les avantages des petites et moyennes armées, telles qu'elles étaient au temps de Gustave-Adolphe, de Turenne et même sous Frédéric II et Napoléon, sur des armées plus nombreuses; la facilité qu'elles offrent pour les mouvements; les consommations bien plus réduites qui sont nécessaires pour faire subsister les agrégations de soldats; et de là, jetant un coup d'œil sur les armements excessifs de l'Europe, qui ont commandé ceux de la France, il émet le vœu que les armées soient plus proportionnées aux forces financières des budgets.

(1) Elle apparaît dans l'épigraphe même : *les armées permanentes et les finances sont les piliers visibles de l'édifice social* (Joan de Muller), et dans quelques lignes de la conclusion : « C'est en ramenant à une moyenne hauteur ces deux gigantesques colonnes que nous voudrions établir plus d'harmonie dans l'ensemble de cet édifice, et en étendre ainsi la durée. »

L'Académie partage ces idées ; elle a hautement loué la manière savante et bien souvent spirituelle dont l'auteur les a présentées , et l'a vivement engagé à publier prochainement un livre qui , au mérite de l'utilité , joindra (elle vient d'en juger) celui d'une forme brillante .

M. le docteur Fontaines lit un rapport sur un mémoire manuscrit que M. Drouillon , vétérinaire à Nîmes , a présenté récemment à l'Académie, et qui a pour sujet la *morve*, et pour but spécial de résoudre les trois questions suivantes :

- 1^o Qu'est-ce que la morve ?
- 2^o Cette maladie est-elle contagieuse ?
- 3^o Est-elle incurable ?

Le rapporteur montre d'abord l'impossibilité de répondre à la première question par une définition compréhensive qui indiquerait la nature, la cause intime et essentielle de la maladie ; mais du moins l'étude et l'observation peuvent apprendre à connaître cette maladie , comme bien d'autres , par des signes indicatifs et caractéristiques. Si donc M. Drouillon n'a pu découvrir la nature de la morve et son étiologie , il a su , en praticien habile et expérimenté , décrire avec exactitude les symptômes de la maladie et ses diverses phases ; il a indiqué les nombreuses lésions organiques qui surviennent dans ses dernières périodes , et les signes différentiels qui distinguent la vraie morve des autres affections avec lesquelles elle pourrait être confondue.

Après avoir résumé et jugé cette première partie, où M. Drouillon décrit la maladie en *judicieux observateur*, le rapporteur passe à l'examen de la seconde question, et ici il exprime le regret de ne point partager l'opinion de l'auteur relative à la non contagion.

Il est bien vrai que MM. Chabert, Chaumental et Fromage, professeurs à l'école d'Alfort, et MM. Godène et Morel, que cite M. Drouillon, ont soutenu cette rassurante doctrine, mais des expériences rigoureuses ne permettent plus d'y croire et de la propager, et pour le démontrer, M. le docteur Fontaines cite les essais de MM. Dupuy, Bouley, Giraud, Leblanc, et principalement M. Gohier, qui ont inoculé la maladie sur des mulets et des ânes, animaux doués d'une grande résistance vitale, lesquels ont subi l'infection, qui presque toujours a eu une issue fatale, et malheureusement, ajoute M. Fontaines, « cette affreuse maladie, la morve, ne borne pas ses ravages dans l'espèce équine. L'homme n'en est point exempt, et si l'on n'a pas d'exemple que, chez lui, la maladie se produise spontanément, il n'est que trop certain qu'elle peut lui être communiquée par des animaux infectés.

« En 1823, M. Remer, professeur à Breslau, publia dans le journal d'Hufeland (*Archives générales de Médecine*), septembre 1823, page 27,) une suite d'expériences propres à prouver que la morve, qu'il désigne sous le nom de *coruza virulent*, peut se transmettre de l'animal à l'homme par un contact immédiat et y déve-

lopper une maladie absolument semblable à celle qui lui a donné naissance.

« M. le docteur Rayer , si sévère et si positif dans ses observations , a été le premier en France à signaler, chez l'homme , la morve acquise. En 1838 , il présenta à l'Académie royale de médecine un travail très-complet sur ce sujet , dans lequel il prouva , après une discussion très-intéressante à laquelle prirent part plusieurs vétérinaires de grand renom , que , non seulement la morve était transmissible d'animal à animal , mais encore de l'animal à l'homme et même de l'homme aux animaux. Depuis lors , l'attention des médecins ayant été fixée sur ce point , les observations ont été fort nombreuses et fort concluantes. Ainsi , en 1837 , M. Braccon, chirurgien au 2^e régiment de dragons de la garde anglaise , a publié dans le journal de Dublin un cas de morve chez un palefrenier qui avait soigné un cheval morveux et qui , après que l'animal eut été abattu , fut employé à le dépouiller et à le dépecer. Chez ce malheureux , l'invasion et la marche de la maladie furent tellement promptes, qu'il succomba le onzième jour. A l'autopsie , le vétérinaire qui était présent reconnut toutes les altérations organiques que l'on trouve chez le cheval dans la morve aiguë.

« Dans la séance du 13 novembre 1838 de l'Académie royale de médecine , M. Roux entretient cette compagnie d'un voiturier d'équarissage de Montfaucon qui , s'étant piqué un doigt en ouvrant un cheval morveux , a été

atteint d'angioleucite et d'abcès au bras droit, puis d'abcès au bras et à la cuisse du côté opposé. M. Rayer, désirant savoir quel serait l'effet de l'inoculation du pus provenant d'un de ces abcès, l'a inoculé sur plusieurs points à un ânon très-bien portant. L'animal est mort le neuvième jour. L'autopsie en ayant été faite, M. Rayer montra à l'Académie les pièces anatomiques présentant tous les caractères de la morve aiguë pustuleuse du cheval. M. Audouard, dans un travail inséré dans le 3^e vol. de 1845 de la *Revue médicale*, et intitulé : *De la morve et du farcin, maladies contractées par l'homme auprès des chevaux atteints de ces mêmes maladies*, raconte qu'un capitaine dans le train des équipages militaires, nommé M. Dussourd, chargé de la surveillance de deux infirmeries contenant habituellement 20 à 30 chevaux farcineux ou morveux, entra, le 25 mai 1843, à l'hôpital militaire du Dey, dans le service de M. Brée. Le malade ne présentait, dès le début, que des symptômes de ganglionites chroniques; mais le 12 juin, à 3 heures après midi, cette affection offrait des caractères insolites et des plus graves. M. Brée s'entoura des officiers de santé en chef de l'armée, d'un grand nombre de médecins et de chirurgiens des hôpitaux d'Alger, et tous déclarèrent que l'existence de la morve, chez le capitaine Dussourd, ne pouvait être révoquée en doute. L'autopsie fut faite, et par l'inoculation des matières prises sur le cadavre, on fit contracter à des chevaux et à des mulets

la maladie à laquelle le capitaine avait succombé, et que le vétérinaire en chef de l'armée déclara être la morve aiguë.

• Des faits analogues , que je me dispense de citer, ont été recueillis et publiés en très-grand nombre , et il est à remarquer que ce sont toujours des palefreniers, des vétérinaires ou des hommes attachés au service des infirmeries qui sont le sujet de toutes ces observations. Aujourd'hui donc , l'existence de la contagion de la morve *vraie* ne saurait plus être mise en question. Et si nous avons le regret que des faits aussi concluants aient échappé aux recherches de M. Drouillon , nous avons aussi l'espérance que sa conviction et sa conversion n'en seront que plus promptes et plus sincères. »

Dans la dernière partie de son mémoire , M. Drouillon , après avoir donné d'utiles conseils prophylactiques , considère la maladie au point de vue général et au point de vue local , et indique plusieurs remèdes dont l'emploi amène quelquefois la guérison. Mais si M. Drouillon n'a pas trouvé des moyens préservatifs ou curatifs infailibles , il « s'est montré praticien studieux et exercé , aussi exact dans l'exposition des signes caractéristiques de la maladie , que dans l'appréciation des moyens propres à la prévenir ou à y remédier. »

M. Pelet montre ensuite à l'Académie plusieurs petits vases antiques en terre cuite , découverts la veille en creusant les fondements

d'une maison située rue de la Faïence ; ces petits vases étaient renfermés dans un plus grand, de la même matière, avec son couvercle ; ce dernier fut cassé par les ouvriers trop empressés de savoir ce qu'il contenait ; sa forme était celle de nos jarres.

Les petits vases n'ont rien de remarquable ; l'un d'eux était un *guttus* en forme de poire, n'ayant qu'une petite ouverture par laquelle on versait la liqueur goutte à goutte, souvent même en secouant le vase, on s'en servait pour l'huile, le vinaigre, et dans les sacrifices pour faire des libations ; on leur donnait aussi le nom de *coturnium*.

Un autre de nos petits vases, haut de dix centimètres, a deux anses ; sa forme est celle d'une petite marmite ; le temps et l'humidité de la terre avaient rendu son couvercle tellement adhérent qu'il semblait ne former qu'une seule pièce avec la partie inférieure ; on comprend bien qu'il ne sortit pas entier des mains avides qui l'avaient découvert ; il est cependant encore assez bien conservé et son contenu parfaitement intact.

Il renfermait :

1^o Douze bagues en verre irisé par la décomposition de la matière ; trois de ces bagues semblent avoir été émaillées ; elles ont à l'intérieur environ 15 millimètres de diamètre et peuvent être portées au petit doigt ;

2^o Une bague en bronze de la même dimension ;

3° Trois anneaux très-épais en verre , ayant extérieurement 3 et 4 centimètres de diamètre ; ils sont assez semblables à ces anneaux en ivoire que l'on met entre les mains d'un enfant au maillot , afin qu'il s'en frotte les gencives.

„ On pourrait induire de là , dit M. Pelet , que c'était ici l'urne cinéraire d'un enfant , mais la dimension des autres bagues , la fragilité de la matière , auraient rendu ce joujou trop dangereux dans ses mains innocentes.

„ Je ne sache pas que jusqu'à présent il se soit trouvé d'objets semblables dans les tombeaux romains antérieurement découverts. „

Séance du 19 janvier 1861.

M. de Daunant communique à l'Académie la correspondance qu'avait entretenue, avec un de ses amis haut placé, feu M. Griolet (Jean-Marie-Antoine), qui fut à la fois un brillant académicien, un jurisconsulte érudit, un magistrat éminent, un administrateur habile et un sincère et sage patriote. Cette correspondance, qui commence en 1789 et finit en 1795, contient, entre autres documents sur cette époque orageuse, une foule de détails pleins d'intérêt sur ce qu'on appelle le fédéralisme dans le Midi.

Pour mieux faire apprécier les événements et les jugements consignés dans ces lettres nouvellement découvertes, M. de Daunant ouvre son travail par un exposé rapide et fidèle de l'état de la société de Province en 1789. Puis il fonde, dans le récit des faits généraux et dans celui des actes du gouvernement dans le Gard, une véritable notice des plus saisissantes sur « cet homme de bien, de courage et de talent, » qui unissait la noblesse et la fermeté du caractère à de hautes vues politiques et à un entier dévouement au pays.

Voici comment M. de Daunant juge d'abord les hommes de 1789 :

« Au nombre des qualités des hommes de 1789, et je ne fais ici d'exception pour aucun parti, il en est une surtout qui brille d'un vif éclat : le désintéressement ; leurs fautes comme leurs belles actions participent également de cette vertu. Avec quelque juste sévérité qu'on juge l'émigration, on ne peut s'empêcher d'admirer la généreuse imprévoyance de cette jeune noblesse, n'emportant avec elle que son épée et une bourse souvent fort légère. Le prêtre, par le refus d'un serment qui blesse sa conscience, abandonne, sans effort, les riches bénéfices ; les constituants, en se retirant, renoncent à la vie publique, se refusant ainsi à ce qu'elle peut ajouter à leur réputation et à leur fortune ; les Girondins montent à l'échafaud, possesseurs de quelques assignats qu'ils jettent au peuple ; la jeunesse patriote se précipite à la frontière au devant de l'ennemi, ne demandant au pays qu'un fusil, sans s'inquiéter du pain qui souvent lui manque ; enfin, s'il est permis de citer des hommes dont la mémoire est justement abhorrée, nous voyons qu'à l'exception de Danton et d'un petit nombre de ses affidés, leurs mains sont pures du contact de l'or, si elles ne le sont pas de celui du sang.

« C'est qu'alors l'idée politique, souvent erronée, habituellement généreuse, quelquefois violente et cruelle, dominait toutes les autres ; on lui sacrifiait, sans peine, sa fortune et même sa vie.

« Si cette génération fut grande par une des

plus nobles qualités de l'âme , le dévouement désintéressé , elle ne le fut pas moins par les facultés éminentes de l'esprit. Sans parler de l'Assemblée constituante dont les qualités , les défauts , les services et les fautes sont suffisamment connus, essayons, par nos souvenirs , de nous retracer ce que fut, dans nos localités du moins, la société de 1787 , société qui , à des degrés plus ou moins éminents , devait se retrouver dans la plus grande partie de la France. »

Après ces aperçus généraux, M. de Daunant trace le tableau de la société nimoise , dont l'évêque de Nîmes , de respectable mémoire , M. de Becdelièvre , rassemblait dans ses salons les éléments distingués, choisis dans toutes les communions et presque dans toutes les classes.

« Dans cette réunion d'hommes aimables et instruits , on remarquait un jeune homme qui devait bientôt être appelé , par la confiance publique , à occuper les postes les plus honorables et les plus périlleux.

» Jean-Marie *Antoine Griolet* , né à Nîmes le 3 septembre 1763 , appartenait à une famille vouée héréditairement à la profession du barreau. Il fit ses études chez les Oratoriens qui avaient remplacé les Jésuites au Collège de Nîmes. Cette respectable congrégation avait laissé les plus touchants souvenirs chez ceux dont elle avait dirigé les études Griolet , un des élèves les plus distingués du collège , y contracta une

liaison intime avec un élève également distingué, Emile Vincens, mort il y a environ dix ans. Après avoir successivement occupé un emploi éminent au ministère du commerce et celui de conseiller d'Etat, Emile Vincens, modeste comme la plupart de ses amis, trop modeste même dans l'intérêt de sa réputation, n'a livré à l'impression qu'un éloge de Montaigne, quelques brochures d'économie politique, où il se montre le défenseur éclairé de ces principes de liberté commerciale qui commencent à peine à se faire jour en France après un siècle de lutte; enfin une très-bonne histoire de Gênes, qui n'est pas assez connue parce qu'il négligea trop le secours des journalistes et des prôneurs. C'est dans cette dernière ville, où il dirigeait une maison de banque, qu'il passa une grande partie de sa vie; il s'y était établi avant 1789; mais avant de s'y fixer, l'amitié de collège entre Griolet et lui était devenue, pour ces deux jeunes gens, une véritable communauté d'idées, de sentiments et même d'intérêts. Leurs familles, l'une catholique (celle de Griolet) et l'autre protestante, favorisèrent cette union. M^e Vincens, père d'Emile et de trois autres fils, tous distingués à divers titres, appartenait lui-même à cette élite d'esprits cultivés dont je viens de parler.

» Griolet, d'abord avocat, était, quoique fort jeune, conseiller au présidial de Nîmes quand la révolution éclata. Son nom était déjà avantageusement connu de ses concitoyens: il avait

composé un éloge de Boileau, auquel l'Académie de Nîmes n'accorda, il est vrai, qu'une mention honorable, celui de Daunou ayant été couronné. Cette même Académie l'avait admis au nombre de ses membres et nommé son chancelier. Des fonctions plus importantes lui furent bientôt confiées ; il fut un des rédacteurs des Cahiers de doléance de l'Ordre du tiers-état, cahiers qui, comme presque tous ceux du royaume, demandaient la consécration de ces principes immortels qu'on peut s'étonner, après, de voir si souvent remettre en question. »

M. de Daunant se livre ensuite à un examen rapide de l'organisation administrative décrétée par l'Assemblée constituante. Il fait remarquer combien elle était défectueuse. Les administrations de département, de district et de commune, nominalelement subordonnées les unes aux autres, étaient en réalité complètement indépendantes, ne tenant leur pouvoir que de l'élection populaire. Les fonctionnaires mêmes chargés de requérir, au nom du roi, l'exécution des lois, étaient également nommés par le peuple. Les électeurs du Gard conférèrent à Griolet le plus important et le plus dangereux de ces emplois, celui de procureur général syndic.

« C'est l'honneur des hommes de 1789, dans beaucoup de départements et en particulier dans le nôtre, d'avoir suppléé, autant qu'il était en eux, aux forces que la loi leur refusait. La première année de la révolution s'était à peine

écoulée , que des troubles graves et sanglants éclatèrent dans notre ville. On en a beaucoup trop parlé, ainsi que de ceux dont nous fûmes témoins vingt-cinq ans après, et plût à Dieu que la mémoire des uns et des autres pût être anéantie ; mais ce qu'on n'a pas assez dit , c'est que, même après ces troubles , les élections départementales et communales eurent lieu dans un sens modéré , que des hommes éminents appartenant aux deux communions en firent partie , et que, s'ils ne purent réprimer tous les désordres, ils surent du moins préserver le département qu'ils administraient de ces scènes horribles et honteuses qui déshonorèrent la cause de la liberté dans quelques départements voisins.

» De tous les emplois administratifs du département , celui de procureur général syndic , confié à Griolet , était le plus important ; car il avait l'initiative de toutes les mesures générales administratives, et, dans ces temps de troubles, c'était beaucoup plus que de l'administration ; c'était quelquefois la levée des troupes, et presque leur commandement.

» A dater de l'entrée de Griolet dans la vie publique , une correspondance suivie s'établit entre lui et son ami Emile Vincens , qui habite Gênes. Elle se continue , mais quelquefois à d'assez longs intervalles , jusqu'au 13 mars 1795 , époque à laquelle Griolet va rejoindre son ami à Gênes. Ces six années furent les plus agitées et les plus sanglantes de la Révolution. Que de violences, que de crimes, que de deuils,

que d'espérances déçues, mais aussi que de nobles sentiments, que de courageux dévoûments ! Pendant cette terrible époque, Griolet est toujours acteur ou victime, jamais oppresseur. Au début, il partage les espérances, mais il se fait rarement illusion. En 1793, le devoir seul le soutient dans la lutte où il met en jeu son avenir et sa vie. L'espoir s'est évanoui.»

Les premières lettres dont M. de Daunant nous donne des extraits font connaître « avec quelle impartialité Griolet juge l'Assemblée constituante et la situation du moment. Le caractère de ce jeune patriote s'y montre dans toute sa candeur et son bon sens. On y lit déjà qu'il saura, au besoin, sacrifier sa fortune et sa vie au soutien de la cause sainte qu'il a embrassée. »

Les désordres s'accroissent à Paris et dans la plupart des départements ; la faiblesse de l'Assemblée législative les favorise. Un crime horrible, celui de la Glacière d'Avignon, est amnistié par elle. L'administration du Gard, sur la réquisition de Griolet, proteste contre cette amnistie. De honteuses scènes ont lieu le 20 juin 1792 ; le palais de Louis XVI est envahi par une vile populace, et lui-même est coiffé du hideux bonnet rouge. Enfin, la royauté est renversée le 10 août, et le roi et sa famille sont prisonniers au Temple. Mais l'administration du Gard ne manque pas à ses devoirs : cédant à la parole puissante de Griolet, elle proteste successivement contre le 20 juin et le 10 août.

Les lettres de Griolet , relatives à ces terribles événements, font apprécier de plus en plus ses éminentes qualités et son généreux courage.

• Les massacres de septembre s'accomplirent, continue M. de Daunant. Nul département, il faut le répéter souvent, à l'honneur de la France, ne répondit à l'exécrable appel de la commune de Paris ; mais un fait plus significatif se passa dans le Gard. L'administration qui avait commis, comme on l'a vu , bien d'autres méfaits que de ne pas imiter Paris dans ses assassinats, cette administration coupable de modérantisme et même de royalisme est violemment dénoncée par le parti vainqueur , et l'assemblée électorale , après avoir accueilli avec faveur les dénonciations, conserve les titulaires parce qu'elle reconnaît, en définitive , qu'elle ne trouvera nulle part autant de probité et de lumières.

» Une pareille position ne pouvait cependant durer. La réélection de Griolet est annulée, et il rentre pour quelques mois dans la vie privée. »

Bientôt Griolet est ramené de la vie privée à la vie publique :

« Les événements, dit M. de Daunant, avaient marché. La condamnation sans excuse de Louis XVI avait déterminé plusieurs cabinets de l'Europe , jusqu'alors hésitants , à entrer dans la coalition. La majorité de la Convention soutenait une guerre inégale , et conduite avec peu d'ensemble, contre la commune de Paris et

le Club des Jacobins. Le 10 mars, journée où échoua une conspiration jacobine, sans décourager les auteurs qui restèrent impunis, fut le 20 juin de la Convention, et elle devait avoir bientôt son 10 août, comme Griolet le prévoyait. En de pareilles circonstances, il faut le dire à l'honneur des patriotes Nimois, ils jugèrent qu'ils avaient un nouveau devoir à remplir, celui d'éloigner de la cité l'invasion des hommes de sang. Les sections de Nimes choisirent les membres d'une nouvelle municipalité, parmi ceux que venaient d'exclure les électeurs de département. *M. Meynier de Salinelles*, ancien membre de l'Assemblée constituante, fut nommé maire, et Griolet procureur de la commune.

« Une lettre de Griolet, du 21 mars, nous apprend avec quelle disposition d'esprit il accepte ses nouvelles fonctions. Il le répète pour la deuxième fois : il est mort depuis 1790. *Il joue sur le velours.*

« Le 10 août de la Convention, prévu par Griolet, est enfin arrivé. Les bandes d'*Henriot*, sous la direction de la commune et de la députation de Paris, ont envahi, le 31 mai, le lieu de ses séances. Les Girondins sont prisonniers ou en fuite. Soixante-et-dix autres de ses membres protestent contre cette journée, et ne prennent plus part à ses délibérations. Un dernier cri d'indignation s'élève de presque tous les départements. Ils essaient de se concerter pour échapper à la domination sanglante qui les menace. Ce sentiment et cette volonté semblent d'abord

être unanimes. Griolet et la municipalité nimoise n'hésitent pas à s'y associer ou plutôt à les provoquer ; mais Griolet ne dissimule pas à son ami qu'il repousse avec une aversion presque égale les deux partis de la Convention qui se disputent le pouvoir. Pouvait-il , en effet, oublier que les Girondins avaient amnistié la Glacière , s'étaient vantés, un peu à tort peut-être, d'avoir fait le 20 juin et le 10 août , et qu'ils avaient , en majorité , voté la mort du roi. On peut ajouter que le projet de constitution qu'ils avaient présenté , par l'organe de Condorcet , était plus absurde et plus impraticable, s'il est possible , que la Constitution de 1793, soigneusement ensevelie par ses auteurs immédiatement après sa naissance ; mais toutefois , on peut blâmer Griolet de ne pas établir une notable différence entre les fautes, on pourrait même dire les crimes des Girondins, hommes exaltés, souvent coupables , mais sincères dans leurs convictions et défendant , sinon avec habileté , du moins avec courage , pendant les derniers mois de leur vie , la cause de l'humanité , et les fureurs sanguinaires d'un Marat ou la froide cruauté d'un Robespierre. Il faut ajouter qu'une pareille opinion, publiquement exprimée, comme le déclare Griolet , devait nuire à l'accord devenu nécessaire entre les républicains modérés et les royalistes constitutionnels ; tant il est vrai qu'au temps de révolution , la justice envers les adversaires est presque impossible, même chez les esprits les plus éclairés et les cœurs les plus généreux. »

Cet état des esprits , les opinions de Griolet , les difficultés presque insolubles qu'il prévoit , le but qu'il aurait voulu atteindre sans espoir d'y parvenir , sont exposés avec une admirable énergie dans les lettres des 14 et 28 juin 1793 , dont M. de Daunant lit des extraits.

« Ces courageux efforts eurent le résultat que Griolet et ses amis ne prévoyaient que trop. On avait voulu former une fédération des départements , pour repousser la domination de la commune de Paris et du Club des Jacobins. Dans la plupart des départements , cette fédération ne fut que nominale. L'Hérault manqua à l'appel ; le Gard, qui avait promis 1,200 hommes , en donna à peine 500 ; le contingent de Marseille n'arriva pas jusqu'au Pont-Saint-Esprit. Bientôt le découragement s'empara de tous les esprits. Vainement Griolet et quelques hommes courageux firent tous leurs efforts pour retenir à leur poste les gardes nationaux qui composaient le bataillon du Gard. Ils comprirent bientôt eux-mêmes l'inutilité de la résistance et, sans rien stipuler pour eux , en particulier , ils auraient voulu qu'une capitulation protégeât ceux qui s'étaient dévoués à la cause commune. Rien ne put être fait , tant les défections furent promptes. Une lettre de Griolet expose avec détail comment ces généreuses résolutions de résistance furent formées , et comment elles furent abandonnées. Ses amis lui conseillèrent de s'éloigner pour sa sûreté. Ils savaient que les soldats du représentant Albitte disaient : « Don-

nez-nous la tête de Griolet , et votre département sera tranquille. » Le maire (c'était M. Meynier de Salinelles père), lui dit alors : « Nous » sommes exposés l'un et l'autre. Je suis vieux, » ce n'est pas la peine de disputer un reste » d'existence ; mais vous, vous êtes jeune, mettez-vous sur-le-champ à l'abri du danger. » — Vous savez les résolutions de mon père , » lui dit le fils , prenez ces papiers et partez. » C'était un paquet d'assignats.

» Accompagné d'un ami, M. Trélis, compromis aussi , mais moins que lui , Griolet consent à se mettre en sûreté ; ils ont un moment d'espoir ; ils reviennent l'un et l'autre. Ces fugitives espérances devaient bientôt disparaître. »

L'heure avancée ne permettant pas d'entendre la suite de cette intéressante communication , la fin en est renvoyée à la séance suivante , mais M. de Daunant ne veut pas attendre jusque là pour réparer un oubli involontaire. En parlant des écrits de M. Emile Vincens , il n'a pas mentionné son *Exposition de la législation commerciale*, ouvrage qui fait autorité auprès des tribunaux de commerce.

L'Académie renouvelle son bureau , qui sera constitué ainsi qu'il suit pour l'année 1861 :

Président, M. Jules Salles.

Vice-Président, M. Germer-Durand.

Trésorier, M. Pelet.

Secrétaire perpétuel, M. Nicot.

Secrétaire adjoint, M. Alph. Dumas.

M. le président dépose le bulletin des Antiquaires de l'Ouest, et les mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois.

M. de Daunant continue la lecture de la correspondance de Griolet avec son excellent ami, Emile Vincens. Ce ne sont plus ces accents si purs de patriotisme, que les difficultés ne faisaient qu'accroître, ni la manifestation de ces sentiments énergiques, souvent exprimés en mots concis d'une exquise délicatesse ou d'une si grande élévation, ni ces mouvements éloquents qui avaient éclaté pendant la période néfaste qui s'étend de 1792 jusqu'à 1794. Maintenant Griolet, qui a vu ses efforts de sagesse et de recomposition échouer au milieu du désordre des esprits et de l'affaiblissement moral de la nation, Griolet, cédant au découragement qui avait envahi tous les cœurs honnêtes, s'est réfugié dans la vie privée, qui a encore pour lui des moments bien douloureux.

« Son père, dit M. de Daunant, et ses amis ont péri, sa mère est morte de chagrin; les larmes amères qu'il verse sur leur mort, qu'il se reproche presque, sa tendresse fraternelle, son noble désintéressement, couronnent dignement sa vie politique, si courte, si malheureuse et si belle. Une partie de l'intérêt se reporte sur sa digne famille et sur l'ami qu'il charge, avec une simplicité antique, d'acquitter ses dettes. »

Pour se dédommager et se consoler des agitations de sa vie publique, il se voue d'abord à

la science commerciale, qu'il étudie dans la théorie et dans la pratique. Il est bientôt associé à une grande et ancienne maison dont M. Emile Vincens faisait partie, et la ville de Gênes, l'adoptant comme un de ses enfants, le nomme successivement Président du Tribunal de Commerce et Secrétaire de la Chambre de Commerce.

C'était encore trop peu pour satisfaire l'ardeur laborieuse de cette haute et vive intelligence.

« Il profita, dit M. de Daunant, de ses promenades dans la campagne et dans les jardins de Gênes pour devenir un excellent botaniste. Il se forma un herbier précieux. Il découvrit, dans la rivière de Gênes, quatre plantes nouvelles dont une porta son nom, *carex Grioletii*. Il avait même fait un travail très-considérable sur la flore de cette contrée, mais il se refusa à le publier, fidèle en cela comme en tout à son adage favori : Cache ta vie. »

Après avoir retracé ces occupations, qui, avec quelques études historiques, remplirent les dernières années de la vie de Griolet, hélas ! si courte (43 ans), M. de Daunant rappelle le bel éloge que lut à l'Académie M. Vincens St-Laurent, qui en avait été chargé. Il en lit l'éloquente péroraison, et termine par des réflexions que lui ont suggérées les nombreuses erreurs et les crimes de l'époque, dont la correspondance communiquée présente l'émouvant tableau.

L'Académie , qui a écouté avec respect et vive approbation cette seconde partie , offre à M. de Daunant ses remerciements et ses félicitations.

M. Bretignière offre, pour acquitter son tribut académique, une étude sur Aristophane, et donne lecture de la première partie de son travail. Avant de juger le poète grec sous le rapport littéraire, et de mettre en lumière ce grand talent qui, comme notre Rabelais, cache parfois la raison sous la scurrilité , ce grand talent qui, habile à saisir les ridicules, les châtie si bien , si attiquement, dans des scènes spirituelles , de piquants dialogues, et avec des expressions vives , acérées , quelquefois crues et licencieuses , dont il se servait pour flatter les goûts d'un peuple ennemi de toutes les supériorités , et qui n'aimait rien tant que la causticité mordante et le langage familier, les trivialités accommodées à ses libres allures , M. Bretignière examine le poète politique et moraliste. Il montre toute l'étendue de l'influence d'Aristophane quand , exerçant une sorte de magistrature et de police, il flagelle non seulement les vices et les travers des classes moyennes , mais encore fouette de ses vers sanglants les chefs même de la république , traduits impitoyablement à son tribunal ; quand, nommant les personnes , les immolant sans scrupule à la risée publique , il se pose en quelque sorte comme l'arbitre et le réformateur d'Athènes; car on peut bien remarquer que cette

licence extrême était l'égide des institutions et de la liberté, qu'on n'osait plus attaquer dans la crainte d'être en butte à l'amertume de ses traits. A l'aide de cette causticité et de l'hilarité qu'elle faisait naître, Aristophane, comme le dit fort bien l'auteur de cette étude, sut inspirer, pendant la guerre du Péloponèse, des sentiments si patriotiques qu'il fut considéré comme un des ennemis les plus redoutables des Lacédémoniens.

Pour mieux faire saisir cette portée politique et sociale des onze pièces que nous avons conservées (Aristophane en avait composé 54), M. Bretignière reproduit fidèlement quelques scènes des *Chevaliers* et des *Acharniens*

Rien n'est plus plaisant, et en même temps plus grave par les enseignements qui en découlent, que la peinture de ce Lamachus qui, quoique nabile capitaine et servant bien sa patrie, est immolé sans pitié; rien n'est plus divertissant que le tableau de ce peuple puissant du Pnyx, sous la figure d'un vieillard imbécile mangeur de fèves (1).

Les réflexions que fait M. Bretignière sur ces diverses scènes ont paru pleines de justesse et spirituellement exprimées. Elles montrent aussi que l'auteur a une connaissance complète de cette belle et grande littérature de la Grèce, qui doit rester pour tous les âges un objet constant d'étude, d'admiration et d'émulation.

(1) Dans les assemblées populaires, on votait avec des fèves qu'on s'amusait souvent à tenir entre ses dents.

Aussi, l'Académie s'est montrée hautement satisfaite de cette communication. Elle en a remarqué le côté vraiment original. Après tant de jugements portés sur le poète grec, et notamment les réflexions si justes de Laharpe (*Cours de litt.*, tome XII, page 85), c'était un travail neuf que de faire ressortir l'influence politique des pièces d'Aristophane, de montrer, par des citations bien choisies, qu'il fut plutôt l'écho des médisances et des calomnies de la foule, que l'interprète de la vérité et de la raison; c'était acte de bonne justice que de combattre l'opinion accréditée qui juge Athènes, ses chefs et son rôle dans l'histoire grecque, d'après les invectives jalouses et les ressentiments personnels du poète. Aussi, l'Académie a particulièrement applaudi aux observations de l'auteur quand il dit :

« La comédie d'Aristophane est rieuse, et son rire est celui des farces de Molière et des romans de Rabelais, souvent grossier, mais toujours franc et de bon aloi, qui ne s'arrête point devant la bouffonnerie. Mais quant aux mœurs, il faut faire ses réserves; car la morale d'Aristophane est d'une espèce particulière: présenter au public une série de types dans lesquels il puisse se reconnaître comme dans un miroir, et sourire des légères ressemblances qu'il saisit entre le personnage et lui-même; montrer, dans une action suivie, bien développée, des caractères agréables et intéressants, des vices et des ridicules, dont on accuse toujours malignement son

voisin et rarement soi-même, c'est l'art d'une comédie déjà raffinée. Tel ne fut point celui d'Aristophane.

» Mais il eut une gloire unique dans l'histoire du théâtre : il éleva le rôle de la Comédie à une hauteur qu'elle ne put maintenir après lui ; il sut la retirer des scènes triviales de la vie commune, où elle s'était longtemps égarée, et sans lui ôter ces invectives, qui avaient, dès le début, armé ses vulgaires médisances, il lui donna pour champ de bataille la vie publique.

• Grâce à lui, la Comédie eut sa place dans le gouvernement d'Athènes. Le théâtre devint une tribune plus libre et moins scrupuleuse que l'autre. Le poète comique avait la voix haute et les yeux indiscrets : avec le droit de tout attaquer, il prenait la liberté de tout dire ; aucune loi n'avait encore averti ni réprimé cette entière indépendance.

• Aristophane pouvait-il songer à imaginer des caractères abstraits, à créer des types généraux, quand il trouvait devant lui d'excellents modèles, dont il pouvait jeter le nom en pâture aux spectateurs, et livrer à leurs huées toute la vie : leurs faiblesses, leurs sottises ou leurs vices. Pourquoi eût-il offert aux Athéniens des sujets imaginaires, pris dans les actions les plus ordinaires de la vie des hommes, quand il avait à représenter, sujet inépuisable ! les côtés burlesques des assemblées politiques, et les engouements populaires et la bassesse des ambitieux, et l'impudence avide des chefs indignes que la

démocratie athénienne choisissait parfois au hasard de ses caprices d'un jour.

» Nous ne comprenons plus guère , avec nos habitudes modernes, au milieu d'une civilisation où les attaques personnelles deviennent des allusions voilées par la délicatesse de la forme, ces critiques mordantes et quelquefois cyniques, ces drames qui ne sont , d'un bout à l'autre , qu'un pamphlet bouffon et dévergondé des hommes et des institutions du temps. — Sous ces bouffonneries , pourtant , se présentaient des conseils utiles et des leçons sérieuses. Plus d'une fois , sans doute , ces plaisanteries grossières , mais piquantes , ces mascarades licencieuses et vraies de la place publique ouvrirent les yeux au peuple d'Athènes. En le faisant rire de ses bévues , et des ruses de ses favoris , il l'avertissait de s'en défier à l'avenir , et plus d'un orateur dut sa chûte aux inventions du poète comique.

» Mais Aristophane eut-il toujours raison ? Est-il l'homme sage et vertueux , égaré au milieu de fous ou de scélérats , l'arbitre impartial et intelligent des grandes luttes de son temps ? Faut-il accueillir ses antipathies , admettre ses jugements , partager ses idées et mépriser tous les Athéniens de son temps excepté lui-même ? Il n'y gagnerait pas beaucoup , car son génie l'a dispensé d'avoir raison ; Athènes y perdrait davantage, elle qui, dans la vie politique , n'a guère présenté à la postérité que le spectacle d'efforts héroïques vaincus par la force , et d'un dévouement constant et malheureux à ce qu'elle

crut la justice, l'honneur et la gloire. Et c'est l'un des plus spirituels enfants de cette généreuse mère qui lui porta les plus cruelles blessures, dont la démocratie athénienne saigne encore.»

Séance du 2 février.

M. le président dépose le bulletin de la Société de la Lozère ; un volume du Congrès archéologique — 1860, xxvi^e session ; tome xxvi de la description des machines ayant obtenu des brevets d'invention.

M. de La Farelle lit un rapport sur l'ouvrage de M. de Flaux , intitulé : *Histoire de Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave Wasa.*

Il remarque d'abord combien il a fallu de soins, de voyages et de recherches pour composer un pareil livre ; combien il était difficile de bien caractériser un prince qui , réunissant les qualités les plus diverses , tenant à la fois de Henri IV et de Louis XI pour la bravoure et l'esprit de suite , rendait la tâche de l'auteur très-ardue.

M. de La Farelle, entrant ensuite dans l'analyse du règne, du long règne de 37 ans, le divise en trois parties, en trois actes distincts : la guerre de l'indépendance , la Réforme introduite en Suède, et le pacte de succession , ou le trône déclaré héréditaire.

« LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE. — Gustave trouva la Suède , dans les premières années du XVI^e siècle, en train de se débattre contre le

joug oppresseur du Danemark, auquel elle avait été liée depuis 126 ans. Christian II, ce roi sombre, fantasque, cruel, que l'on a si justement nommé le *Néron du Nord*, épouvantait et ensanglantait le royaume par les affreux massacres de Stokolm, lorsque Gustave entreprit de le délivrer. Parti du fond de la Dalecarlie, soutenu par de simples paysans et de pauvres mineurs, caché au milieu d'eux, vivant comme eux et avec eux, il fut tour à tour paysan, valet de ferme, mineur, et connut toutes les péripéties d'une condition inférieure avant d'arriver au rang suprême. Cependant sa naissance n'était pas commune, bien loin de là (il était fils d'un Ericson Wasa, chevalier et sénateur, — neveu du régent Sten-Sture), il avait été élevé à la cour, et s'était mêlé aux affaires publiques dès son plus jeune âge. Ce fut à force de courage, de patience, de fermeté, d'éloquence, d'habileté, qu'il parvint à se frayer un chemin jusques au trône, et c'est après avoir passé par toutes les vicissitudes, bravé tous les périls, échappé à toutes les chances de mort, que nous le voyons enfin, à l'âge de 33 ans et le 20 juin 1823, faire son entrée triomphale à Stokolm. Avant la fin de l'année, il fut maître de tout le royaume.

» Le second acte du règne de Gustave est l'introduction, dans ses Etats, du luthéranisme. C'est ici surtout qu'apparaissent l'avarice et la rapacité de ce prince. Nous ne nous appesantirons pas sur tout ce qu'il fit pour s'approprier

les biens du clergé catholique, et en grossir le trésor de l'Etat comme le sien. On serait tenté de croire, en lisant ce récit, que Gustave n'était pas de bonne foi dans sa conversion, et qu'il n'était inspiré que par son amour des biens de ce monde; ce serait lui faire injure. Toute sa vie, et sa mort plus encore que sa vie, prouvent la sincérité de ses croyances. Du reste, il a cet avantage sur tous les princes de son époque, qu'il employa bien rarement la violence pour introduire la nouvelle religion, et ne fit jamais couler le sang. Mais laissons cette partie délicate de son règne, et arrivons au troisième et dernier acte de sa vie, le pacte de succession.

» Gustave n'avait pas été seulement le restaurateur de la monarchie autonome en Suède, il fut aussi le fondateur de la monarchie héréditaire; car la couronne avait été élective jusques à lui. Ce fut, en effet, sous son règne et sur son initiative que la diète, composée des quatre Etats, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et les paysans, réunis à Westeras, en 1544, proclama l'hérédité de la couronne loi fondamentale du royaume. C'était un grand acte, qui plaçait la Suède à l'abri de ces éternelles crises, qui l'avaient si souvent mise à deux doigts de sa perte, et l'on ne peut que louer le roi et les états de cette solennelle résolution. Mais où l'on ne reconnaît pas la sagesse de ce monarque, c'est dans le partage qu'il fit immédiatement de son royaume en trois grands apanages. La couronne

fut déclarée le lot d'Ericson , fils aîné ; la principauté de Finlande fut donnée à Jean ; celle d'Ostrogothie à Magnus ; enfin , la Sudermanie à un dernier fils qui était alors fort jeune, et qui devint cependant le continuateur de la dynastie et le père de Gustave-Adolphe. Par ce partage, qui rappelle par trop les us et coutumes du moyen-âge , en créant des espèces de vice-royautés sous un suzerain , Gustave Wasa portait une sérieuse atteinte à ce qui était le plus glorieux résultat de son règne , l'unité de la monarchie suédoise , et la livrait après lui à de longues et interminables secousses.

» Les derniers 17 ans de sa vie furent , au contraire , une véritable trêve , pendant laquelle la Suède se transforma toute entière , sous la domination sage et paternelle d'un grand roi. Le commerce , l'industrie , tous les arts qui transfigurèrent l'Europe au XVI^e siècle , y reçurent droit de bourgeoisie, et la firent entrer dans la grande république européenne avec un éclat que nous voyons ensuite arriver à son plus haut degré sous Gustave-Adolphe et sous Charles XII. Le récit de ce drame si palpitant d'intérêt est suivi , dans l'ouvrage de M. de Flax , d'une appréciation générale qui laisse peu à désirer »

M. de La Farelle termine son rapport par deux observations. Premièrement, il eût désiré qu'au lieu d'une entrée en matière un peu *ex abrupto* , l'auteur eût fait précéder son livre d'une introduction dans laquelle il nous au-

rait appris brièvement les fastes de la Suède avant Gustave Wasa. N'aurait-il pas relevé son héros, en montrant le pays envahi, possédé, opprimé par le Danemark depuis la réunion de Colmar, puis tiré par Gustave de cette position d'anarchie et de désordre ?

En second lieu, le rapporteur a rencontré quelques termes un peu familiers et quelques formes de style cavalières, qui ne semblent pas conformes à la gravité de l'histoire ; et pourtant, dit M. de La Farelle, ces expressions sont loin de nuire à l'intérêt du drame, et lui prêtent même parfois je ne sais quel coloris pittoresque qui ne nous déplaît point. Mais malgré ces remarques critiques, M. de La Farelle applaudit à l'œuvre de M. de Flaux, et propose à l'Académie de lui en adresser ses remerciements. Cette proposition est unanimement adoptée.

Séance du 16 février 1861.

M. le président distribue les mémoires de l'Académie d'Arras, et offre de la part de M. Parenty, de la même ville, une étude sur les almanachs d'Arras. Il fait aussi hommage, de la part du gérant, du tome 1^{er} de la *Revue Catholique*, année 1859-1860.

Le Secrétaire perpétuel communique la correspondance.

M. Revoil lit un mémoire contenant la description, l'indication des usages de divers objets antiques trouvés dans les divers chantiers des monuments historiques, dont S. Exc. le ministre d'Etat lui a confié la direction.

M. Revoil commence, comme architecte, par des observations :

1^o Sur un compas, une truelle et un ascia. Le premier de ces instruments est fort rare; c'est le *circinus*, que les Grecs nommaient *διαβητης*. Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est la clavette en fer, en forme de coin, qui servait à rendre plus ou moins facile l'écartement des deux branches, et à les fixer invariablement.

2^o Sur une truelle trouvée derrière le Temple

de Diane, et qui est d'une belle conservation. On en conserve une à peu près semblable à Naples.

3^o Sur une *ascia*, véritable herminette de charpentier, qui a été trouvée dans un puits romain près du Marché aux bœufs. C'est le *σκεπαργον* des Grecs, instrument inventé, dit-on, par Dédale.

M Révoil, après en avoir donné la description et indiqué l'emploi usuel ou symbolique, met encore sous les yeux de l'Académie, dans un dessin parfaitement exécuté, un bronze très-rare et conséquemment fort précieux, de forme conique très-allongée, taillé comme une de nos plumes en fer à sa plus grosse extrémité, et terminé à l'autre par une sorte de spatule.

Cette découverte, véritable bonne fortune d'archéologue, a été une preuve nouvelle de l'antique usage de la plume comme manière de tracer les caractères chez les Romains; ils s'en servaient en même temps que des tablettes enduites de cire et du roseau, *calamus arundo*.

Déjà, sur les colonnes Trajane et Antonine, on avait aperçu une plume dans la main d'une femme qui représente une Victoire. La plume récemment trouvée dans l'amphithéâtre romain, vient ainsi corroborer cette assertion; c'était un *arundo*, un *calamus* de métal.

M. Révoil a encore découvert trois clefs, assez semblables à celles qu'on conserve au Musée

de Londres , l'une aux Arènes , les deux autres près du Temple de Diane. Dans les fouilles qu'il a faites dans ce monument , il a rencontré un fer de lance qui appartenait à un *contus* (pique de cavalerie) ou à une *sarissa* (lance pesante d'infanterie).

Toujours dans ces mêmes fouilles , on a rencontré un petit bas-relief , portant d'un côté un cheval marin, *equus bipes* , et de l'autre un lapin ou lièvre. Quel pouvait être l'usage de cette plaque ornée ? C'est, selon l'auteur du mémoire, un *clypeus*, nom qu'on donnait non pas seulement au boucher , mais encore à des plaques de bronze ou de marbre , qui servaient de décoration dans les édifices publics ou les maisons particulières, entre les piliers d'une colonnade.

D'autres objets antiques ont plus particulièrement fixé l'attention et appelé les recherches de M. Revon. Voici comment il en rend compte à la fin de son attachant travail :

« Une autre découverte a été faite à la Tourmagne ; elle offre un intérêt tout particulier pour l'histoire des attaques que Nîmes a soutenues au moyen-âge. Je veux parler d'un fer de flèche trouvé fiché dans l'intersection des joints de trois moellons surlés , sur la face sud de ce monument , vis-à-vis la ville , à sept ou huit mètres de hauteur. Ce fer, qui a la forme d'un losange prismatique , n'a aucune ressemblance avec les fers de flèches antiques. En effet , la *sagitta* des Romains se terminait par un fer plat

et ovale, ressemblant à la feuille de laurier avec sa côte; ou bien encore, elle avait une forme triangulaire et deux crochets, elle se nommait alors *sagitta hamata* ou *adunca*. C'était l'arme particulière des peuplades du Nord et des Asiatiques.

» La forme prismatique du fer trouvé dans la Tourmagne accuse évidemment le fer de la flèche carrée, glissant dans la coulisse d'une arbalète.

» Or, on sait que ce monument servit encore de forteresse à l'époque des sièges que la ville de Nîmes eut à soutenir contre les Anglais sous Charles VI et sous Charles VII, et c'est à cette époque que l'arbalète devint l'arme la plus usitée. En effet, M. Viollet-Leduc, dans son bel ouvrage sur l'architecture militaire du moyen-âge, cite des lettres patentes du 12 juin 1411, données par Charles VI, qui instituent une corporation d'archers pour sa garde; plus tard, le 12 avril 1448, Charles VII institua des francs-archers pour servir en temps de guerre. Pour former ces corps, on choisit dans toutes les paroisses des hommes vigoureux et adroits. Les Anglais avaient aussi leurs arbalétriers, et c'est sans doute une de leurs flèches qui a laissé son fer dans le mur antique du colosse romain.

» Dans les déblais et fouilles d'une maison de la rue Guizot, s'est trouvée une petite statuette des plus curieuses. Malheureusement, un coup de pioche cassa sa tête, et ce fragment de la figurine, jouet des enfants de l'ouvrier qui la

possédait , n'a pas encore été retrouvé. Tout mutilé qu'il est , ce marbre n'offre pas moins un grand intérêt.

» Assise sur un siège dont le dorsel s'élève jusqu'à son cou , une femme tient appuyés sur chacun de ses bras , deux enfants emmaillottés dans des langes , appelés en latin *fascia* , et en grec *σπαργανα*. Ce serait là , selon quelques auteurs , le symbole de la fécondité représenté par *Latone* , portant Apollon et Diane. Le culte de cette divinité symbolique était , on le sait , répandu dans toute la Gaule ; selon d'autres auteurs , cette figure représenterait Isis , ou bien encore *la Terre portant le Sommeil et la Mort*. Cette dernière opinion est soutenue principalement par le savant bénédictin Montfaucon. Dans une brochure des plus intéressantes , intitulée : *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-l'Allier*, M. de Payan du Moulin, correspondant de l'Académie du Gard , signale la découverte , dans ce village du Bourbonnais , d'une fabrique de ces statuettes en terre cuite. M. l'abbé Cochet , dans sa *Normandie souterraine*, cite également plusieurs fabriques d ces sortes de figurines , et leur découverte dans les ruines d'Uggude , dans les cimetières du Menil et dans celui de Cassy, où une de ces statuettes symboliques fut trouvée placée sur le corps d'un enfant.

» La fonction de Latone dans l'antiquité , dit le savant archéologue, était de présider à l'accouchement des femmes et à l'éducation des

» enfants ; elle était la patronne des mères et des
» nourrices. Aussi , notre Latone de Cassy, par
» exemple, nous paraît-elle parfaitement placée
» sur le tombeau de nourrissons morts sur le
» sein de leur mère dans les douze premiers mois
» de leur existence. La pauvre nourrice qui ,
» pendant la maladie de ces petits êtres , les
» avait peut-être voués à la Maternité antique ,
» voulut, en déposant dans la tombe les restes
» de son amour, y jeter aussi les derniers sym-
» boles de son espérance. C'est là une pensée
» touchante que les mères comprendront encore
» à travers seize siècles écoulés , tant il est vrai
» que les sentiments de la nature sont les seuls
» durables et les seuls universels.»

» Je mets aussi sous les yeux de l'Académie
une lithographie que je trouvai dernièrement
chez un de mes amis, M. le comte d'Escure, qui
a bien voulu me la donner. Elle représente une
statuette découverte dans sa propriété du Gay-
Robert , et tout-à-fait semblable à celle dont je
viens de vous entretenir. La tête est coiffée avec
des cheveux qui se partagent sur le front, et dont
le sommet forme une sorte de chignon attaché
par un lien ; c'est ainsi, du reste, que M. Cochet
et M. de Payan-Dumoulin décrivent la coiffure
des statuettes qu'ils ont découvertes. Il est donc
facile de restaurer, par la pensée , à l'aide de
ces données, le petit marbre mutilé trouvé rue
Guizot.

» Maintenant, Messieurs , quel pouvait être
l'usage de cette petite figurine en os , représen-

tant un *mirmillo* tenant son bouclier carré (*parma threcedica*) sur son bras gauche, et une *supina* ou glaive à tranchant recourbé de la main droite ? Le casque qui recouvre son visage porte sur une face plane six points, chacun environné d'un cercle gravé, comme sur la face d'un dé à jouer. Il est à remarquer qu'une virole de bronze, environnant la base de cette figurine, enserrait une tige de même métal, qui passait derrière son dos dans une rainure. Était-ce un jouet d'enfant ? ou bien la marque d'un jeu, de celui, par exemple, que les Romains appelaient *Tessera Lusoria* ?

» Je ferai observer à l'Académie que dans les mêmes fouilles, faites derrière le Temple de Diane, on a trouvé aussi un dé à jouer et un dé tournant, que nous appelons vulgairement *tonton*.

» Toujours est-il que cette figurine, à cause du costume complet du *mirmillo* qu'elle reproduit, présente un véritable intérêt.

» Il y a près de deux ans, un entrepreneur maçon des environs de Nîmes me vendit une tête en marbre à double face, découverte dans un champ du village de Moulezan (Gard), et dont vous avez le dessin parmi ceux que j'ai l'honneur de vous soumettre.

» Cette tête double est un Hermès. Le Musée de la ville de Nîmes en possède une de plus petite dimension.

« On appelait ainsi du nom de *Ερμαι*, Mercure ou Hermès, dit Antony Rich, une espèce

» particulière de statues, dans lesquelles on ne
» sculptait que la tête et quelquefois le buste.
» Cette coutume venait de la vieille manière
» pelasgique de représenter le Dieu Mercure...
» Le tronc était quelquefois surmonté d'une tête
» simple, mais plus habituellement d'une dou-
» ble, comme dans la figure prise d'un original
» qui est au Capitole de Rome ; et les person-
» nages qu'on choisissait le plus communé-
» ment à cet effet, étaient le Bacchus barbu,
» les Faunes et les Philosophes. Des piliers de
» ce genre étaient fort employés à plusieurs
» fins : comme poteaux indicateurs, comme
» montants dans une barrière d'ornement ; dans
» le cirque, pour tenir la corde ou la barrière
» qui fermait les portes des stalles jusqu'à ce
» que les chars reçussent le signal du départ.
» Ils servaient, en un mot, dans tous les cas où
» on avait à dresser un poteau.»

» Quelle ne fut pas ma surprise, Messieurs,
en visitant une maison de Pompeï, située près
du camp des soldats et nouvellement déblayée,
lorsque je retrouvai là, au fond d'un atrium,
comme séparation d'une porte de petit parterre,
quatre Hermæ en marbre, réunis par des bar-
rières, semblables à celui de Moulezan ; un bas-
sin de 1^m50 environ de diamètre, environné de
canards, de tortues, de lièvres, de petits chiens
en marbre ; des statuette placées çà et là com-
plètent cette charmante décoration, conservée
intacte, et qui est le seul spécimen de ce genre
qu'offrent aux visiteurs les ruines de cette belle
cité romaine.

•

» Je terminerai là, Messieurs, cet inventaire des principaux objets dont la découverte vous intéresse directement. Je vous demanderai, plus tard, de réserver un accueil bienveillant à un travail de même nature, qui vous fera connaître les riches sculptures trouvées dans le déblaiement du théâtre d'Arles, au milieu de ces fouilles importantes, qui permettront, dans quelques années, de retracer d'une manière complète le périmètre de ce monument, et d'en apprécier les formes et les dimensions grandioses. »

M. D'Hombres, membre non résidant de l'Académie, communique, pour compléter son travail géorgico-météorologique, dont il a adressé une première partie au mois de juin dernier, des notes sur les récoltes et la constitution atmosphérique de 1860.

On voit, par l'ensemble de ces deux communications, que les plus grands écarts météorologiques, en 1860, se sont montrés par rapport à la pression atmosphérique. Jamais la pression moyenne de l'année n'avait été aussi basse; elle s'est réduite en effet à 746^{mm}68. Cet abaissement de la colonne barométrique a correspondu à une quantité de pluie considérable, 1,076 millimèt., tandis que le nombre moyen des jours pluvieux est de 67 et la quantité annuelle de pluie est de 946 millimètres.

Les mois de janvier, mai, juin, septembre, novembre et décembre ont été particulièrement

pluvieux. Le mois d'avril lui-même a été comparativement remarquable sous ce rapport ; il a produit 58 millimètres d'eau.

C'est dans le mois de décembre que les oscillations de la colonne barométrique ont été les plus fortes et les plus fréquentes. Ainsi, le 9 décembre, la hauteur de cette colonne est descendue à 725^{mm}68.

La température, dans le cours de l'année, a présenté aussi certaines anomalies. Ainsi, le mois de janvier est loin d'avoir été rigoureux. Le froid ne s'est montré qu'en février, et sans qu'il ait atteint une limite extrême (il n'a pas dépassé 3° au dessous de 0), il y a eu 23 jours de gelée dans le mois. Du 9 au 12 mars, la glace a reparu. Les mois d'août et de septembre ont été froids comparativement aux autres années. En décembre, la température s'est abaissée plus que d'ordinaire. Ainsi, l'année a été froide non par des crises extrêmes, mais par une sorte de déplacement des saisons.

M. D'Hombres examine, en outre, dans sa notice, l'influence que les circonstances atmosphériques ont exercée sur les récoltes, dont les produits n'ont été, en général, que médiocres. Il montre comment certains fléaux, tels que l'oïdium et la pébrine, sont venus ajouter leurs effets au manque de chaleur et à l'excès d'humidité. Nous citerons ce qu'il rapporte, relativement aux éducations de vers à soie :

« L'incubation des graines, dit-il, commence en

général du 7 au 12 avril. Beaucoup d'éducateurs, cependant, avaient devancé cette époque, et lorsque les gelées blanches des 20, 21, 22, 23, vinrent brouiller la feuille dans nos plaines, il y avait déjà des vers qui avaient franchi le premier âge et qui se préparaient à la mue. Il y eut un moment de panique; ces précoces éducations pouvaient être compromises, car on n'avait pas de feuilles pour nourrir les vers. Quelques éducateurs eurent la pensée de recommencer l'incubation; le plus grand nombre recula devant la difficulté de se procurer de nouvelles graines, et cependant, il y en avait beaucoup à vendre. Les spéculateurs voulaient utiliser à leur profit la chance favorable qui se présentait pour eux, et la plupart de ces marchands inspiraient si peu de confiance! Ainsi partagés entre la crainte de tout perdre ou d'acheter fort cher des graines douteuses, on se décida à chercher de la feuille dans les quartiers où la gelée l'avait épargnée; elle se vendit jusqu'à 12 francs le quintal métrique! prix énorme depuis une douzaine d'années que l'épizootie a frappé notre principale industrie. »

L'auteur donne ensuite des détails intéressants sur la récolte des fourrages. Il explique aussi comment celle des céréales, qui a été satisfaisante par la quantité, qui s'est trouvée toutefois moindre qu'on n'aurait pu s'y attendre, a laissé à désirer sous le rapport de la qualité, par suite du grand développement des plantes parasites, que la fréquence des pluies avait favorisé.

M. Ch. Liotard , qui déjà avait offert les titres, académiques, diplômes et lettres de Séguier , dépose encore deux livrets écrits de la main de l'illustre antiquaire ; l'un , simple calepin, contient les adresses de personnes notables avec lesquelles il était en relation en France et à l'étranger ; l'autre, plus intéressant, plus considérable , est un véritable registre où Séguier inscrivait, jour par jour , les noms et qualités des personnes de distinction qui venaient le visiter ou voir et étudier ses collections. La variété, l'élévation des positions sociales qui se coudoient dans cette longue nomenclature, dans cette vaste galerie , est bien propre , comme le dit M. Liotard , à faire juger de l'étendue , de l'universalité de la réputation de notre savant compatriote.

Aussi, l'Académie remercie M. Liotard de sa précieuse offrande , qui trouvera encore dans les archives de la société la large place qu'elle réserve à tous les documents qui peuvent servir la science ou honorer le pays.

M. Reboul lit des strophes brillantes où l'expression se tient au niveau de la pensée et des sentiments toujours si élevés de l'auteur.

L'Académie le remercie de la communication de cette œuvre nouvelle , qui porte la vive empreinte d'un talent si souvent et si justement admiré.

M. Viguié lit la seconde partie du travail qu'il avait offert l'an dernier ; il rappelle que le

but qu'il s'est proposé est de répondre à ces deux questions : le progrès des sciences modernes est-il favorable ou contraire au développement du sentiment religieux ? Est-il, comme on l'a dit, plus favorable au panthéisme qu'au théisme ? Dans la séance du 26 mai, M. Viguié a démontré qu'il n'y a nul divorce entre le siècle et la pensée chrétienne ; aujourd'hui, il aborde la seconde question : la solution de la première fait comme présager la réponse à celle qu'il se pose aujourd'hui :

« L'harmonie, l'organisme, le développement que nous révèlent les études modernes ne forcent-ils pas à conclure à un Dieu, âme du monde, pénétrant substantiellement la matière, incorporé dans l'univers et ne prenant conscience de soi que dans la création ? »

L'auteur ne se dissimule pas que la tendance panthéiste, l'influence de Hegel, se fait partout sentir. L'influence allemande a modifié l'esprit français, qui a trop facilement admis l'unité du monde et de Dieu, du fini et de l'infini, du sujet et de l'objet, de la matière et de la pensée. C'est qu'en France, tout système d'unité et d'inflexible cohésion, exerce un charme particulier ; en histoire, en littérature et surtout en philosophie, la doctrine de l'idée une et impersonnelle a séduit bien des esprits sérieux et méditatifs, et malgré les dénégations des écrivains français, qui se défendent de donner dans le panthéisme, et rejettent même cette appellation, telle est notre situation, telle que nous l'ont faite

le cours de nos propres idées depuis le XVIII^e siècle, et surtout le mouvement philosophique imprimé en Allemagne par Fichte, Schelling et Hegel.

Mais qu'est-ce que le panthéisme? Ce mot signifie-t-il, comme l'interprètent quelques hommes qui s'attachent beaucoup trop à l'étymologie, que tout est Dieu, et « faut-il avec eux conclure, dit M. Viguié, que toutes les choses extérieures, les plus vulgaires comme les plus élevées, sont la divinité même, et que la pierre comme l'insecte ont le droit de réclamer l'adoration? » Non certes, le terme n'a pas d'autre portée que celle-ci : toute tendance où se trouve effacée la différence entre Dieu et le monde, est une tendance panthéciste ; toute doctrine qui veut ramener la nature et Dieu, le fini et l'infini, à l'unité d'une seule et même existence ; en d'autres termes, toute doctrine qui réduit toutes les existences à un seul être qui est Dieu, n'accordant à tous les autres qu'une réalité apparente, et les absorbant tous dans la substance divine, n'est rien autre chose que le panthéisme.

Cela posé, M. Viguié se demande si cette erreur, si répandue depuis plus d'un siècle, ne remonte pas aussi aux temps anciens. Il en trouve la preuve dans les écrits des plus anciens philosophes, et l'explication dès les premiers âges, dans la contemplation de l'univers et la pénétration de ses mystères.

De là les premières religions, qui furent de

vraies cosmogonies ; de là le polythéisme, qui viendra individualiser et rendre concrète la généralité de l'essence primitive ; de là , depuis le fétichisme jusqu'à la religion anthropomorphique de la Grèce et de Rome ancienne, et dans toutes , l'intuition de la force primitive, l'idée panthéiste.

Dans les philosophies apparaissent les mêmes tendances , depuis Thalès , Phérécide , Anaximène , jusqu'à la révolution socratique.

La philosophie ancienne , qui avait si longtemps gouverné les esprits, cède enfin la place à la philosophie moderne. Cette grande date, qui sépare les siècles, est l'avènement de Jésus-Christ.

« Ici se présente, dit éloquemment M. Viguié, un fait sur lequel, en ce moment , nous ne pouvons insister comme nous le voudrions , mais qui sollicite toute l'attention du critique et de l'historien de la philosophie de la nature.

» Le christianisme se rattache directement à la tradition juive , et proclame comme elle la doctrine de la libre création du monde par le Dieu personnel. Cette doctrine remonte , en Israël, à l'antiquité la plus reculée. Ainsi , tandis que toutes les religions, et toutes les philosophies primitives ne pouvaient atteindre à la conception de cet acte souverain du Tout-Puissant, et identifiaient l'univers et sa cause, ce peuple , extraordinaire dans ses croyances comme dans ses destinées, posait fermement la création et la liberté en Dieu et en l'homme Les premières

paroles de ses annales sont : Au commencement , Dieu créa les cieux et la terre. Et les règnes de la nature ne s'engendrent pas spontanément , et par la force inconsciente d'un mouvement ascensionnel. A chaque apparition nouvelle il y a un acte créateur et tout puissant. Le règne minéral se montre , puis les végétaux avec leur brillante parure , puis les corps animés, et enfin l'homme, mais toujours au commandement de Dieu : « Dieu dit. » La pensée s'arrête admirant, devant le prodige de cette conception unique dans cette période de l'histoire. C'est un fait dont la science , sous peine de se renier elle-meme, doit tenir grand compte , et qui ouvre au croyant de grands et lumineux horizons sur les plans de Dieu. »

M. Viguié traite ensuite des transformations du monde depuis l'Évangile et par l'Évangile , jusqu'au moment de la formation du panthéisme moderne , et va s'appliquer à montrer comment l'idée de la consubstantialité de Dieu et du monde s'est développée depuis Descartes , en passant par Spinoza et Kant , pour aboutir à l'idéalisme absolu de Fichte, de Schelling et de Hegel.

M. Viguié remarque d'abord que , bien que Descartes pût renier, et même avec indignation, quelques-uns de ceux que l'histoire place justement au nombre de ses enfants spirituels, il n'en est pas moins vrai qu'un œil attentif découvre chez le fondateur même du spiritualisme classi-

que des semences de panthéisme. Certes, une pareille assertion peut paraître extraordinaire, injuste même quand on voit Descartes reconnaître et prouver, dans ses *Méditations*, la personnalité de Dieu, la création libre et volontaire, l'univers distinct de sa cause, et ne subsistant que par l'assistance non interrompue du Tout-Puissant. Mais, dit M. Vigié, avec le sens le plus droit, si le fameux principe *je pense, donc je suis*, est un fait, une réalité de l'esprit; s'il est légitime de partir de ce fait, et au moyen de la raison, de s'avancer à la découverte de vérités plus hautes, ce qui cesse de l'être, c'est lorsque ce grand mathématicien abandonne ou dédaigne les réalités expérimentales, pose certaines définitions creuses, et se meut au milieu de ces abstractions au moyen de la logique pure. Or, il ne faut pas se le dissimuler, c'est là ce qui le charme le plus.

« Il n'y a que deux méthodes possibles en philosophie, continue l'auteur du mémoire :

1^o La méthode d'observation; elle recueille les faits de l'ordre moral, de l'ordre intellectuel, de l'ordre matériel; elle les compare, les coordonne, et par l'induction et les procédés de la pensée, en tire des conséquences légitimes et justifiées. C'est la méthode de Descartes au début du système, celle qui fonde la liberté et le spiritualisme;

2^o L'autre méthode est la méthode de spéculation abstraite; sans tenir compte de ce qu'elle

appelle les réalités vulgaires , elle aspire à saisir dans son ensemble, et par le seul procédé logique , tous les éléments de l'univers. Au moyen de la pensée pure, elle construit ce qui doit être, et affirme que cela est ; d'une subtilité de raisonnement, elle veut faire sortir une existence ; de ce qui est rationnellement possible, elle veut conclure une réalité ; d'une abstraction ou d'une image, elle déduit audacieusement un fait. Je le pense ainsi, donc cela est ainsi. Cette méthode est la méthode de Descartes dans un trop grand nombre de démonstrations ; elle fonde les nécessités et les fatalismes logiques , et aboutit au panthéisme. »

M. Viguié examine ensuite l'esprit de l'ouvrage de Descartes intitulé *les Méditations et les Principes*, et signale ensuite d'une manière particulière le vice inhérent à tout le spiritualisme classique , « qui accorde une importance suprême au phénomène de la reconnaissance, et relègue dans l'ombre les faits du sentiment et de la volonté, et parfois même les élimine ; quand la pensée tient tant de place dans le système, il n'en reste plus pour le cœur et la conscience. Le devoir devient une manifestation ou une modification de l'idée. » Après avoir signalé tout le danger qu'il y a à considérer la volonté comme n'étant autre chose que l'entendement, au jugement porté par Descartes , et à l'indication des dangereux effets d'une doctrine qui recélait les germes du panthéisme , M. Viguié montre comment Spinoza , dédaignant l'obser-

vation et l'expérience, la conscience et les sens alla droit au faite de l'édifice des connaissances humaines, partit de l'infini, ramena l'étendue et la pensée, séparées par Descartes, à une même substance, et en confondant Dieu, la pensée absolue, avec Dieu l'étendue absolue (*Deus est res extensa*), établit un vrai panthéisme.

Vint ensuite Kant, qui, par sa *Critique de la raison pure*, aboutit à une négation, puisqu'il ne nous laisse plus percevoir les objets que comme des phénomènes, et d'une réalité simplement subjective ; mais il a eu du moins l'honneur, dans sa *Critique de la raison pratique*, d'établir une loi suprême, la loi morale *tu dois*. Il aura la gloire d'avoir établi pour assise première : *je veux, donc je suis*.

De ce hardi et profond penseur viennent directement et par voie de filiation les systèmes de Fichte, Schelling et Hegel.

M. Viguié les caractérise avec un savoir remarquable et dans le langage le plus coloré, et montrant que cette tendance à l'unité, qui est le panthéisme, n'est qu'une séduction, qu'une erreur, il termine et conclut ainsi :

« Et maintenant, les sciences positives concluent-elles au panthéisme ? Non, cela ressort de soi. En effet, premièrement le panthéisme ne se soutient que par la méthode dialectique. Secondement, il est dans son principe d'affirmer que ce qui est rationnel est réel, soit l'identité de la pensée et de l'être. Enfin, il considère le

monde comme un déroulement fatal , et non comme une création harmonique. La science du Cosmos donne le démenti le plus formel à ces prétentions.

» Les études exactes procèdent par la méthode d'observation ; cette méthode est contraire à la méthode du panthéisme. Partir de l'idée pure pour redescendre au fait et l'expliquer, voilà la méthode spéculative ; observer le fait, le constater et le comprendre pour s'élever ensuite à l'idée générale , voilà la méthode scientifique. Aussi, en réalité , voyons-nous que moins on a étudié la nature, plus l'idée panthéiste a dominé ; j'en prends à témoin les religions et les philosophies païennes. Plus, au contraire, on a observé scientifiquement l'univers , moins on a eu de tendance à confondre Dieu et le monde. Si dans l'antiquité, Anaxagore et Aristote affirment une création et un principe intelligent distinct de l'univers, c'est , nous dit l'histoire , parce qu'ils ont été plus versés dans les études d'observation. Citer les noms de Leibnitz, de Newton , de Pascal, de Cuvier, grands naturalistes et grands penseurs, c'est dire historiquement que l'étude patiente de la nature conclut à la distinction de Dieu et du monde.

» Partant de l'idée pure, le panthéisme affirme que ce qui est conçu existe , que ce qui est rationnel est réel, que l'être est identique à la pensée. La science exacte et d'observation détruit ce principe essentiel du panthéisme. Non , ce qui est logique n'est pas toujours vrai ; un abîme

sépare souvent la chose réelle de la chose pensée ; le monde et les événements ne se courbent pas sous la dictature de la dialectique. La science ruine ces jeux de l'esprit et ces créations *à priori*. Hégel démontrait par le raisonnement et avant toute observation que, entre Mars et Jupiter, il était impossible de placer aucun corps ; précisément à cette époque, un astronome de Palerme constata qu'une planète tournait dans cet espace : Piazzi découvrait Cérès. L'observation détruira toujours le raisonnement abstrait, la science ruinera le panthéisme.

Le monde a été compris tantôt comme le développement fatal d'un principe impersonnel, tantôt comme l'œuvre d'un Dieu créateur. Il n'y a point d'alternative entre ces deux philosophies de la nature. La science du Cosmos détruit la première et fonde la seconde. En effet, d'après le panthéisme, l'univers est l'évolution nécessaire du même principe, lequel devient successivement toutes choses, c'est-à-dire passe par des gradations insensibles à travers toutes les phases ascensionnelles. Ainsi, les êtres s'enchaîneraient les uns aux autres, de telle sorte qu'il n'y a plus entre eux que des nuances insaisissables ; que le premier des végétaux est le dernier des animaux ; que le premier des animaux est le dernier des types de l'espèce humaine. La notion du déroulement fatal est dans l'essence même du panthéisme. La science se prononce contre cette notion.

» Les derniers résultats accentuent de plus en

plus les différences entre les règnes , les genres et les espèces. Prenez tous les éléments fournis par l'analyse, réunissez-les, placez-les dans les milieux les plus convenables, jamais vous ne ferez sortir l'organique de l'inorganique ; jamais la vie ne jaillira de l'ajustement symétrique de parties inanimées. Un règne ne se transformera pas en un autre règne. Il y a une solution de continuité entre le minéral, le végétal, l'animal et l'homme ; ce n'est pas un déroulement, c'est une construction harmonique. A chaque règne il a fallu le *fiat* d'un pouvoir souverain. « Pour
» qui veut écarter le langage de l'expérience,
» dit un sage et judicieux observateur (1), plutôt
» que le besoin de reposer son esprit dans l'unité
» d'un fait général qui absorbe toute diversité ,
» pour qui préfère une notion positive à une
» vague aspiration , une vue directe des choses
» au mirage des perspectives lointaines , la na-
» ture apparaît comme construction harmoni-
» que, non comme une chaîne, non comme une
» série de manifestations successives et procé-
» dant les unes des autres , non comme la forme
» visible d'un Dieu à la fois substance, cause et
» phénomène... Les règnes de la nature sont
» les étages successifs d'un édifice ; cet édifice
» nous dénonce un architecte suprême, créateur
» et ordonnateur tout à la fois , qui a mis par-
» tout le cachet d'une pensée providentielle. »

» Telles sont aussi nos conclusions.

(1) HOLLARD, *De l'homme et des races humaines.*

» Ainsi , le panthéisme construit par la dialectique est détruit par l'expérience.

» Au point de vue spécial qui nous occupe , l'observation scientifique du Cosmos ruine la méthode abstraite du panthéisme, son affirmation de l'identité de l'être, son principe essentiel du déroulement fatal de l'idée. Les résultats des études exactes concluent donc en faveur du Dieu créateur.

» A un point de vue général , la philosophie panthéiste sera ruinée par le retour à la conscience.

» Les faits moraux, la liberté en l'homme et la liberté en Dieu , posés avec une sainte et ferme assurance , doivent être les bases premières de l'édifice. Hors de là, il n'y a qu'illusions, incertitudes et ruines dans les constructions philosophiques. Avec ces affirmations premières, au contraire, nous bâtissons sur le roc , et c'est sur ces solides assises que doivent se rencontrer tous ceux qui ont soif de la vérité , et qui ne se complaisent que dans ses charmes austères.»

L'Académie, qui a écouté cette lecture avec l'attention la plus soutenue et le plus profond intérêt , félicite l'auteur d'avoir porté toutes les forces de son esprit, aussi méditatif que brillant, sur des questions si hautes et si palpitantes d'actualité.

Séance du 2 mars 1861.

M. le président dépose les ouvrages dont l'énumération suit :

1° LES LIBRES ÉCHANGISTES , par M. Mesnil Marigny ;

2° LA TRIBUNE ARTISTIQUE, les ANNALES MARSEILLAISES , la TRIBUNE DU MIDI , par M. Chauvelin ;

3° L'HISTOIRE EN PROVINCE , par M. de Ribbe ;

4° NOUVELLES FONCTIONS SYMÉTRIQUES , par M. Meier, de Liège.

Et de plus, les recueils des sociétés correspondantes :

Antiquaires de l'Ouest, Académie de Troyes, du Mans, et divers bulletins de la Société impériale et centrale d'agriculture de Paris.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice nécrologique sur Maillet Lacoste , membre honoraire , laquelle sera insérée dans le volume de 1861.

M. Teulon lit la traduction , en vers français, de la cinquième satire de Perse , intitulée : *de verâ libertate*, où le poète latin a montré combien les hommes sont blâmables quand , par

leurs vices , ils préfèrent la servitude à la liberté ; quand , s'écartant des voies tracées , par Cornutus , son précepteur , à qui il s'adresse , ils ne suivent pas les lois de la raison ; car les sages seuls sont libres.

M. Teulon communique encore plusieurs pièces de vers , qui ont été écoutées avec le plus vif intérêt.

L'Académie a surtout remarqué, dans la traduction de Perse, le passage suivant :

Loin de moi le désir d'enfler de pompeux riens
La page destinée à d'obscurs entretiens ,
Pour donner, comme on dit, du poids à la fumée !
Non, je cède aux conseils de ma muse charmée.
Je vais ouvrir mon âme entière devant vous.
Oui, mon maître chéri, mon ami le plus doux ,
Je veux vous faire voir quelle est l'immense place
Qu'en moi vous occupez. Mesurez cet espace,
Vous qui savez si bien connaître et démêler
Et les sons faux du vase et l'art du beau parler.
Si j'ose demander une voix grande et forte,
C'est pour dire à quel point dans mon cœur je vous porte
C'est pour vous rendre hommage, et vous mieux exprimer
L'ineffable bonheur que j'ai de vous aimer.
A peine je quittais la bordure pourprée ;
Et dépouillé déjà de la bulle dorée ,
Avec des compagnons qui ne me quittaient pas
J'égarais hardiment et mes yeux et mes pas
Dans les divers détours du quartier de Suburre ;
La vie était pour moi comme une voie obscure ,
Et je me demandais, à voir plusieurs chemins,
Quel était le meilleur pour les pauvres humains.
Je vous pris pour Mentor, et ma tendre jeunesse
D'un moderne Socrate aspira la sagesse.

La règle assujettit mes mœurs à sa façon ;
Mes sens furent domptés au joug de la raison
Je travaillai dès lors à vaincre ma nature,
Et grâce à vos leçons la victoire fut sûre.
Avec vous je passais de longs jours tout entiers ;
Avec vous , à la nuit s'égayaient mes foyers.
Ainsi communs labeurs , repos et solitude :
Un modeste repas interrompait l'étude.
Le Ciel, n'en doutez pas, par un secret lien ,
Se plut à réunir votre sort et le mien.
Votre étoile propice a marqué ma naissance.
Sous le signe toujours heureux de la Balance
La Parque nous a mis ensemble de moitié ;
Ou l'heure qui préside à la sainte amitié
A sur nous des Gémeaux réparti l'influence.
Jupiter de Saturne a brisé l'inclémence.
Un autre, j'en suis sûr, quel astre ? je ne sais,
Sous une même loi nous a tous deux placés.

Mille variétés dans l'homme et dans la vie ;
Car chacun a ses goûts auxquels il sacrifie.
L'un jusqu'en Orient court , par un long chemin ,
Chercher les grains de poivre et du pâle cumin ;
L'autre de bonne chère et de sommeil s'engraisse ;
Cet autre au Champ de Mars fait briller son adresse ;
Tel au jeu se ruine , et tel sèche d'amour.
Mais quand la goutte vient, par un fatal retour ,
Briser les vieux rameaux de ces arbres funèbres ,
Ils regrettent les jours passés dans les ténèbres ,
Obscurcis par la boue , et gémissant trop tard
D'une carrière vide écoulée au hasard.

Mais vous, vous avez mis le bonheur dans l'étude.
Cultivant la jeunesse avec sollicitude ,
Vous confiez aux cœurs, aux esprits épurés
Les dogmes de Cléanthe. Auditeurs, accourez ,
Apprenez tous quel est le but de la sagesse ,
Et munissez-vous bien pour la triste vieillesse.

— Je l'apprendrai demain. — Demain comme à présent.

— Demander un seul jour, est-ce trop exigeant ?

— Mais de ce nouveau jour quand brillera l'aurore ,
A l'autre lendemain tu renverras encore.

Ainsi de jour en jour s'écoulent tes beaux ans,

Vers un passé perdu refoulé par le temps.

Inutiles efforts ! tu cours dans une ornière,

• Seconde roue allant comme va la première ,

Esclave du timon auquel tu te sou mets ,

Après elle tournant sans l'atteindre jamais.



Séance du 16 mars 1861.

Après la distribution ou le dépôt des ouvrages adressés par les Académies de Caen, du Mans, de Châlons, de Poitiers, M. Maurin, poursuivant le cours de ses études sur Nîmes antique, lit une introduction qu'il place à la tête d'un mémoire terminé. Ce mémoire a pour objet de reconstituer, à l'aide de l'épigraphie, la vie d'un Nîmois du II^e siècle, qui avait joué un assez grand rôle de son temps.

Dans l'introduction qu'il communique, M. Maurin a précisément commencé par des remarques sur la politique de Rome à l'égard des hommes qui n'étaient point nés dans l'enceinte de ses murailles. Sous la République, la cité, orgueilleuse et jalouse de sa domination, ne confiait point à des étrangers ce qu'elle regardait comme le domaine quiritaire par excellence. Sous les Empereurs, on ouvrit les portes aux citoyens de la Province, qui parvinrent même aux plus hautes dignités. Malheureusement, l'histoire, qui a ses omissions et ses obscurités, ne nous les a pas tous fait connaître, car « elle ne peut tout dire, et ses lacunes inévitables sont, d'ailleurs, la conséquence d'une civilisation disparue au milieu d'une tempête sociale où a sombré la plus grande partie de ses annales. »

Deux célébrités locales ont pourtant surnagé. L'une d'elles, Domitius Afer, avocat éloquent, mais d'un caractère méprisable, et « Antonin, le plus honnête, le plus scrupuleux, le plus humain des souverains de cette Rome qui, dans la succession de ses mauvais princes, semblait trouver la peine des souffrances dont elle avait accablé le monde pendant huit siècles. »

A des degrés inférieurs, il est d'autres noms que Nîmes peut réclamer comme faisant partie de son illustre patrimoine.

Si ces noms ne sont mentionnés ni dans Tacite, Pline ou Suétone, on peut, à défaut de l'histoire écrite, interroger l'histoire monumentale. Ce qu'on a trop peu fait jusqu'ici, M. Maurin l'a entrepris, à l'occasion d'une pierre déposée dans le Musée lapidaire de la Maison-Carrée.

« Cette pierre, dit M. Maurin, de forme cubique et d'un volume assez considérable, n'a pour tout ornement qu'un cadre qui entoure la face principale, sur laquelle figure une inscription tracée en caractères fort nets et parfaitement lisibles. Il est évident que cette pierre, qui a résisté à l'injure du temps, ce que démontre la conservation parfaite des caractères, a dû, par la place qu'elle a occupée dans la suite des siècles, être mise à l'abri de toute chance d'altération. C'est la première réflexion que suggère son aspect.

» Voici maintenant le texte de l'inscription,

qui contient toute une biographie dont le développement formera le sujet du travail qui va être mis sous vos yeux.

• L. ÆMILIO M. F. VOL.

HONORATO

III VIR CAPITALI. Q. PRO. PR.

PROVINCIAE PONTI ET BITHYNIAE

LEG. EJUSDEM PROVINC. AED. PLEB. PI.

PRÆF. FRUMENTI DANDI EX S. C.

SACERDOT. FECIALI. PROC. PROVIN.

CRETÆ ET CYRENARUM

HIC HOS HONORES BENEFICIO OPTIMI PRINC.

MATURIUS QUAM PER ANNOS PERMITTI SOLET

GESSIT.

Cela peut se traduire en ces termes :

« A Lucius Emilius , fils de Marcus , de la tribu Voltinie,

» Honoré ou comblé d'honneurs.

» Il fut triumvir capital , questeur , propréteur, proconsul de la province du Pont et de la Bithynie, légat de la même province , édile du peuple, préfet de l'annone par sénatus-consulte, prêtre fécial, proconsul de la province de Crète et de celle de la Cyrénaïque.

» Ce personnage (hic) , par le bienfait du meilleur des princes , obtint tous ces honneurs avant le temps où il est d'usage qu'il soit permis de les occuper.»

» A la lecture de cette inscription, il est visible qu'on se trouve en présence d'un très-grand

personnage qui a joué de son temps un rôle considérable, et non pas dans sa cité uniquement, mais dans l'État même. La première question qu'on s'adresse est donc de savoir si les écrivains contemporains n'en ont pas fait mention. J'ai eu la curiosité de les parcourir pour m'en informer, et je dois l'avouer, mes recherches n'ont pas abouti ; je les ai vainement consultés, sans découvrir la moindre trace de l'homme dont je me suis mis en quête de refaire la biographie. Il n'y a pas lieu d'en être surpris toutefois, si l'on veut bien se souvenir des observations par lesquelles j'ai présumé à la lecture de l'inscription, et qui trouveront plus tard, du reste, leur confirmation.

« Et cependant, les renseignements fournis par notre pierre, confondue avec tant d'autres de moindre valeur, ont une haute signification. Ce n'est plus une de ces pierres comme il y en a tant, concernant un personnage obscur. Le nom d'Emilius appartient bien évidemment à l'histoire générale. Les fonctions élevées qu'il a remplies dans le gouvernement de la société romaine, la manière dont il les a exercées, qui peut s'induire de quelques rapprochements, tout fait de ce nom la propriété de cette histoire, et le but de cet écrit est de le lui rendre. »

M. Maurin entre ensuite dans quelques détails sur les places qu'a successivement occupées la pierre qu'il étudie ; puis, jetant un coup d'œil sur toutes les pierres monumentales que nous possédons, dans la maison rue du Mûrier-d'Es-

pagne), n° 36, déjà signalée par M. Jules Canonage ; dans le jardin Laune, près le chemin d'Arles ; près du mas de Baudan, sur le talus d'une terre de l'hospice qui borde le petit chemin de Saint-Gilles (*les Trois Surettes*) ; il cherche à en retirer quelques lumières sur le parcours suivi à travers les âges. Après avoir indiqué l'emplacement et la signification de ces différentes pierres, M. Maurin revient à la pierre d'Emilius, objet de son travail, dont il donne en terminant une première idée :

« La première question à traiter est celle-ci, dit M. Maurin : A quelle époque a vécu Lucius Emilius, fils de Marcus ? Peut-être dans la détermination de cette époque trouverons-nous l'explication du silence gardé par l'histoire écrite sur ce personnage.

« La seconde question est de mettre hors de tout débat son origine nimoise.

« La troisième c'est, après avoir donné une idée exacte et complète de la nature des fonctions qu'il occupa, de mettre en relief la grandeur du rôle qu'il remplit, surtout en les rapprochant de quelques faits historiques d'une haute portée.

« Enfin, c'est la dernière, quelle fut la destination du monument élevé à Lucius Emilius ? N'est-il pas vraisemblable que ce n'était point une pierre tumulaire, mais bien un piédestal de statue ?

« Toutes ces questions vidées, vidées non

dans le sens absolu de la certitude, mais dans celui de la plus grande probabilité, il sera temps alors de conclure et de voir si, en énonçant mon intention en tête de cet écrit, j'ai eu tort de faire pressentir la conclusion.

» Si, dans le siècle dernier, on préconisait beaucoup la méthode analytique, ce n'est guère que de notre temps qu'on l'a appliquée avec quelque rigueur aux faits de l'ordre moral. C'est grâce à elle que nous sommes arrivés à voir l'histoire sortir de la voie d'une synthèse complaisante qui dénaturait hommes et choses, grâce à l'usage qu'ont su en faire d'illustres écrivains, MM. Guizot, Thierry et bien d'autres qu'on pourrait nommer après eux.

» Appliquer cette méthode à nos origines locales, en demandant à l'archéologie la base des faits sur lesquels elle doit opérer; en d'autres termes, analyser non plus de vieux livres ou de vieux manuscrits, mais des pierres pour en faire jaillir quelques lumières, telle est la pensée de cet écrit.

» N'est-il pas vrai qu'à mesure qu'on avance dans la vie, il est un penchant de notre esprit qui prend le pas sur tous les autres, le goût du passé, de ce passé dont on se rapproche tous les jours, et auquel on appartiendra bientôt soi-même. De là le goût de l'histoire est particulier aux hommes qui descendent les pentes de la vie.

» C'est à ce goût que s'adresse l'étude que je vous communique. Il ne saurait être du reste, m'a-t-il paru, pas plus sans profit que sans in-

térêt d'étendre la ligne des horizons sur lesquels il peut trouver à s'exercer.»

A la lecture de M. Maurin succède une nouvelle communication de M. l'abbé Azaïs. Elle a pour sujet Saint François de Sales, qui ne fut pas seulement un saint évêque, mais encore un écrivain au dessus de son siècle, et qui, par l'éclat et la suavité de son talent, n'est pas resté inférieur aux siècles qui ont suivi.

L'auteur indique ainsi, en commençant, le but qu'il s'est proposé :

« Je parcourais, il y a quelques mois, cette belle province de la Savoie, si française par le cœur et les souvenirs, devenue la sœur adoptive de notre patrie, et si digne de nous appartenir par ses sympathies, sa langue qui est la nôtre, ses idées et ses intérêts, la bravoure et la franche loyauté de ses enfants, et le génie éminemment français de ses écrivains. Or, parmi les noms de cette contrée qui ont laissé une mémoire honorée, il en est un qui s'offre à nous avec la double auréole de la sainteté et du talent, comme la plus pure et la plus chère gloire de la Savoie; c'est Saint François de Sales. Je n'ai pas l'intention de retracer devant vous les vertus attachantes du saint illustre dont j'ai salué le berceau et vénéré la tombe. Je veux me borner à étudier l'écrivain ingénieux et fécond qui occupe une place glorieuse dans les lettres, qui fut un des pères de la langue française, et qui mérita d'être placé par l'Aca-

démie au premier rang parmi les écrivains de son siècle.

» Saint François de Sales fut le plus français des Savoisiens par son éducation, ses relations avec la France, la trempe de son esprit et le caractère de ses ouvrages. C'est pour nous un illustre compatriote, par le cœur aussi bien que par l'intelligence, et la Savoie, en le faisant entrer avec elle dans la famille française, n'a fait que nous rendre notre bien. »

Avant d'aborder son sujet, M. l'abbé Azaïs donne quelques détails destinés bien moins à peindre l'homme qu'à expliquer, par la première direction imprimée à ses facultés, le principe et la nature du mérite de l'écrivain. Il en place la cause la plus active dans les études faites dans « l'Université de Paris, cette mère glorieuse de tant de générations savantes, où François vint puiser les leçons fécondes de science et de piété, qui devaient former plus tard le saint évêque et le grand écrivain de la Savoie. »

Ramené au château de ses pères et dans la Savoie, le jeune et docte gentilhomme, le fils heureux rencontre toutes les tendresses d'une bonne mère, et tous les encouragements, toutes les admirations de ses compatriotes.

C'est alors que va commencer la carrière du prédicateur, du philosophe chrétien, de l'écrivain.

« Les langues, dit M. Azaïs, aussi bien que

les peuples, ont leur enfance, leur jeunesse et leur virilité, et c'est en traversant ces phases progressives qu'elles arrivent jusqu'à cette suprématie qui se manifeste par des chefs-d'œuvre. La langue française, encore à l'enfance, avait essayé ses premiers bégaiements dans Joinville, s'était lentement développée sous la plume des écrivains du quatorzième et du quinzième siècles, et, se dégageant de ses langes, était parvenue à cette vigueur de jeunesse qui éclate dans les écrivains de la Renaissance. Nous voyons ses essais encore timides dans les chroniques de Villehardouin, du sire de Joinville, le fidèle et naïf compagnon de Saint Louis, et de Froissard, ce chroniqueur vagabond, qui allait « errant et chevauchant, quérant de tous côtés nouvelles. » Ce sont là comme les premiers accents de notre langue, qui se révèle déjà par le tour naïf de la phrase, le naturel du récit, la franchise de la parole et une grâce enfantine qui est pleine de charme. Elle dépouille bientôt les formes raides et embarrassées, et secouant ses entraves, s'efforce d'avoir des allures plus fermes et plus libres dans les Mémoires de Philippe de Commines. Elle grandit, s'épure, devient plus claire, plus précise, plus nationale avec la marche du siècle, et l'on sent déjà le souffle de la Renaissance. »

Un coup d'œil rapide jeté sur le grand mouvement du XVI^e siècle, où la langue française, depuis peu formée, semble atteindre tout à coup une forte et vigoureuse jeunesse, un coup d'œil

sûr, donne à l'auteur les moyens et l'occasion de bien marquer l'influence de l'éloquent évêque de Genève, qui contribua si puissamment à dégager la langue des emprunts barbares faits au grec et au latin, et aux idiômes contemporains.

« Il fallait, remarque M. Azaïs, que St François de Sales, obéissant à un instinct secret, à une inspiration féconde, vint briser ses entraves, et la tirant de ses langes, lui imprimât ces allures vives et souples, cette gracieuse désinvolture, cette facilité libre, cette richesse d'images, cette simplicité naïve, cette onction pénétrante, cette variété d'expressions et de tours qui la rendît propre à peindre tous les objets, à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment. D'autres écrivains célèbres, Balzac et Voiture, viendront après lui, et malgré leur talent ne pourront l'égaliser. »

Ici se trouve, dans l'étude de M. Azaïs, une appréciation de deux écrivains, Voiture et Balzac, qui ont le plus perfectionné la langue et donné à la prose plus d'harmonie et de force, plus de finesse, mais qui manquèrent de cette grâce, de cette suavité que François de Sales puisait à deux sources, la nature et son cœur. Nul doute que le spectacle qui frappait ses regards, la majesté des Alpes, le lac ravissant d'Annecy, et tant de riantes vallées, n'aient dû lui inspirer ce sentiment vrai, cette exquise peinture des scènes champêtres qui font le charme de quelques-uns de ses écrits. Nul doute aussi que la sérénité de sa belle âme dût se refléter dans

ses compositions , « car un cœur pur et élevé rend toujours un grand son. »

A l'appui des réflexions et des remarques qu'il fait sur le saint et brillant prélat, M. Azais cite les témoignages et les jugements qu'en ont portés Tournemine, Bossuet, Fénelon, et de nos temps un célèbre critique, M. Ste-Beuve, qui l'appelle « le cygne harmonieux du seizième siècle. »

De ces aperçus généraux, M. Azais passe à l'examen successif des ouvrages de piété, des sermons et de la correspondance de Saint François, et « apprécie ainsi tour à tour l'écrivain, l'orateur et le directeur éclairé, qui se fait dans ses lettres le guide dévoué des âmes dans les voies de la piété.

Pour montrer comment les conseils austères se mêlent à de gracieuses inspirations dans « l'introduction à la vie dévote, M. Azais cite le commencement si enjoué, si aimable de cette belle et grande composition, *la Bouquetière Glycera.*

« La bouquetière Glycera, dit Saint François, » savait si proprement diversifier la disposition » et le mélange des fleurs, qu'avec les mêmes » fleurs, elle faisait une grande variété de bou- » quets, de sorte que le peintre Pausias de » meura court, voulant contrefaire à l'envy » cette diversité d'ouvrage, car il ne savait » changer sa peinture en tant de façons comme » Glycera faisait ses bouquets. Ainsi le Saint-

» Esprit dispose et arrange avec tant de va-
» riété les enseignements de dévotion qu'il donne
» par les langues et les plumes de ses serviteurs,
» que la doctrine était toujours une mesme ,
» les discours néantmoins qui s'en font sont bien
» différents selon les diverses façons desquelles
» ils sont composés. Je ne puis certes, ny veux,
» ny dois écrire en cette introduction, que ce qui
» a déjà esté publié par nos prédécesseurs sur ce
» sujet. Ce sont les mesmes fleurs que je te pré-
» sente, mon cher lecteur ; mais le bouquet que
» j'en ai fait sera différent des leurs, à raison de
» la diversité et de l'ageancement dont il est fa-
» çonné.»

» Le Saint décrit, avec sa grâce accoutumée ,
l'excellence de la dévotion. « Elle est, dit-il, la
» reine des vertus ; si la charité est une plante ,
» la dévotion en est la fleur ; si elle est une pierre
» précieuse, la dévotion en est l'éclat ; si elle est
» un baume, la dévotion en est l'odeur, et l'o-
» deur de suavité qui conforte les hommes et
» resjouit les anges.»

» Les propriétés merveilleuses de la dévotion
sont présentées d'une manière non moins at-
trayante : « Le sucre, dit-il, adoucit les fruits
» mal mûrs, et corrige la crudité et nuisance de
» ceux qui sont bien mûrs. Or, la dévotion est
» le vray sucre spirituel, qui oste l'amertume
» aux mortifications, et la nuisance aux conso-
» lations ; elle oste le chagrin aux pauvres et
» l'empressement aux riches, la désolation à
» l'oppressé et l'insolence au favorisé. Elle re-

» çoit le plaisir et la douleur avec un cœur pres-
» que toujours semblable, rempli d'une suavité
» merveilleuse.»

» De quelle façon aimable il recommande
de s'appuyer sur Dieu en toutes choses : « Fai-
» tes, dit-il, comme les petits enfants, qui de
» l'une des mains se tiennent à leur père, et de
» l'autre cueillent des fraises ou des mûres le
» long des haies ; car de même, amassant et
» maniant les biens de ce monde de l'une de vos
» mains, tenez toujours de l'autre la main du
» Père céleste, vous retournant de temps en
» temps à lui, pour voir s'il a agréables vos oc-
» cupations.»

» Les conseils que donne le Saint, les vertus
qu'il recommande, les vices et les défauts qu'il
combat, tout est présenté sous cette forme ingénieuse, et selon une de ses comparaisons familières, avec « ce miel qui adoucit tout ce qui
» semble amer. »

Après avoir signalé le mérite littéraire de Saint François, et avoir peint l'homme de direction spirituelle et l'homme politique qui, mêlé aux événements de son siècle, rapproché des princes Henri IV et le duc de Savoie, ou des plus saints et des plus éminents personnages, Saint Vincent de Paul, le père Bourdoise, M. Azais termine ainsi son attachante étude, qui doit satisfaire non seulement le chrétien fidèle, mais encore le littérateur sensé et délicat :

« Deux philosophes de cette époque, Montai-

gne et Charron, son disciple, nous ont laissé, dans leurs ouvrages, des préceptes de morale, et comme le saint évêque de Genève, ont voulu apprendre à l'homme à se connaître et à s'élever jusqu'à la sagesse. Mais quelle distance de ces deux philosophes à Saint François de Sales ! Montaigne, dans ses *Essais*, se montre frondeur et sceptique ; il étale son égoïsme et son orgueil avec une étrange naïveté, et se laissant aller à la verve intarissable de son esprit, il se promène avec insouciance dans le monde des pensées, comme un voyageur dans une contrée intéressante, avec la seule curiosité pour guide, laissant tomber sur tout ce qu'il rencontre une pensée triste ou ironique, une rêverie, un souvenir, selon le caprice de son humeur. C'est un causeur profond, quelquefois même un penseur de génie, qui jette un jour lumineux dans les derniers replis de notre cœur, et chacun de nous se reconnaît dans ce Moi humain que Montaigne présente avec une vérité si frappante. Mais cette lumière du philosophe est comme un soleil d'hiver : elle éclaire, mais elle n'échauffe pas. On sent qu'il manque quelque chose à cette parole qui éblouit, c'est cette charité aimable, tendre et affectueuse qui respire dans les pages de Saint François de Sales.

» Ouvrez maintenant le *Traité de la Sagesse*, de Charron, contemporain du saint évêque et disciple de Montaigne. Vous y retrouverez le scepticisme du maître, moins le génie, malgré la religion sincère de l'auteur. Toute sa

philosophie se réduit à ne rien affirmer, et sa morale à ne rien aimer. Passez, de ces maximes froides et sèches, qui glacent l'âme et la plongent dans la nuit du doute, à ces pages sereines et attachantes du saint évêque, qui débordent d'onction et de poésie, et vous croirez sortir d'un sombre cachot et respirer l'air frais et pur des hautes régions. La sagesse humaine de Montaigne et de Charron manque de cœur et de chaleur, tandis que celle de Saint François de Sales est le doux épanchement de la charité de l'Évangile.

» L'auteur qui écrit de tels ouvrages n'excellait pas moins dans l'art de la prédication. La chaire chrétienne, on le sait, avait été envahie par le faux goût de cette époque, et l'éloquence simple et grave si élevée des anciens orateurs chrétiens avait fait place à une prédication artificielle, vide et maniérée, vrai chaos de sèche théologie et de philosophie abstraite, étalage confus de citations grecques et latines des lettres profanes. Or, c'est Saint François de Sales qui commença à l'affranchir des entraves du mauvais goût, et qui prépara ainsi la voie aux grands orateurs du XVII^e siècle. Il avait déjà indiqué cette réforme dans la belle lettre qu'il avait adressée à l'archevêque de Bourges, sur la vraie manière de prêcher, et qu'on peut considérer comme un traité complet de prédication : « Il faut parler au peuple, dit-il, affectionné et dévotement, simplement et candidement, et avec confiance ; être bien épris de

» la doctrine qu'on enseigne et de ce que l'on
» persuade. Le souverain artifice est de n'avoir
» point d'artifice. Il faut que nos paroles soient
» enflammées, non par des cris et des actions
» démesurées, mais par l'affection intérieure ; il
» faut qu'elles sortent du cœur plus que de la bou-
» che. On a beau dire , mais le cœur parle au
» cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles. »
Or, le Saint a ainsi tracé le vrai caractère de son
éloquence, et nous retrouvons sur ses lèvres
cette parole *simple, candide, affectionnée et dé-
vote* qu'il recommande aux prédicateurs. Son
éloquence, dit un auteur, n'est point un torrent
impétueux qui roule avec bruit ses flots, c'est un
fleuve paisible qui pénètre peu à peu le sein de
la terre et qui fertilise ses rives. Ce n'est pas le
langage d'une agitation et d'une véhémence tu-
multueuses ; c'est celui de l'onction, de la per-
suasion, qui s'insinue au plus intime de l'âme ,
qui saisit le cœur et que le cœur reçoit volon-
tiers, qui fait cette violence aimable de laquelle
on ne peut, on ne veut pas se défendre. S'il com-
bat le vice, ce n'est point en l'attaquant par des
invectives violentes , mais en le montrant tel
qu'il est , avec sa difformité et sa servitude
odieuse, et en lui opposant les pures et saintes
joies de la vertu ; et l'histoire nous atteste les
merveilleux succès qui couronnèrent partout ses
prédications. Nous ne possédons pas ces beaux
discours, tels que les prononça le saint évêque ;
nous n'en avons que des fragments incomplets ,
recueillis par les auteurs qui les ont altérés ;

mais ce sont encore de beaux restes, qui suffisent pour faire apprécier l'éloquence de St François de Sales.

» L'homme de direction spirituelle et de conseil, l'ami affectueux et dévoué, l'homme avec son cœur et l'évêque avec sa haute sagesse, ne se révèlent pas avec moins d'éclat dans sa volumineuse correspondance. Nous possédons plus de mille lettres sorties de la plume de Saint François de Sales, adressées, soit aux divers membres de sa famille, soit au duc de Savoie Charles-Emmanuel, et à Henri IV, soit aux grands personnages de cette époque, et principalement aux personnes pieuses qui réclamaient ses conseils pour avancer dans la vie chrétienne. C'est là surtout que l'écrivain épanche son cœur tout entier, et qu'il verse à pleines mains tous ces trésors de lumières, de sagesse et de charité renfermés en lui. Aussi, ses lettres sont-elles la meilleure histoire de sa vie. Elles offrent aussi l'histoire de son siècle, et une appréciation intelligente et vraie des principaux événements de cette époque. Elles contiennent surtout une mine féconde de conseils appropriés à toutes les situations de la vie et présentés avec cette grâce persuasive qui leur donne un attrait singulier. Ecoutez-le recommandant d'élargir son cœur dans le service de Dieu : « Il ne faut point trop » pointiller, dit-il, en l'exercice des vertus ; il » faut y aller rondement, franchement, naïve- » ment, à la vieille française, avec liberté, à la » bonne foi et sans contrainte. » Il est toujours

pour la piété large, aimable et confiante : « Ce-
» lui qui s'arrête à la défiance et à la crainte,
» ajoute-t-il, sans passer à la confiance et à l'es-
» pérance, ressemble à celui qui, en un rosier,
» ne cueillerait que les épines et laisserait les
» roses. » Quelle parole pénétrante il laisse tom-
ber sur la vanité des chefs de la terre : « Nous
» serons bientôt dans l'éternité, dit-il avec joie,
» et lors nous verrons combien les affaires de ce
» monde sont peu de chose. Maintenant, nous
» nous empressons comme si c'étaient des cho-
» ses grandes. Quand nous étions plus petits
» enfants, avec quel empressement assem-
» blions-nous des morceaux de tuiles, de bois,
» de la boue, pour faire des maisons et petits
» bâtiments ! Et si quelqu'un nous les ruinait,
» nous en étions bien marris et pleurions ; main-
» tenant, nous connaissons que tout cela impor-
» tait fort peu. Un jour, nous en serons de même
» au ciel : nous verrons que nos affections de ce
» monde n'étaient que de vraies enfances »

» Mais c'est surtout dans les épîtres à Mme
de Chantal, cette illustre et sainte aïeule de
Mme de Sévigné, que se montre toute la sagesse
et la charité de cet habile directeur des âmes.
Ceux qui ont pu se permettre, dit Sainte-Beuve,
quelque vaine et froide raillerie sur la liaison
du saint évêque et de cette forte et vertueuse
femme, ne connaissent point ces lettres admi-
rables, qui respirent le sentiment le plus pur, le
plus délicat et de plus élevé. Qu'on parcoure
cette correspondance empreinte de tant de piété,

et on verra qu'il ne tient point de la terre et qu'il n'a rien d'humain le sentiment qui unit ces deux belles âmes : d'un côté, c'est la soumission filiale d'un cœur qui demande un guide et un appui pour aller à Dieu, et de l'autre la sollicitude dévouée d'un père qui n'a qu'un désir, c'est de conduire cette âme d'élite à la perfection.

» Nous ne saurions oublier une institution importante, qui doit son origine à Saint François de Sales, et qui a eu sa part d'influence dans la formation de la langue française ; c'est l'Académie d'Annecy. Le Saint avait compris tout ce qu'offrirait d'avantageux à la jeunesse studieuse et à la classe éclairée, une société littéraire qui consacrerait ses loisirs à la culture de la science, et qui deviendrait un foyer de lumières pour cette contrée. De concert avec son noble ami, le président Favre, un de ces esprits élevés qui se plaisent à allier la culture des lettres aux austères fonctions de la magistrature, il résolut de constituer un corps savant où la foi et la raison se prêteraient un mutuel concours ; où les travaux scientifiques et littéraires, les lumières de chacun mises en commun, contribueraient à propager le goût de tout ce qui élève l'intelligence. Il donna à cette société un nom et un emblème pleins de grâce : il l'appela l'Académie Florimontane, pour montrer qu'elle était destinée à recueillir les plus belles fleurs de littérature, de science et de poésie que produiraient les montagnes de la Savoie ; et il lui choisit pour symbole un oranger en fleurs avec cette devise : *flores fruc-*

tusque perennes. La docte compagnie ne devait admettre que des hommes d'intelligence, connus par quelque ouvrage, quelque invention ou quelque découverte particulière ; le récipiendaire devait, le jour de sa réception, faire preuve de savoir devant l'Académie par un discours en prose ou en vers ; les membres de la Société étaient obligés d'ouvrir des cours publics, et d'exercer avec désintéressement les fonctions gratuites de professeur. Cet enseignement public, organisé sur une large base, devait embrasser les lettres, la philosophie, la théologie, la jurisprudence, les mathématiques et les sciences naturelles. C'était en quelque sorte une faculté des lettres, des sciences et de droit, au cœur même de la Savoie.

• Ces cours attirèrent à Annecy une grande affluence d'auditeurs des différentes parties de la Savoie, et cette ville devint un centre de lumières et le rendez-vous des esprits avides de s'instruire. En même temps, tous les hommes éminents de la ville et des environs ambitionnèrent l'honneur de faire partie de cette compagnie, qui réunit ainsi dans son sein tout ce que la Savoie renfermait de plus distingué par le mérite et l'intelligence. C'est en 1607 que fut créée l'Académie Florimontane ; elle est par conséquent antérieure à l'Académie française, fondée, comme on sait, en 1635 ; c'est de son sein que sortira cet écrivain érudit, Vaujelas, qui deviendra un des oracles les plus accrédités de notre langue, au sein de l'Académie

fondée par Richelieu : plus tard, parmi les fleurs et les fruits qui couronnent son oranger symbolique, l'Académie Florimontane pourra montrer ce mouvement littéraire et scientifique du XIX^e siècle, qui a produit les deux illustres frères, Joseph et Xavier de Maistre, le savant Bertholet, créateur de la chimie moderne, l'astronome Bouvard et d'autres enfants célèbres de la Savoie, que cette province présente, avec Saint François de Sales, comme un héritage glorieux à la France.

» J'aime à me rappeler, en finissant, qu'il y a quelques mois, je parcourais cette contrée consacrée par les douces vertus et l'apostolat de Saint François de Sales ; je visitais, au sein d'une vallée pittoresque, dans un site ravissant, ce vieux château de Thorens où il reçut le jour, et tout auprès, la modeste église où il reçut le baptême, et où plus tard, sous les yeux de sa mère attendrie et de ses compatriotes émus, il fut consacré évêque. Je voyais ces collines et ces montagnes qu'il avait si souvent franchies dans ses courses pastorales, pour aller consoler et bénir ces bonnes populations ; je pénétrais avec émotion dans cette modeste demeure d'Annecy qui fut autrefois son palais ; je priais dans cette vaste cathédrale où avait si souvent retenti sa parole éloquente, et je m'agenouillais avec respect devant cette tombe vénérée qui renferme son corps.

» Dans l'illusion de mon admiration profonde, je croyais reconnaître une analogie har-

monieuse entre le saint évêque et le paysage que j'avais sous les yeux ; sa douce et noble physionomie semblait se refléter dans cette belle et riche nature ; la verdure et les fleurs des vallées me rappelaient les poétiques et riantes images que sa plume gracieuse a semées dans ses œuvres, et ce lac ravissant d'Annecy, si délicieusement encadré par ses rives, resplendissait à mes yeux comme le brillant miroir de l'âme pure, limpide et sereine du saint évêque. Mais là où je retrouvais avec plus de vie son image, c'est au cœur de ce bon peuple de la Savoie, si simple et si religieux. Pour lui, la mémoire de Saint François de Sales est comme un glorieux héritage de famille, comme un puissant enseignement des plus pures vertus, comme le souvenir bien aimé d'un père qui bénit et qui protège encore ses enfants. »

Séance du 30 mars 1861.

M. le président dépose sur le bureau des bulletins de la Société d'agriculture de la Lozère, des Antiquaires de Picardie, des numéros de la Revue de Valenciennes, de la Tribune artistique de M. Chaumelin, et il offre en hommage deux opuscules de M. Donzel, et un autre de M. le président Fénicia, sur la lèpre.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance, et lit ensuite un rapport sur une étude historique de M. de Barthélemy, correspondant de l'Académie.

M. Pelet communique à l'Académie un nouveau mémoire qu'il intitule : *Encore de la Maison-Carrée*, dans lequel il prouve que, malgré les nombreuses dissertations dont a été l'objet ce bel héritage que nous a légué l'antiquité, *C'est un champ qu'on n'a pu tellement moissonner Que les derniers venus n'y trouvent à glaner* ; et il complète aujourd'hui les études publiées par divers auteurs et ses propres recherches (1), en démontrant :

1° Que les souterrains que renferme cet édifice ne sont point, comme on l'a cru jusqu'ici,

(1) *Mémoires des antiquaires de France*, 10^e volume.

un ouvrage fait après coup , en 1674 , par les Augustins, ayant pour but de se créer des caveaux de sépulture dans l'église que venait de leur concéder Louis XIV (2), mais qu'ils appartiennent au plan primitif, et avaient alors une utilité en harmonie avec sa destination (3). Ouverts en 1822 et débarrassés des ossements qui les encombraient, nos confrères, MM. Alphonse de Seynes et Auguste Pelet , en levèrent alors le plan avec beaucoup d'exactitude, et l'Académie a pu suivre aujourd'hui sur ce plan M. Pelet, à travers les sinuosités de ces cryptes, au fur et à mesure de la lecture de son mémoire. Pour en finir sur ce qui se rapporte à l'architecture du monument, notre confrère saisit cette circonstance pour expliquer le motif d'une petite corniche, dont il ne reste plus que quelques légères amorces , qui régnait sur les murs de la cella , et se profilait contre les colonnes engagées à la hauteur du tiers de leur fût ; »

2° Il prouve en second lieu, par des faits dont l'Académie apprécie toute l'importance , que , contrairement à l'opinion adoptée jusqu'ici , la Maison-Carrée n'a jamais été un temple ;

3° Enfin rien ne s'oppose , ajoute notre confrère , à ce que cet admirable reste de l'anti-

(2) Voyez le Catalogue du Musée, p. 3.

(3) Rulman, dans son ouvrage manuscrit sur les antiquités de Nîmes, fait, en 1627, une description de ces souterrains ; ils ne sont donc pas l'œuvre des Augustins, en 1674.

quité romaine n'ait été, dans le principe, une basilique.

Ici nous laissons parler M. Pelet :

« Outre la forme ordinaire de leurs temples, les Romains empruntèrent aux Grecs leurs édifices appelés *basiliques*, dont ils conservèrent le nom. La destination de ces monuments est parfaitement connue ; Salluste, Justinien, Apulée, Procope, nous apprennent qu'en Grèce, ils servaient à la fois de tribunaux, de lieux d'assemblée et de bourse, où se réunissaient les négociants pour traiter leurs affaires (4).

« Je plaçais pour un de mes amis, dit Apulée, de telle sorte que ceux qui étaient autour de moi remplissaient avec grande presse la basilique, qui est le lieu de l'audience, me requérant très-instamment de demeurer, pour être fait citoyen avec eux. »

« A Rome, les basiliques ne servirent probablement que de tribunaux, car, chez les Romains, le lieu où se réunissaient les usuriers était dans le Forum, et les transactions commerciales se faisaient autour de ces arcs nommés *Janus*, destinés à abriter les vendeurs au milieu des marchés. On voit encore aujourd'hui, parfaitement conservé, celui qui était situé sur

(4) *Erant basilicæ amplissima et ornatissima ædificia, in quibus non senatores modo deliberare, sed etiam judices omni generis causas cognoscere et clientibus homines periti de jure responderent solebant, quando hi vocabant mercatores ibidem et numerarii sua tractabant negotia* (Apulée : l'An^e d'or.)

le *forum boarium* et qu'on appelle l'arc de Janus. Ces monuments constituaient une classe d'édifices usuels, étrangers à la Grèce, et qui appartenait exclusivement aux Romains (5).

» Quant à la disposition architectonique des basiliques romaines, comme il n'en existait pas une seule à Rome, on n'a eu pendant longtemps d'autres données à ce sujet que la description, faite par Vitruve, de la basilique dont il fut lui-même l'architecte à Fano.

» En conséquence, ce monument fut considéré comme le type des basiliques romaines, jusqu'à ce qu'enfin la découverte d'un de ces édifices, à Pompéi, en 1813, fut venue démontrer que les dispositions assignées par Vitruve (6) n'étaient nullement applicables à toutes les basiliques, comme on l'avait supposé jusqu'alors quant à leur plan.

» Voici ce que dit cet auteur, relativement à la situation de ces monuments :

« La basilique doit être située au midi du forum, décorée intérieurement de deux portiques, l'un inférieur, l'autre supérieur, soutenus par des colonnes ou des pilastres. A l'une de ses extrémités, s'élève un tribunal demi-circulaire pour la place des magistrats. . . .
» Outre les portiques intérieurs, il doit aussi y en avoir, à l'extérieur, un entouré de murail-

(5) J. J. Ampère, *Revue des deux mondes*, 15 juin 1855, p. 1215.

(6) Vitr., l. v, ch. 1.

» les, lequel sert aux marchands pour se met-
» tre à l'abri de la mauvaise saison (7); la pri-
» son, l'ærarium, l'auditoire, doivent se trouver
» sur le même emplacement (8).»

» Il y a évidemment beaucoup d'analogie en-
tre la basilique de Pompéi et celle que Vitruve
fit construire à Fano; elles étaient, l'une et l'au-
tre, placées au midi du forum, ayant leurs por-
tiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et à
l'une de leurs extrémités le tribunal, *locus ex-
celsus* (9), où se plaçaient le prêteur et le juge.
Il y avait toutefois dans cette partie une diffé-
rence essentielle: c'est qu'à Pompéi, ce tribu-
nal est rectangulaire, tandis qu'il se terminait
en segment de cercle dans la basilique de Fano;
cette différence est d'autant plus importante,
qu'avant la découverte du monument de Pom-
péi, on avait posé en principe: qu'un des carac-
tères distinctifs des basiliques était d'avoir leur

(7) Valater, *de loc. publ.*, l. 8, ch. 1.

(8) Cette dernière circonstance semble démontrée par ce que dit un historien du XII^e siècle qui confond, en quelque sorte, la prison publique avec la basilique: *carcer publicus* qui *prætorium* vocatur; parce qu'en effet, le nom de *prætorium* est celui que les Latins donnèrent plus tard à la basilique, mot d'origine grecque, (Zonnara, *Annales*, t. 3, vie de Michel Stratrasius); elles ont été ainsi appelées parce que, dans le principe, elles étaient faites pour assembler le peuple lorsque les rois rendaient eux-mêmes la justice; ensuite, quand elles furent abandonnées aux juges, les marchands s'y rendaient aussi, et enfin, on les a prises pour servir d'églises aux chrétiens (Perault, traduction Nizard, p. 232.)

(9) *Pandectes*, l. 8, t. 3. art. 3.

tribunal construit en hémicycle ; considération qui n'avait pas peu contribué à faire rejeter l'idée que la Maison-Carrée n'avait pu être une basilique.

» A trois mètres au dessous du tribunal on remarque, à la basilique de Pompéi, une pièce voûtée destinée à servir de prison ; elle est éclairée par deux trous circulaires placés sur le pavé même du tribunal ; c'est par ces ouvertures qu'on interrogeait le prévenu renfermé dans le souterrain (10). Cette disposition vient à l'appui de ce que dit l'historien grec (11), que la prison se trouvait placée dans la basilique ; ce n'est donc pas sortir de notre sujet que de dire quelques mots sur cette espèce d'établissement chez les Romains.

» D'après Tite-Live, (12) « le roi Ancus fut le
» premier qui fit bâtir une prison pour effrayer
» une audace qui allait toujours croissant ; il la
» mit dans un lieu dominant le forum ; elle
» était divisée en deux parties ; la première
» s'appelait *robur* et la seconde *tullianum* ;
» l'une était destinée à ce genre de malfaiteurs
» qu'auparavant on enfermait dans des espèces
» de cages en bois rouge, d'où elles avaient pris
» le nom de *robur* ; l'autre, le *tullianum*, tirait
» son nom du roi Servius Tullius, qui l'avait
» fait ajouter à celle qu'on appelait *robur* ; c'é-

(10) On voyait encore, il y a peu d'années, une semblable disposition dans la salle du Saint-Office, à Avignon.

(11) Zonnara, t. 3, Vie de Michel Stratrasius. .

(12) Tite-Live, l. 9.—Pandectes, l. 48, t. 3, art. 3.

» tait un cachot à gauche de ce dernier, profond
» de douze pieds, enceint de murs et recouvert
» d'une voûte en pierres brutes, ténébreux,
» puant autant que hideux. Les triumvirs, ju-
» ges des affaires criminelles, étaient les admi-
» nistrateurs de cette prison et y faisaient la
» police, ayant sous leurs ordres un greffier-
» concierge (13). »

» Pour terminer tout ce qui est relatif aux
basiliques romaines, nous devons ajouter que
les édits publiés par les empereurs, depuis Con-
stance jusqu'à Théodose, ne comprenaient point
ces monuments dans la proscription des temples
païens ; au contraire, ils rendirent des ordon-
nances portant. *Les basiliques seront enrichies
de marbres et d'or ; elles doivent rester libres
à jamais, sans qu'il soit permis à aucun de
faire pourtraire ou graver aucune image, ges-
tes ou chiffres ni devises, dont chacun pourrait
s'imaginer particulièrement en soi-même* (14).
La basilique, édifice purement civil, n'offrait
pas les mêmes inconvénients que les temples
consacrés aux faux dieux ; la disposition était
très-favorable au culte chrétien. Le siège du juge
devint la chaire de l'évêque, tournée vers le peu-

(13) *Est enim in carcere locus Tullianum appellatus, ubi paululum ascenderit ad laevam circiter duodecim pedes humi depressus. Eum muniunt undique parietes atque insuper camera lapideis fornicibus vincta, sed incultu tenebris odore fœda, atque terribilis ejus facies* (Salluste, Guerre Catilina, p. 80.)

(14) St-Jérôme, Ep. contre Vigilantius.

ple, comme on le voit dans toutes les églises anciennes, — position qu'elle a conservée à Saint-Pierre et qu'on vient de renouveler à l'église Saint-Paul, rebâtie après un incendie. C'est pourquoi cette partie de l'église chrétienne a reçu le nom de *tribune*, à cause du tribunal qui y était anciennement placé. La disposition de la basilique fut trouvée si commode, qu'après l'avoir empruntée, on l'imita longtemps dans les églises dont plusieurs ont même conservé le nom de *basilique*, sans en avoir gardé la forme (1).

« Dans le principe, dit un historien du IV^e siècle (2), on tenait, dans les basiliques de Constantin, les assemblées publiques, selon l'usage des anciens, de même que les assemblées des chrétiens, qui conservèrent non seulement les mêmes dispositions, mais encore le nom du monument primitif; de telle sorte que pour les distinguer, on disait la basilique du Sénat ou la basilique de l'Eglise (3). »

« Après avoir démontré que les dimensions de la Maison-Carrée, son état de conservation et les usages des Romains s'opposaient à ce que cet édifice fût considéré comme un temple, examinons si l'on ne découvrirait pas, dans ses dispositions architectoniques, les éléments qui

(1) J.-J. Ampère, *Revue des deux Mondes*, 13 juin 1855. p. 1515.

(2) Ammien Marcellin, l. 18 des Histoires.

(3) St-Jérôme, l. 5, ép. 30, 31, 32. — St-Ambroise, l. 5, ép. 29.

pourraient constituer l'*opus mirabile* dont parle Spartien , cette basilique élevée à Nîmes par la reconnaissance d'Hadrien à sa bienfaitrice.

• Si les décisions des antiquaires sont parfois aventureuses , souvent aussi l'avenir les confirme ; la description que fait Vitruve des anciens forums, entourés de larges portiques, laissant entr'eux une vaste place, avait fait supposer à M. Alphonse de Seynes que les fouilles exécutées en 1822 , autour de la Maison-Carrée, mettraient à découvert l'antique forum de Nîmes. Les travaux qui ont eu lieu postérieurement aux environs de cet édifice ont confirmé les conjectures de notre regrettable confrère, et la comparaison qu'on peut faire aujourd'hui du plan de notre forum avec celui de Pompéi, démontre que l'opinion de M. de Seynes était bien fondée.

• La Maison-Carrée était placée au midi du forum de Nîmes, situation que Vitruve assigne aux basiliques ; l'architecte romain ajoute , il est vrai, que ce sont de vastes salles décorées intérieurement, ainsi qu'à l'extérieur de portiques à colonnes avec un tribunal en hémicycle ; mais la basilique de Pompéi nous prouve que cette dernière disposition n'était pas générale. Il serait alors superflu de chercher à démontrer que la forme demi-circulaire aurait très-bien pu exister à l'intérieur de l'édifice, comme semblerait l'indiquer le souterrain que nous avons décrit, qui a lui-même cette forme. Quant au portique extérieur, il a été découvert en 1822 ; de

sorte que la seule objection qu'on puisse faire à l'opinion qui voudrait voir une basilique dans la Maison-Carrée, c'est l'absence du portique intérieur que l'exiguïté du local, dit-on, ne saurait comporter.

« Mais la ville de Pompéi n'offre-t-elle pas aujourd'hui plusieurs exemples de temples d'une plus petite dimension, entr'autres ceux de Jupiter et de Neptune, dont l'intérieur est décoré d'un portique ? et, sans aller chercher si loin des exemples, qu'on veuille bien se rappeler que la salle de Cour d'assises qui existait à Nîmes il y a peu d'années, avait été exécutée par l'architecte de la ville, M. Durand, sur le modèle de la basilique romaine, ayant à l'intérieur son portique supportant des tribunes et son tribunal demi-circulaire, et cependant la superficie de cette salle était bien moindre que celle de la Maison-Carrée ; enfin, si l'on jette les yeux sur le plan de ce dernier édifice (1), après que les Augustins l'eurent transformé en église chrétienne, on verra qu'il renfermait quatre chapelles, deux sacristies, deux escaliers, un chœur demi-circulaire et des tribunes ; constructions bien autrement massives que de simples colonnes, et nous nous rappelons très-bien que la nef était encore suffisamment spacieuse.

« Un portique a donc pu exister à l'intérieur de la Maison-Carrée, et si les colonnes dont il

(1) Le plan donné à ces religieux par le ministre Colbert est en ma possession, et j'ai été témoin de la démolition de leur église.

était formé ne se retrouvent plus aujourd'hui, c'est que, lors de l'établissement du christianisme, les architectes puisaient dans les monuments antiques les matériaux dont ils se servaient, bien souvent sans discernement, pour décorer les temples chrétiens. On doit bien penser que, sous ce rapport, la ville de Nîmes a dû être largement exploitée; l'histoire va nous en fournir la preuve. Charlemagne donna l'ordre de dépouiller les monuments antiques de Nîmes *des colonnes de marbre qui les décoraient*, pour orner le monastère d'Aniane : *anno DCCCXII (Karolus) a parte meridiana propè littora maris Magdalonensis, in honorem domini nostri J.-C. seu perpetuæ Virginis Mariæ genitricis, cujus basilicas composuit auroque et argento adornavit ad cujus structuram cum columnas et marmora habere non possit, nemauso civitate cum magna diligentia adduci præcipit, et collectis thesauris suis de regnis singulis, in Anianæ monasterio adduci præcipit, necnon lignis ††† dominicis, et opera multa et magna in eodem loco composuit* (1). Cette ordonnance ne pouvait être appliquée qu'à la Maison-Carrée, seul monument romain que les Vandales eussent laissé debout (2).

(1) Extrait des Annales d'Aniane : *Histoire du Languedoc*, t. 2, p^e 1, page 590, colonne 1, 3^e alinéa de l'édition in-8^o de Dumège.

(2) Les colonnes qui décoraient la façade de l'église de St-Gilles pourraient bien aussi avoir été empruntées aux monuments romains de Nîmes.

» Si la Maison-Carrée était, en effet, la basilique de Nîmes, il est évident que ses souterrains devaient avoir la même destination que ceux de la basilique de Pompéi ; leur disposition se trouvait, de plus, conforme à celle des prisons romaines décrites par Salluste. *Le robur sous le vestibule, à douze pieds de profondeur, et à gauche le tullianum ténébreux, couvert d'une voûte en pierres brutes.* Le puits qui se trouve ici placé entre les deux prisons aurait été destiné à leur usage, et peut-être aussi à l'écoulement des eaux pluviales qui tombaient dans la basilique même, si, comme à Pompéi, le milieu était découvert, ce que la destruction totale de l'antique pavé ne permet plus de vérifier.

» On objectera peut-être que si la Maison-Carrée était trop grande considérée comme temple, elle était, par contre, bien petite pour la destination que nous prétendons lui assigner ; cela pourrait être vrai si l'on admettait que les dix-neuf basiliques que possédait la ville de Rome (1), et celles de toutes les autres villes de l'empire, avaient les dimensions des basiliques de Pompéi ou de Fano ; mais il ne faut pas perdre de vue que, dans le principe, ces monuments servaient en même temps de prétoire et de lieu de réunion où se rendaient les négociants d'une ville pour traiter leurs marchés, comme aujourd'hui dans nos bourses de

(1) Pull. Victor ; *de bello urb. Rom. regionibus.* — Rosinus, p. 893.

commerce ; que c'est particulièrement sous ce dernier rapport qu'un vaste local devenait nécessaire et même indispensable , tandis qu'affectée exclusivement aux affaires judiciaires, la *cella* de notre Maison-Carrée était plus que suffisante pour sa destination ; on peut en juger, comme nous l'avons déjà dit, par le local qu'occupait, il y a quelques années, la salle de la Cour d'assises de Nîmes, qui, malgré les places réservées aux jurés, aux témoins, aux prévenus, suffisait cependant aux nécessités d'une localité plus importante que ne l'étaient les seules villes de Fano ou de Pompéi. Nous savons d'ailleurs que chez les Romains il y avait, comme de nos jours, de petits tribunaux où les juges pédanées tenaient leurs audiences ; tribunaux fort exigus sans doute, puisqu'ils faisaient dire à Tacite : « Quel nerf n'ont point ôté aux » discours ces tribunaux étroits et ces salles obscures où maintenant se discutent la plupart des affaires ! (5) »

« C'était au point de vue de leur utilité comme bourses de commerce, plutôt qu'en qualité de prétoires, que les basiliques avaient besoin d'être vastes, car les villes de Fano et de Pompéi étaient les plus commerçantes de l'Italie ; la première, au nord du golfe Adriatique, était l'entrepôt général du nord de l'Europe ; et l'autre, que Sénèque appelait *celebrem Campaniæ urbem*, située dans une plaine fertile, à l'embou-

(5) Tacit. ; Annales.

chure d'un fleuve (1), avec un port signalé par Strabon comme le plus sûr de toute la Méditerranée, dans lequel séjournèrent les flottes romaines (2), Pompéi était devenue, par cette heureuse position, le centre du commerce du levant et de l'Italie. L'on ne doit donc pas s'étonner que des villes aussi favorablement situées possédassent des basiliques dont les dimensions fussent en rapport avec leur importance commerciale.

« Mais dans les villes méditerranées, surtout dans les colonies où le commerce n'était jamais fort considérable, dans lesquelles les basiliques servaient plus particulièrement de prétoire que de bourse (3), on ne doit pas admettre que ces édifices fussent aussi vastes qu'à Rome ou dans les villes maritimes. Probablement les affaires qui se jugeaient à Nîmes n'étaient pas de nature à comporter une salle plus spacieuse que celle de la Maison-Carrée. Nous ajouterons que, dans des fouilles nouvellement exécutées à Orticoli, on a découvert une basilique bien plus petite que celle de Nîmes (4).

« L'opinion qui fait de la Maison-Carrée la basilique de Plotine n'est pas nouvelle; déjà depuis longtemps, les historiens Poldo d'Albe-

(1) Le Sarno, que l'éruption du Vésuve a changé en petit ruisseau l'an 79 de notre ère.

(2) Tite-Live, l. 9.

(3) J. J. Ampère; *Revue des deux Mondes*, 15 juin 1856, p. 1515.

(4) Batissier, p. 549.

nas (1), Gautier (2), Maffei (3), l'avaient pensé avant nous, alors qu'ils ne connaissaient pas encore tous les rapports qui existent entre ce monument et ceux auxquels les Romains donnaient le nom de basilique.

» Les beaux fragments d'architecture trouvés sur l'emplacement du Palais de Justice, avaient fait supposer à Ménard (4) que ces magnifiques restes avaient appartenu à cette basilique de superbe et admirable structure que, l'an 122, à son retour de la Grande-Bretagne, Hadrien, à son passage à Nîmes, avait fait élever à la mémoire de Plotine sa bienfaitrice (5). Comme, d'un autre côté, on argumentait d'un passage de Dion-Cassius, qu'Hadrien avait fait construire à Nîmes, l'an 129, après la mort de Plotine, un temple à cette princesse, Ménard avait émis l'opinion que la Maison-Carrée pouvait bien être ce temple; mais il se crut obligé de l'abandonner, après la lecture faite par M. Séguier de l'inscription qu'avait dû porter le monument.

» En supposant qu'on ne veuille tenir aucun compte de ce que nous avons dit pour démontrer que notre édifice n'était pas un temple, la première supposition de l'histoire de Nîmes n'en

(1) Discours historial de l'antique cité de Nîmes, page 75.

(2) *Histoire de Nîmes et ses antiquités*, page 42 Gautier.

(3) *Gall. ant. select.*, p. 152. Scipion Maffei.

(4) Ménard, *Hist. de Nîmes*, vol. 7, p. 113.

(5) Spartian, *in Hadr.*, p. 6.

serait pas moins fondée , nous le croyons du moins, sur une fausse interprétation du passage de Dion-Cassius ou de son abrégiateur Xyphilin, qui dit : « Hadrien s'honora hautement de » la mémoire de Plotine , par le moyen de laquelle il avait obtenu l'empire , et qui l'avait » si ardemment aymé durant sa vie ; car , par » l'espace de neuf jours, il porta une robe noire » en signe de deuil ; *il fit élever un temple à son » honneur*, et composa lui-même quelques hymnes et vers à sa louange (1).»

« Voici, par contre , ce que dit l'historien de ce prince , relativement à l'édifice qu'il fit construire à Nimes :

« Après avoir mis ordre aux affaires d'Angleterre, il passa dans les Gaules ému de la » révolte qui s'était élevée à Alexandrie , à » cause de la découverte du bœuf Apis ; perdu » depuis plusieurs années, et qui avait été l'occasion de vifs débats entre les peuples qui se » la disputaient à l'envi.

« *A la même époque, il fit bâtir à Nimes, en l'honneur de Plotine , une basilique qui est une œuvre admirable.* Après cela , il prit la

(1) *In quo mirandum non est si Plotina vita functa , cujus opera quod ab ea maxima amaretur imperium adeptus erat , amplissimos honores tribuit. Atractus enim per novem dies fuit, eique templum extruxit , et carmina de laudibus ejus fecit. Xyphil. , 560 , Ep. in Hadr., ch. 14 , p. 285. (Traduction d'Antoine de Bandole. Paris, 1610.)*

» route d'Espagne, et passa l'hiver en Aragon .(1).

• Ce sont là les seuls documents historiques dans lesquels il soit fait mention de monuments élevés par Hadrien à l'honneur de sa mère adoptive. On ne peut s'expliquer comment des passages aussi clairs et aussi précis ont pu être l'objet d'interprétations différentes.

» D'après nos meilleurs chroniqueurs (2), ce fut l'an 876 de Rome (122 de J.-C.), qu'après avoir réglé les affaires de la Grande-Bretagne, Hadrien traversa la Gaule pour se rendre à Rome. A cette époque, *per idem tempus*, nous dit son historien, il fit élever à Nîmes une basilique *opus mirabile*, à l'honneur de Plotine; et pour que le choix de cette ville ne paraisse pas étonnant, le même auteur ajoute, quelques pages plus loin (3), *in omnibus penè urbibus et aliquid ædificavit et ludos edidit*. Il ne peut donc pas exister la moindre équivoque sur le texte de Spartien : *Ce fut l'an 122 qu'Hadrien fit construire à Nîmes une basilique à l'honneur de Plotine*.

(1) *Compositis in Britannia rebus, transgressus in Galliam, Alexandrina seditione turbatus, quæ nata est ab Apin: qui quum repertus esset post multos annos turbas inter populos creavit, apud quem debent locari omnibus studiosè certantibus. Per idem tempus, in honorem Plotinæ basilicam apud Nemausum opus mirabile extruxit; per hæc, Hispania petit et Tarracone hiernavit* (Spartian, 54.)

(2) Tillemont, *Hist. de l'empire*, t. 2.

(3) Page 54.

» Selon l'historien Grec, l'an 129, époque de la mort de cette impératrice, Hadrien fut si vivement affecté de ce fatal événement, qu'il en porta le deuil pendant neuf jours, qu'il consacra un temple à cette princesse et composa lui-même des hymnes en l'honneur de celle qui l'avait tant aimé, et que la mort plaçait au rang des divinités.

» N'est-il pas évident que Spartien et Dion-Cassius désignent chacun un édifice de nom, de destination et d'époque différents? Le premier indiqua positivement *une basilique construite à Nîmes l'an 122 de J.-C.* Le second parle d'un *temple consacré sept ans plus tard dans un lieu quelconque*, par le même empereur; mais rien n'indique que ce dernier a aussi été construit dans la ville de Nîmes, comme l'ont supposé plusieurs historiens (1).

» A l'époque de la mort de Plotine, Hadrien

(1) Foldo d'Albenas, p. 63 et suiv.— Rulman, manuscrit de la Bibliothèque de la ville.— Deyron, p. 89 à 95.— Gautier, pages 41 à 44, 47, 48.— Ménard, vol. 7, p. 5.

Maffei, étranger à la ville de Nîmes, prétend, au contraire, qu'il n'y a jamais eu à Nîmes deux monuments bâtis par Hadrien, mais un seul, auquel Spartien et Dion-Cassius ont donné des noms différents, ou par méprise, ou parce qu'éloignés de Rome, ils étaient peu instruits de ce qui se passait à Nîmes (Maffei; Gall. ant., p. 153.)

Un autre monument a bien pu être dédié à Plotine, mais ce serait par la petite république de Nîmes et non par Hadrien (Mémoires de l'Académie du Gard, an 1858-1859, p.).

se trouvait en Afrique occupé à rebâtir Carthage ; il est vraisemblable que ce fut là , dans une ville nouvelle, son ouvrage , et qui devait porter son nom , qu'il plaça le monument de douleur et de gratitude mentionné par Dion , et qu'il fit l'apothéose de Plotine dans la ville où il se trouvait alors , plutôt que dans une cité qu'il avait quittée depuis sept ans , dans laquelle il existait déjà un témoignage éclatant de ses sentiments pour son illustre bienfaitrice (1).

« Ce qui a pu faire supposer aux historiens de Nîmes que c'était bien dans cette ville que le successeur de Trajan avait fait élever à Plotine les deux édifices que l'histoire attribue à ce prince, c'est un passage de la vie d'Hadrien, dans lequel un auteur espagnol du XVI^e siècle (2), traduisant sans intelligence les deux passages de Spartien et de Dion-Cassius, que nous venons de citer, confond les temps et les lieux , en considérant comme des faits contemporains la mort de Plotine et le retour d'Hadrien de la Grande-Bretagne. C'est probablement dans l'intérêt de cette opinion que fut inventée l'inscription citée par Poldo-d'Albenas, p. 68 , qui était, dit-il, à *Aix en Provence en la maison du premier président, qui l'avait retrouvée de Jean Fléchier , médecin.* » Inscription que les

(1) Mémoires de l'Académie du Gard, an XIII, p. 529.

(2) Décade contenant les vies des Empereurs Romains, traduite de l'Espagnol (Dom Antonio de Guevara, par Allègre, faisant suite à la traduction de Plutarque, par Amiot). Paris, in-12, 1811, vol. 12, p. 177.

» savants du XVII^e siècle, Scaliger , Gruter et
» Saumaise ont reconnue fausse ; et en effet ,
» outre qu'on n'a pas vu l'original, c'est qu'elle
» est tirée , presque mot à mot, de ce que Dion
» et Spartien ont dit.»

» Il résulte de ce qui précède que la Maison-Carrée n'était pas un temple ; que son ordonnance pouvait bien s'appliquer à une basilique , et que l'empereur Hadrien n'avait pas fait construire à Nîmes , en l'honneur de sa mère adoptive , une basilique et un temple ; or , comme l'importance de cette ville ne comportait pas l'établissement de deux basiliques , il faudrait en conclure que la Maison-Carrée était bien l'édifice dont parle Spartien, et que l'inscription primitive du monument était une dédicace à Plotine.

» Dans cette hypothèse , les trous de la frise dont M. Séguier n'a pu expliquer l'emploi , auraient été applicables à la première inscription , et la découverte de notre savant antiquaire aurait été l'objet d'une description postérieure à l'époque que lui assigne M. Séguier ; et en harmonie avec l'architecture du monument.

« Nous avons essayé de rétablir cette inscription dans une recherche imprimée en 1834 , vol. x, p. 139 des *Mémoires des Antiquaires de France*.

M. Liotard communique à l'Académie quelques réflexions sur les noms propres de villes

dont la rectification lui semble nécessaire, urgente même. Dans le domaine de l'art et de la littérature, le temps, dit-il, est aux restaurations et aux restitutions. Partout on cherche à remettre en honneur les véritables et anciennes formes de l'architecture et du langage : on fouille les monuments antiques, on prépare des dictionnaires étymologiques pour établir sur des formes définitives l'idiôme français.

Cédant à cet élan universel, il a voulu, lui aussi, apporter un tribut modeste à cette œuvre générale, en vulgarisant quelques vérités utiles.

Il a posé d'abord quelques principes.

« Les altérations, dit M. Liotard, dans le passage des formes anciennes à l'appellation moderne, peuvent porter sur les syllabes finales comme sur les syllabes intermédiaires.

▪ Les modifications dans le corps des mots sont plus faciles à saisir, parce qu'en général, un signe conventionnel rappelle et remplace les parties supprimées, comme on peut le voir dans *Mâcon*, *Châlon*, abréviations de *Matisco*, *Cabillonum*.

- D'un autre côté, c'est par raccourcissement plutôt que par allongement que se sont opérées ces altérations ; mais il reste presque toujours assez de parties conservées pour retrouver les traces de la forme primitive.

» Pour constituer la forme nouvelle sur des bases régulières, il y a lieu :

• 1° De conserver dans les appellations modernes toutes les parties essentielles qui entraient

dans le nom primitif ou les équivalents qui en tiennent lieu.

• On a fait l'application de ce principe dans l'adoption des formes *Clovis*, *Clotaire*, *Childéric*, où la consonne gutturale C peut être considérée comme l'équivalent de l'aspiration H, placée en tête des noms primitifs tels que les restitués *Thierry*, *Hlodowig*, *Hlothar*, *Hilderik*

» 2^o De rejeter au contraire toutes les additions étrangères qui surchargent inutilement et abusivement le nom nouveau.

» Ainsi, pour les noms de villes dont la syllabe finale muette est terminée aujourd'hui par S, cette consonne finale doit être conservée aux noms suivants :

• *Naples*, *Nîmes*, etc., comme provenant des anciennes formes *Neapolis*, *Nemausus*, etc.;

» Comme l'X finale ou le Z dans :

• *Evreux*, *Metz*, etc., correspondant aux formes *Ebuovices*, *Metæ* ou *Metis*, etc.

» Tandis que cette même consonne S devrait disparaître des noms :

• *Londres*, *Arles*, etc., parce qu'elle n'est nullement représentée dans les formes primitives *Londinum*, *Arelate*, etc.

» Ces noms devraient s'écrire avec E final, comme ceux de *Liège*, *Auxerre*, *Vienne*, *Valence*, *Cologne*, *Lodève*, etc.

On pourrait tolérer l'S de *Feurs* comme représentant l'S initiale de la peuplade qui accompagnait le nom de cette [cité du pays des Ségu-

siens,-- forum Segusianorum. » L'S de *Castres* peut se justifier par la forme *Castra*, pluriel de *Castrum*, plus fréquemment employée que le singulier.

» Remarquons tout de suite que S, X ou Z, consonnes finales dans les noms de villes de France, représentent presque toujours et avec raison la forme plurielle des noms de peuplades qui servaient, aussi bien que le nom particulier de la cité, à désigner un centre de population.

» Ainsi, deux formes étaient appliquées à la désignation d'une foule de cités de la Gaule, telles que :

» *Nantes, Namnetes* ou *Condivincum* ; *Rennes, Redones* ou *Condate*, etc., etc. » Et c'est du nom nécessairement pluriel de la peuplade que le nom moderne a emprunté sa désinence plurielle.

» C'est donc comme si l'on disait, au lieu de Paris, Bourges, Reims : les Parisiens, les Bituriges, les Rémois, etc.

» C'est par analogie que nous écrivons :

» *Thèbes, Athènes*, en raison de leur ancienne dénomination plurielle chez les Latins, *Thebæ, Athenæ*.

» L'application de ces règles générales a déterminé quelques-unes des petites révolutions auxquelles j'ai fait allusion, et qui se sont heureusement accomplies depuis une dizaine d'années dans les noms de :

» *Châlon-sur-Saône, Reims, Rodez, Montélimar*, qu'on écrivait naguère à tort : *Châlons*,

Rheims, *Rhodes*, *Montélimart*, et dont les noms sont aujourd'hui sainement restitués.

» Si quelques personnes se demandaient encore, au sujet des deux noms à peu près homonymes, *Châlons* et *Châlon*, pourquoi l'un a conservé S finale et pourquoi l'autre l'a perdue, il est facile de leur faire comprendre, en recourant aux principes sus-énoncés, que *Châlons-sur-Marne* emprunte son nom à la forme plurielle *Catalauni* (1), nom de peuple, et *Châlon-sur-Saône* à la forme *Cabillonum*, nom de cité.

» L'un et l'autre nom conservent l'accent circonflexe comme signe de la contraction opérée dans tous les deux par la suppression d'une syllabe : » Dans le premier la syllabe *ta*, et *bil* dans le second.

» *Catalauni*, *Calauni*, *Chaalons*, *Châlons*.

» *Cabillonum*, *Calonum*, *Challon*, *Châlon*.

» *Reims* et *Rodez* ont perdu la lettre H, qui s'était abusivement introduite à la suite de la consonne initiale. » Rien, en effet, dans les anciennes formes *Remi*, *Ruteni*, ne pouvait justifier cette superfétation.

» Enfin, *Montélimar* a perdu le T final dont on l'avait mal à propos surchargé, lorsqu'on a pris la peine de considérer que son nom est formé des deux noms réunis, *Adhémaret Monteil*, par la contraction de *Monteildhémaret*, la syllabe finale n'ayant jamais comporté l'addition d'un T.

» A la suite de ces considérations générales, je

(1) Comme ville, elle s'appelait *Durocatalaunum*.

suis appelé à parler d'une réforme faite, mais qui n'est pas encore assez généralement acceptée ; et d'une réforme à faire par application des mêmes principes.

» La première se rapporte au nom de Nîmes, la seconde à ceux de Vosges et de Cette.

» Pour ce qui regarde le nom de *Nîmes*, il ne s'agit pas de convaincre l'Académie, qui, sur une communication de M. Rivoire tendant au même but, a déjà déclaré que la forme *Nîmes* doit être substituée à celle de *Nismes*.

» Si je reviens sur ce sujet, c'est parce que le travail de M. Rivoire ne m'a pas paru complet et assez explicite, et que, d'ailleurs, malgré les conclusions de l'Académie du Gard, la forme proscrite persiste encore sur quelques points.— La question est résolue au point de vue philologique. Reste à déraciner une vieille habitude ; de nouveaux efforts m'ont paru devoir être tentés dans ce sens.

» Comment justifiait-on l'S intermédiaire introduite, au XVII^e siècle, dans le nom de *Nîmes* ?

» La forme originale *Nemoz* ou *Nemodz*, latinisée par les Romains, dut devenir *Nemosus* ou *Nemausus*. La première altération qu'a dû subir cette dernière forme consiste naturellement, dans la suppression de la finale *us*, comme on l'a fait en francisant presque tous les noms propres du latin pourvus de cette désinence. De même qu'on a fait de *Petrus*, *Pierre*, de *Paulus*,

Paul, etc., on a dû faire de *Nemausus Nemaus*, *Nemes*, et en définitive *Nimes*.

» L'S finale a bien pu se déplacer par un autre genre d'altération et donner la forme *Nemse*, qui se rencontre quelquefois au moyen âge ; mais rien ne saurait rendre compte de l'addition d'une intermédiaire, car dans le passage de *Nemaus* à *Nemes* ou *Nimes*, il n'y a pas eu de contraction entre les articulations *ne* et *me* (1).

» Le moyen âge n'a fait que déplacer l'unique que lui avait transmise l'époque latine, en écrivant *se* au lieu de *es*, par analogie à la transposition que nous avons faite à l'égard des mots *magister*, *reiter*, qui ont donné les formes françaises *maître*, *reitre*.

» L'S finale dans *Nimes* est un reste de la forme latine, comme celles de *Jules*, *Charles*, existant dans *Julius*, *Carolus*. Mais autant l'S finale est logique, rationnelle et utile pour remonter à la forme primitive, autant l'S intermédiaire est illogique et subversive de vrais principes.

» Il est presque inutile d'ajouter que l'accent circonflexe qu'on avait un moment adopté comme transaction n'est pas mieux justifié.

» L'accent circonflexe tient ordinairement la place d'une ou de plusieurs lettres supprimées,

(1) Les deux consonnes N M sont toujours placées sans interposition d'aucune autre dans les formes analogues, *Nemetum*, *Nemetus*, *Nemetarum*, *Augustonemetum*,

comme dans *île* pour *isle*, *âme* pour *anima*, *Angoulême* formé d'*Inculisma* (1).

» Dans le passage de *Nemausus* à *Nîmes*, s'est-il opéré, entre la première et la deuxième syllabe, un retranchement dont il y aurait lieu de tenir compte ? Nullement.

» L'accent n'est donc pas plus fondé en raison que la lettre S. Les deux signes ont dû disparaître l'un comme l'autre.

» Ne perdons pas de vue, d'ailleurs, que la syllabe *ni* de *Nîmes*, comme la syllabe *ne* de *Nemausus*, est essentiellement brève, ainsi qu'il résulte de ces vers d'Ausone :

Non Aponus potu, vitreâ non luce Nemausus
Purior, sequoreo non plenior amne Timavus.

(AUSONE, *Ordo nobilium urbium.*)

» J'ai rencontré la même forme dans deux vers sans doute peu connus, que j'extraits des documents déposés dans nos archives communales :

» A la suite de la paix de Ryswick (1697), des fêtes et réjouissances publiques furent célébrées dans toute la France. Parmi les décorations d'un feu d'artifice tiré à Nîmes à cette occasion, on remarquait un portrait de Louis XIV, au dessous duquel se lisaient ces deux vers :

(1) Je demanderais plutôt, à l'appui de la thèse que je soutiens, le maintien de l'S dans *isle*, *apostre*, *evesque* ; de L dans *Pouls* et *poulmon*, comme je recommande le maintien des consonnes P et F dans les substantifs *Temps* et *Clef*.

Te cupit æternum, victor Lodoïce, Nemausus ;
Læta tuos celebrat belli pacisque triumphos.

» Les devises et inscriptions très-nombreuses qui entraient dans les détails de la fête avaient été spécialement composées par MM. de Chabaud et Paulhan, conseillers au présidial et membres de l'Académie royale de Nîmes.

» Momentanément, il est vrai, et par une fâcheuse aberration, dont je regrette que le docte Ménard se soit rendu complice, une consonne malencontreuse est venue se glisser entre les deux syllabes ne et me ; mais puisqu'elle a été justement expulsée, nous ne devons conserver aucune trace de son intrusion.

» Nous sommes fiers, et à juste titre, des souvenirs de l'antique cité romaine ; restons attachés par respect à la forme antique de son nom, et assurons à ses débris la pureté, l'exactitude que l'archéologue apporte dans la restauration de ses monuments.

» Toutes les raisons énoncées au sujet du nom de Nîmes peuvent être appliquées à celui de *Vosges*, autrefois *Vogesus mons*. *Vogesus* présente une forme presque identique à celle de *Nemosus*. Le retranchement de la désinence *us* aurait dû nous transmettre ce nom sous la forme de *Voges*. L'S ajoutée dérouté les investigations et fait perdre la trace étymologique.

» En ce qui touche le nom de *Cette*, si j'interroge sa forme primitive, je rencontre, à côté d'*Agathè*, forme grecque dont on a fait très-régulièrement *Agde* (T et D étant deux articulations identiques),

ΣΕΤΙΟΝ ορος

Setius mons,

Setium promontorium,

enfin *Sita.*

„ La désignation actuelle révèle donc deux aberrations : C pour S et le T redoublé.

„ L'N redoublé de *Rennes* s'explique par la contraction opérée dans *Redones*. La double consonne est, comme l'accent circonflexe, le signe convenu de ces sortes de retranchements.

„ Rien de pareil n'a pu amener le redoublement du T dans *Cette* ; le nom actuel ne présente, comme l'ancien, que deux articulations.

„ Je voudrais donc voir adopter, à l'égard des noms de *Vosges* et *Cette*, les deux restaurations que je provoque, et que j'espère voir triompher un jour d'une négligence oublieuse ; et je désirerais qu'il fût possible d'appeler l'attention des compagnies savantes qui siègent à Epinal et à Montpellier, sur la convenance et l'utilité des deux rectifications que je réclame au nom de la science et des vrais principes de l'étymologie..»

A la fin de la séance, M. Aurès entretient l'Académie de la continuation de ses recherches sur les dimensions du Parthénon, et signale quelques faits nouveaux qui résultent de ses études et qui lui ont paru remarquables. C'est ainsi notamment qu'il a constaté, en premier lieu, que toutes les dimensions de la base du Parthénon, et toutes les épaisseurs des diverses assises qui composent cette base se trouvent exprimées par

des nombres impairs ; et, en second lieu , que le point culminant du pavé de la *cella* a été déterminé en portant une hauteur égale au chapiteau (un module) au dessus du plan qui passe par les quatre angles du pavé du péristyle .

Séance du 13 avril 1861.

M. le président distribue les recueils et bulletins des Sociétés correspondantes de Mende, Bagnères de Bigorre, Agen, Angoulême, le Puy, et offre de la part de M. Roux Ferrand un ouvrage intitulé : *Mœurs champenoises*.

M. Maurin communique la première partie de la Notice sur Lucius Emilius Honoratus, dont il a étudié et recomposé la vie à l'aide de l'inscription qui est déposée dans notre musée lapidaire.

Il commence l'examen du cippe par une savante discussion des mots *beneficio optimi principis*, et en indiquant quel est le prince à qui peut le mieux s'appliquer la désignation, il détermine d'abord l'époque à laquelle vivait ce grand citoyen jusqu'à présent bien peu connu. Il pense et prouve avec son docte confrère, M. Pelet, que ce fut sous le règne de Trajan qu'Emilius vivait, et que ce fut à ce prince *optimus princeps* par excellence qu'il dû toutes les dignités mentionnées sur la pierre monumentale.

Cette opinion avait besoin d'être fortement motivée, puisqu'un savant épigraphiste, M. Léon Renier, membre de l'Institut, fixe, au contraire,

la date du personnage au règne d'Alexandre Sévère. M. Maurin présente des arguments si puissants, avec l'aide de M. Pelet, qu'il est à présumer que, désormais, le problème historique paraîtra résolu.

Après avoir ainsi établi l'âge du monument et de l'homme à qui il fut élevé, M. Maurin passe à sa seconde proposition, savoir : qu'Emilius était natif de Nîmes.

L'inscription disant qu'il était de la tribu de *Voltinia* a fourni une indication précieuse, qui, discutée et pour ainsi dire retournée en tout sens, ne permet plus le doute.

Après ces deux premières questions traitées, de la date et de l'origine, M. Maurin parcourt, en suivant l'ordre indiqué par l'inscription, la progression des honneurs accordés à Emilius.

Il s'arrête d'abord aux mots de *triumvir capitalis*.

« Qu'était-ce, se demande-t-il, que les fonctions de ce triumvirat ?

» Les triumvirs capitaux, qui, sous la République, étaient chargés de la police de Rome, n'avaient plus d'autre mission, sous le régime impérial, que de veiller à l'exécution des sentences capitales.

» Ils faisaient partie d'un collège de magistrature appelé le Vigentivirat.

» Ce collège se recrutait par l'élection dans les comices. L'entrée dans le collège était le premier degré pour arriver aux honneurs. Aussi,

l'âge légal auquel on pouvait y entrer était de 18 à 20 ans.

» Après le triumvirat, l'inscription nous apprend qu'Emilius parvint à la questure.

* Les fonctions du questeur étaient, comme on le sait, des fonctions de l'ordre financier, sans être étrangères pour cela à la hiérarchie militaire. Les plus grands personnages de Rome, sous la République, avaient ouvert par là leur carrière. Sous l'Empire, ces fonctions n'avaient pas perdu de leur prestige. Seulement, dans la vieille constitution romaine, il y avait des questeurs urbains et des questeurs provinciaux; un édit de l'Empereur Auguste avait supprimé les premiers, il ne restait plus que les derniers.

» Les questeurs provinciaux avaient la charge, sous le contrôle et la surveillance des gouverneurs de province, de faire rentrer les impôts et de pourvoir aux dépenses d'administration provinciale. Si une comparaison était possible avec ce qui se passe de nos jours, je dirais que les questeurs participaient des fonctions cumulées de receveurs généraux et de payeurs.

» L'âge légal auquel avait été fixée l'idonéité à ces fonctions était au moins de 25 ans.

» Si on prenait à la lettre les indications fournies par l'inscription, il faudrait admettre que Lucius Emilius qui, par la grâce du prince, était arrivé aux honneurs plus tôt qu'il n'était permis, avait pu parvenir au triumvirat et à la questure

avant 18 à 20 ans pour le premier, avant 25 ans pour la seconde.

» De la questure, qui commençait déjà à constituer un rang élevé dans la hiérarchie, nous voyons tout à coup notre compatriote s'élever à la dignité de propréteur de la province du Pont et de la Bithynie, et de légat de la même province.

» Un propréteur était un gouverneur de province ; et si c'étaient par elles-mêmes des fonctions d'une grave importance que celles de gouverneur de province, celles de gouverneur de la Bithynie et du Pont ont pour notre Emilius une haute signification, grâce à une circonstance historique que je vais rappeler et qui ne saurait être passée sous silence ; car à mes yeux elle constitue le principal titre d'honneur d'Emilius ; c'est même là, je dois le dire, ce qui m'a inspiré la pensée de cette esquisse.

» C'est sous Trajan qu'il aurait fait son chemin dans la voie des fonctions publiques.

» Or c'est sous Trajan que Pline le Jeune fut aussi revêtu de la charge de propréteur et de légat dans la province du Pont et de la Bithynie, et c'est l'exercice de cette charge qui a valu à la postérité une correspondance entre le souverain et son délégué, monument le plus curieux, sans doute, qui nous reste pour nous faire apprécier l'administration de l'époque, les grandes vues de l'Empereur, les travaux qui occupaient ses auxiliaires, et dans lesquels il leur donnait l'impulsion motrice, l'esprit de justice, de fermeté

et de dévouement qu'ils apportaient dans l'accomplissement de leur tâche.

« La sollicitude du prince pour ceux qu'il gouverne n'a d'égal que la résolution et la netteté de son coup d'œil, comme la droiture du cœur de son lieutenant n'a d'égal que son aptitude à tout saisir et à tout embrasser, pour réaliser les idées et les sentiments d'un maître devant lequel s'incline la soumission respectueuse, moins par flatterie pour la puissance que par admiration pour le génie.

« Nous ne sommes pas aussi favorisés du côté de notre *Emilius*. Nous n'avons pas de document semblable qui puisse servir de témoignage à l'habileté et au dévouement qu'il a pu apporter dans l'exercice de sa charge. Mais c'est un rapprochement qui m'a paru d'un très-vif intérêt que le personnage dont nous trouvons le nom sur une de nos pierres, ait occupé les mêmes fonctions sous le même prince. Fût-il le prédécesseur ou le successeur de *Pline*? Nous sommes fort en peine de le décider, mais qu'importe! cela n'ôte rien à l'intérêt du rapprochement. Nous avons tout à l'heure raisonné dans l'hypothèse qu'*Emilius* aurait succédé à *Pline*. Cette hypothèse paraît en effet la plus probable; et elle s'induirait surtout du silence gardé par *Pline* sur le compte d'un honorable prédécesseur, car il semble qu'autrement il en eût dit quelque chose.»

Le titre de *præfectus frumenti* donne pareillement lieu à la détermination de la nature et

de l'étendue de ces fonctions. » La Préfecture de l'annone, continue M. Maurin, était, ainsi que le remarque un écrivain qui a pénétré à fond dans les mystères de la vie romaine, comme une dictature frumentaire, qui avait pour objet de mettre le peuple à l'abri des horreurs de la famine et de sauver, par conséquent, l'état social de tous les désordres et de tous les troubles qui pouvaient être la suite de la disette. C'était donc une mission de haute confiance et de grande valeur. Temporaire sous la République, qui craignait les périls que l'ambition de celui à qui elle était confiée pouvait faire courir aux institutions, à l'aide de l'influence abusive qu'elle pourrait créer, la dictature frumentaire devint perpétuelle sous l'Empereur Auguste et ses successeurs, qui n'avaient pas à en redouter le danger. Née du fait des circonstances, elle cessait jadis quand ces circonstances cessaient elles-mêmes; mais il n'en fut plus ainsi sous l'Empire, et si les fonctions changeaient de mains, il y eut toujours quelqu'un qui en fut revêtu. La magistrature était permanente si la personne du magistrat ne l'était pas.

« Ainsi que nous le révèle le texte lui-même de l'inscription, ce fut un décret du Sénat qui appela Lucius Emilius à la Préfecture de l'annone; et comme sous un Empereur tel que Trajan, le Sénat jouissait d'une indépendance qui le rendait l'organe libre et spontané de l'opinion publique, à la différence du passé où il ne cherchait qu'à complaire au prince par la servilité de

ses choix, il faut penser que ce fut l'expression de cette opinion qui le désigna à l'élection de ce corps redevenu maître de lui-même.

» Voici en quoi consistait la spécialité des fonctions de Préfet de l'annone. C'étaient les chevaliers romains qui achetaient et importaient le blé destiné à nourrir la population, sous la responsabilité et le contrôle du Préfet, qui veillait à ce qu'ils ne se négligeassent pas dans l'accomplissement de leur tâche.

» Telle était, du reste, à Rome, la situation élevée du Préfet de l'annone, que dans le classement hiérarchique des rangs assignés aux fonctions publiques, il venait immédiatement après les consuls.

» Emilius fut encore, la suite de l'inscription nous l'apprend, édile du peuple.

» Qu'était-ce qu'un édile du peuple ? C'était un espèce de Préfet de police. Il avait dans ses attributions l'inspection des marchés, en ce qui concernait la bonne qualité du pain, de la viande, des produits du jardinage, la vérification des poids et mesures, la surveillance des bains, des tavernes et des auberges, l'examen des registres de logement, la propreté, la sûreté des rues, les commodités d'une circulation libre et saine.

» Il y avait des Ediles curules (*patrices*) et des Ediles plébéiens. Ils ne différaient guère par les fonctions ; et toute la distinction qu'on peut établir entr'eux, c'est que les uns étaient élus par le Sénat, les autres par le peuple.

• Emilius avait donc pour lui tous les suffra-

ges ; car nous le voyons tour à tour désigné par le prince, le Sénat et le peuple aux diverses fonctions qu'il remplît.

» Après avoir été édile du peuple, il devint prêtre fécial. Les dignités du sacerdoce étaient le complément obligé d'une carrière bien remplie chez les Romains ; et ce n'était pas les moins recherchées de toutes. Cicéron fut augure à 54 ans, alors qu'il avait parcouru les plus hauts emplois de la République.

» Pline le Jeune, dans une de ses lettres, accueille les félicitations d'un ami avec un sentiment de satisfaction nullement déguisé, à l'occasion de sa promotion à l'augurat.

» Les prêtres féciaux nommés par l'Empereur, depuis la fin de la République, comme les augures, étaient des ministres de guerre et de paix. Ils avaient pour mission de déclarer la guerre selon les lois de l'équité, et de conclure les traités de paix.

Il y avait quelque chose de respectable dans cette institution qui plaçait la guerre et la paix sous les auspices de la religion.

» Si une ville, une nation violait un pacte d'alliance, le fécial était envoyé pour obtenir une réparation ; et, si cette réparation était refusée, pour déclarer la guerre aux infracteurs du traité.

» A leur tour, si les alliés avaient à se plaindre de quelque acte émanant de fonctionnaires romains, le fécial était chargé de leur faire les ré-

parations convenables, et même de leur livrer les coupables.

• Il connaissait encore des insultes commises envers les ambassadeurs, et, ainsi, il avaient le droit de proposer l'annulation des traité qui n'étaient pas conclus selon les rites sacrés.

» Comme on le voit, il y avait un caractère de vénération auguste attaché au ministère du fécial ; c'était la justice divine qui semblait appelée à s'exprimer par son organe, et l'investiture d'une semblable fonction semblait comme le couronnement d'une vie entourée de considération et de respect.

• Là ne s'arrête pas la carrière de Lucius Emilius.

» Il fut encore proconsul de la province de Crète et de la Cyrénaïque.

» La Cyrénaïque était une vaste province romaine située sur les bords de la mer Méditerranée. Elle forme aujourd'hui le pays de Barca, dans l'état de Tripoli. La population en était autrefois plus considérable, et, de plus, elle renfermait cinq grandes villes qu'on y chercherait en vain aujourd'hui. C'est dans la Cyrénaïque, nommée encore Lybie Pentapole, à cause des cinq villes dont il vient d'être question, que les anciens avaient placé le jardin des Hespérides.

» Le gouvernement de ces deux provinces, la Crète et la Cyrénaïque, termine la longue

série des honneurs auxquels parvint notre compatriote.

« A coup sûr, ce compatriote a été un personnage considérable de son temps, et qui ne méritait pas l'oubli de l'histoire, uniquement dû aux circonstances que nous avons rappelées, on peut le présumer. Si n'a pas brillé par les armes, ce qui est le titre de recommandation suprême aux yeux de la postérité, de la part des contemporains, ç'a été un grand personnage de l'ordre civil, et la mémoire de plus d'un personnage de cet ordre est arrivée jusqu'à nous.»

M. Pelet donne à son tour quelques explications sur l'inscription qui vient de fournir à M. Maurin le sujet de sa dissertation. Il rappelle le rapport succinct qu'il fit à l'époque où le cippe sur lequel elle est inscrite fut transporté à la Maison Carrée, et reproduit les détails dans lesquels il entra alors et les conjectures qu'il forma, et que vient de confirmer son confrère. Puis il ajoute :

« Nous regrettons vivement que M. L. Renier ne nous fasse pas connaître le fragment d'une autre inscription gravée en l'honneur du même personnage lorsqu'il n'était encore que préteur, inscription qu'il a copiée dans les papiers de Séguier, et qui se termine également par cette phrase : *Hic hos honores, beneficio optimi principis, maturius quàm per annos permitti solet, gessit.* Nous avons vainement cherché ce document dans l'héritage de l'antiquaire nimois.

» Nous y avons cependant trouvé une inscription rapportée par l'historien Ménard (1), relative à un édile plébéien, préteur, ayant aussi exercé des fonctions dans la province de Pont, et qui fut élevé à tous ces honneurs par les bienfaits de... (le nom de l'empereur manque et l'inscription n'existe plus,) *maturiùs quàm per annos permitti solet gessit*. Mais ce marbre se rapporte non point à L. Æmilius Honoratus, mais à Q. Solonius, fils de Severinus, de la tribu de Voltinia, dont le nom était parfaitement conservé sur l'inscription.

» Si, en effet, L. Æmilius Honoratus n'avait point satisfait à l'obligation du service militaire imposé à ceux qui aspiraient aux fonctions sénatoriales, c'est que peut-être alors il n'avait pas encore atteint l'âge qui le rendait propre à servir la République; et, dans le cas contraire, était-il besoin pour cela d'un privilège spécial, lorsque le meilleur des princes lui prodiguait toutes les faveurs dont il était l'objet, *maturiùs quam per annos permitti solet* ?

» A l'appui de son opinion, qu'il faut avancer jusqu'au règne d'Alexandre Sévère, appelé aussi *optimus princeps*, l'âge de notre monument, M. L. Renier ajoute : « C'est une induction qu'on peut également tirer des titres de » questeur et de légat du proconsul de la province de Pont et de Bithynie, qui sont donnés » au personnage dont il s'agit. Il n'y avait de

(1) Men., vol. VII, p. 282.

» questeurs et de proconsuls que dans les pro-
» vinces sénatoriales ; or, la province de Pont
» et de Bithynie, *classée par Auguste parmi les*
» *provinces de cet ordre, devint province impé-*
» *riale sous Hadrien, et ne fut rendue au Sénat*
» *que vers le milieu du règne de Caracalla.*»

» Nous admettons avec d'autant plus de bonheur les savantes observations que l'on vient de lire, que les inductions que l'on peut en tirer nous semblent des arguments concluants en faveur de l'opinion que nous avons émise. En effet, Auguste avait classé la province de Pont et de Bithynie parmi les provinces sénatoriales, et ce fut seulement sous Hadrien qu'elle devint province impériale ; ne résulte-t-il pas nécessairement de là que sous Trajan ce pays était encore classé parmi les provinces sénatoriales ? il pouvait donc y avoir parmi ses magistrats des questeurs et des légats du proconsul ; notre inscription peut donc, sous ce rapport, appartenir au règne de Trajan

» Dans nos collections épigraphiques, les inscriptions accentuées appartiennent, par la forme des lettres et le style de l'art, à la plus belle époque de Rome ; c'est une remarque que nous devons à un savant de regrettable mémoire, M. Lenormand, lors d'un voyage qu'il fit à Nîmes en 1844, et depuis lors, cette remarque s'est constamment vérifiée sur les découvertes nouvelles (1). Il paraîtrait cependant que cette par-

(1) M. de Boissieu rapporte aussi au I^{er} siècle les inscriptions accentuées de Lyon, pages 99, 263, 278, 279, etc.

ticularité se serait conservée jusqu'au règne d'Alexandre Sévère, puisqu'elle existe sur une inscription datée du règne de ce prince, et que l'on conserve à Nîmes; nous regrettons que M. L. Renier ne nous en ait pas fait connaître le texte.

» La flatterie donna à plusieurs empereurs, parmi lesquels se trouve en effet Alexandre Sévère, le beau titre d'*optimus princeps*, mais Trajan en fut honoré le premier et le mérita par ses actions; les Némausiens érigèrent en son honneur un monument sous les auspices du dieu Nemausus, génie tutélaire de la ville; une partie de l'inscription, en beaux caractères grecs, gravée sur la frise, existe dans notre collection de la Porte-d'Auguste.

» Notre Séguier a conservé dans les murs du vestibule de sa maison un monument *ad honores*, dont les caractères sont fort petits mais très-nets; il fut élevé par Pompeia Marulla sur un terrain donné par les Avignonnais à un personnage dont le nom manque, qui servait sous l'empereur César Nerva Trajan, Dacique, Parthique, père de la patrie, fils du divin Nerva, *imperator optimus*, Auguste Germanique, préteur tribun du peuple, questeur de la province, etc., etc. Plusieurs autres inscriptions dédiées à ce prince se trouvent dans divers quartiers de la ville.

» Nous avons déjà eu occasion de vous faire remarquer, Messieurs, que les inscriptions de nos contrées sur lesquelles la tribu Voltinia se

trouve indiquée , ne sont pas postérieures aux quelques premières années du second siècle , ce qui est démontré par la date que portent plusieurs d'entr'elles et par la forme des caractères.

» Cette observation ne paraîtra pas étonnante si l'on veut bien se rappeler que Caracalla donna à tous les sujets de l'Empire le droit de bourgeoisie romaine ; toute distinction s'évanouit alors ; Rome cessa d'être le centre, ou du moins devint un point imperceptible , parce que tout l'empire était devenu romain (1).

» Or, la tribu Voltinia, indiquée sur notre inscription, n'était plus une distinction particulière dont on se faisait honneur, alors que le *jus suffragium* appartenait à tous les citoyens.

» Toutes ces considérations m'engagent à persister dans l'opinion que j'ai émise sur l'âge de notre cippe ; si je me trompe, c'est de bonne foi.

(1) Dion Cass., Excer. p. 475.— Digest., t. 1, t. 9, liv. xvii. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, v. xxv, p. 47.

Séance du 4 mai 1861.

M. Maurin, continuant la communication sur *Emilius Honoratus*, se demande si le monument était une pierre tumulaire, un cippe honorifique ou le piédestal d'une statue. Il repousse la première et la seconde hypothèse par des arguments convaincants, et montre la vérité de la troisième supposition, déjà consignée dans la topographie du Gard de MM. Vincens et Baumes, et appuyée surtout sur cette remarque, qu'à la partie supérieure se voient deux trous qui servaient probablement à retenir les crampons destinés à fixer la statue sur sa base.

Poussé par cet esprit de vive et savante curiosité qu'on porte aujourd'hui dans les recherches archéologiques, M. Maurin essaye d'assigner une place à cette statue. Il pense que, suivant l'usage presque toujours suivi à Rome, c'était sur le forum que devait figurer l'image de ce grand citoyen. N'en était-il pas une des plus naturelles et des plus belles décorations ?

Puis il termine ainsi son attachante étude :

« Tel est le personnage dont j'ai essayé de faire revivre la mémoire, et que j'ai entrepris de replacer dans le milieu contemporain où, constellation brillante, il eut son heure de vif éclat.

» Je voudrais en savoir et pouvoir vous en

dire davantage. J'aimerais de pénétrer le secret de ses origines domestiques, de connaître la famille qui lui donna le jour, le quartier de notre vieille cité où elle résidait, même la maison qu'elle habitait, et dont les substructions reposent peut-être encore sur notre sol bâti.

» A coup sûr cette famille devait compter dans nos murs parmi les plus notables, quand celui de ses membres qui nous occupe prit son essor vers la capitale. Elle appartenait déjà à l'aristocratie provinciale avant d'entrer dans les rangs de l'aristocratie romaine en la personne de notre Lucius.

» Et cela dit, il est tout naturel de supposer qu'elle devait habiter la partie affectée, dans l'enceinte de notre antique Nemausus, aux maisons de l'aristocratie.

» Quelle était cette partie?

» Depuis des siècles ont disparu de notre sol ces constructions romaines, plus luxueuses que confortables, qui formaient les élégantes demeures de nos pères. Si on veut connaître quel était leur aménagement intérieur, il faut aller visiter Pompéïa. Pour qui ne peut faire le voyage d'Italie et descendre dans cette ville souterraine, dont le temps n'a pas démoli ou rongé les édifices, il faut se contenter de voir la maison de Salluste, reproduite en relief avec une si fidèle exactitude par M. Pelet. Si cela ne suffit pas, et qu'on désire lire sur notre sol une preuve écrite des splendeurs du passé, il ne nous reste plus que les pavés en mosaïque pour nous la four-

nir, en y joignant les divers objets d'art retrouvés de temps en temps dans les entrailles de la terre, et qui peuvent nous faire juger; par la richesse du mobilier destiné à les garnir, ce que devaient être ces somptueuses habitations.

» Sous le premier rapport, Ménard, frappé de la grande quantité de mosaïques découvertes dans le faubourg occidental de notre ville, en avait conclu que les plus belles maisons devaient se rencontrer dans ce faubourg.

» Des découvertes postérieures ont dû modifier cette opinion, reproduite cependant dans quelques écrits qui datent de nos jours.

» Comme l'ont fait remarquer les auteurs de la topographie, depuis la publication de Ménard, il a été retrouvé sur un grand nombre de points divers de notre cité, des pavés mosaïques de la plus grande dimension, et non moins remarquables par le choix des pierres, la richesse des dessins, que par leur étendue. Ces pavés ont été principalement observés au pied des coteaux dont la ligne s'étend du Jardin de la Fontaine aux Casernes.

» On peut voir quelques-uns de ces pavés cités par les auteurs de la Topographie, sur l'emplacement même où la répétition en a été faite. Il en est qui ont subi des déplacements; le plus beau de tous est sans contredit celui que l'on voit à la Maison-Carrée, où il fut transporté d'une maison située sur la place Balore, appartenant à l'un de nos plus honorables conci-

toyens mort il y a peu de temps, M. Roux-Carbonnel, qui en fit généreusement don à la ville.

» Bien qu'il ait été découvert des pavés mosaïques sur des points divers assez distants les uns des autres, si l'on considère les lieux où ils ont été observés en plus grand nombre, dans des dimensions plus considérables et avec le plus de luxe dans le style d'ornementation, on sera porté à penser que le quartier aristocratique de notre cité devait être délimité par l'axe des collines qui le clôturent au nord

» C'est donc là que nous placerons la résidence de la famille de Lucius Emilius, là qu'il naquit, là qu'il vint séjourner quand il vint visiter sa ville natale, dans les intervalles de loisir que lui laissaient les grandes charges publiques auxquelles il fut appelé.

» J'aime à me le représenter rentrant dans cette ville qu'il avait honorée et servie par son illustration et son crédit, j'aime, dis-je, à me le représenter y rentrant au milieu des acclamations populaires qui retentissent sur son passage.

» Il n'est pas de joie plus glorieuse et plus vive, pour l'homme qui a grandi loin de son berceau et dans la grande cité d'où descendent tous les honneurs, que celle que lui donnent les témoignages publics rendus par ses compatriotes à son retour parmi eux, rien qui puisse davantage toucher son cœur et flatter son amour-propre.

» Figurons-nous Emilius arrivant de Rome

par cette grande voie militaire , la voie Aurélienne, qui , après la traversée du Rhône , prenait le nom de voie Domitienne. De combien de fêtes sa présence n'est-elle pas le sujet ! Ce sont des jeux scéniques donnés en son honneur, auxquels il assiste entouré des plus notables citoyens de la cité , des compagnons et des amis de sa jeunesse. Puis de là on le conduit au forum, où sa statue, couverte de voiles , attend son arrivée pour être offerte aux regards de la foule impatiente de voir l'inauguration d'un monument destiné à l'embellir. Les voiles tombent au milieu des cris d'une population enthousiaste.....

» Pardon , Messieurs , de cette digression où l'imagination se donne carrière. Toutefois à 2,000 ans d'absence, et en l'absence de toute contradiction historique , est-il donc défendu de lui demander un peu d'aide.

» Mais quoi qu'il en soit et ce détail mis hors cadre si l'on veut , il reste à savoir si des développements auxquels je me suis livré il ne résulte pas, comme incontestable probabilité, les quatre propositions qui ont formé l'objet de ce travail, à savoir :

» 1° Que Lucius Emilius vécut sous le règne de Trajan ;

» 2° Qu'il vit le jour à Nîmes ;

» 3° Qu'il occupa les dignités les plus considérables et les plus élevées , à raison des conjonctures pour attirer sur lui l'attention de la postérité ;

» 4^o Que sa ville natale lui éleva un monument destiné à rappeler l'honneur qu'elle en avait reçu, et aussi les services qu'il dût lui rendre.

» Si ces quatre propositions sont démontrées autant qu'elles peuvent l'être, le but de cet écrit est atteint. Nîmes a une célébrité de plus à inscrire dans les fastes de son histoire.

» Pour celui qui a parcouru les rudiments de cette histoire dans l'ouvrage de Ménard, il n'y aura pas lieu de s'étonner de la part que nous avons faite à la conjecture, car ils ne reposent pas sur une autre base. Et il y a plus à dire que cela. Quelle est l'histoire dont les commencements ont un fondement plus assuré, pour les Etats eux-mêmes, et non plus pour une simple cité ? Toute la question est de ne pas s'écarter des vraisemblances en faisant de la conjecture. Or, ce qu'on s'est efforcé de faire ici, en pratiquant la méthode qui consiste à se servir du connu pour avancer vers l'inconnu. Elle a été en usage de tout temps, sans qu'on ait jamais contesté le principe de son application. Ce qui peut être contesté, c'est son mode d'emploi. A cet égard, l'Académie voudra bien prendre ce travail comme une ébauche. Ce n'est pas avec d'autres prétentions qu'il lui est offert.

» Je terminerai par une observation qui sera comme le lien de ce travail avec de précédentes études. Après les affections que nous avons pour nos proches, n'éprouvons-nous pas une inclination naturelle pour nos compatriotes qui figu-

rent après elles dans la hiérarchie de nos sentiments, si je puis ainsi parler ? N'avons-nous pas l'orgueil de ceux qui se distinguent loin de leur patrie d'origine, qu'ils tiennent une plume, une épée ou le gouvernail de l'Etat, et ne regardons-nous pas les honneurs qui entourent leur nom comme un patrimoine qui nous est commun avec eux ? Si ce n'est pas précisément un sentiment de famille, c'est quelque chose qui y ressemble.

« C'est à ce sentiment qu'obéissaient nos pères quand ils élevaient une statue à leur compatriote Lucius Emilius Honoratus.

M. Ollive-Meinadier offre, pour son tribut annuel, un nouveau mémoire sur la résolution des équations.

▪ Dans le mémoire, dit-il, que nous avons eu l'honneur de communiquer à l'Académie, nous avons démontré les trois propositions suivantes :

« 1^o Les racines d'une équation à une seule inconnue, privée seulement de son second terme, sont toujours égales à la somme d'un nombre de fonctions de ses coefficients égal au nombre de ces coefficients, ou, en d'autres termes, au nombre immédiatement inférieur d'une unité à celui qui désigne le degré de cette équation ;

« 2^o Ces fonctions sont des radicaux d'un degré égal à celui de l'équation, si ce degré est exprimé par un nombre premier, ou généralement par un nombre impair, et d'un degré moi-

tié moindre, si le degré de l'équation est exprimé par un nombre pair supérieur à 2 ;

» Et 3^o enfin les diverses valeurs de ces radicaux sont les racines d'une équation à une seule inconnue, dont le degré est exprimé par le produit du nombre qui désigne le degré de l'équation à résoudre par le nombre qui lui est immédiatement inférieur d'une unité, si le degré de cette équation est exprimé par un nombre premier ou généralement par un nombre impair, et seulement par la moitié de ce produit si le degré de l'équation à résoudre est exprimé par un nombre pair supérieur à 2, en même temps que cette *réduite* ou *résolvante* peut toujours être résolue à la manière de celles d'un degré immédiatement inférieur d'une unité à celui de l'équation dont la solution est recherchée.

» En appliquant ces principes à la résolution des équations des troisième et quatrième degrés, on retombe pour le troisième degré sur la *formule dite de Cardan*, et pour le quatrième sur la résolvante à laquelle Euler était déjà parvenu. Les principes que nous avons rappelés au commencement de ce mémoire se trouvent ainsi justifiés à l'égard des équations des troisième et quatrième degrés ; mais la science n'en retirerait qu'un mince avantage, si on ne pouvait pas les utiliser au profit de la résolution d'équations de degrés plus élevés, et notamment de celle de l'équation du cinquième degré, qui est le but spécial de nos recherches.

Il résulte des principes que nous avons émis plus haut , que

$$x^5 + ax^3 + bx^2 + cx + d = 0 \dots (1).$$

étant une équation du cinquième degré à une seule inconnue, privée seulement de son second terme , les racines de cette équation sont égales à la somme de quatre fonctions de ses coefficients ; que ces fonctions sont des radicaux du cinquième degré, et que les diverses valeurs de ces radicaux sont les racines d'une équation de la forme

$$T^{20} + f T^{15} + f' T^{10} + f'' T^5 + f''' = 0 \dots (2),$$

c'est-à-dire, d'une équation du 20^e degré pouvant être résolue à la manière de celles du quatrième.

Désignons par P^5 , Q^5 , R^5 et S^5 les quatre racines de cette équation résolue par rapport à T^5 , et par α l'une quelconque des quatre racines cinquièmes imaginaires de l'unité, ce qui permettra de désigner ces quatre racines par α , α^2 , α^3 et α^4 (on sait , en effet, qu'il est toujours possible d'exprimer toutes les racines de l'unité d'un degré déterminé en fonction de l'une quelconque des racines primitives de l'unité de ce degré, en élevant successivement cette racine aux diverses puissances dont le degré serait marqué par les nombres consécutifs de la suite naturelle); si l'on suppose en outre que ces racines sont respectivement *correspondantes* à P^5 , Q^5 , R^5 et S^5 , c'est-à-dire égales à ce que deviennent ces quatre fonctions dans le cas particulier où les coefficients f , f' , f'' et f''' de l'é-

quation sont égaux à l'unité, on aura, en combinant chacune des quatre fonctions P, Q, R et S avec la racine de l'unité correspondante à sa cinquième puissance, on aura, disons-nous, pour l'une des valeurs de l'inconnue

$$x = \alpha P + \alpha^2 Q + \alpha^3 R + \alpha^4 S,$$

et si, dans cette valeur, on remplace tour à tour la racine α par ses puissances successives α^2 , α^3 , α^4 et α^5 ou 1, on aura pour les quatre autres :

$$x = \alpha^2 P + \alpha^4 Q + \alpha R + \alpha^3 S,$$

$$x = \alpha^3 P + \alpha Q + \alpha^4 R + \alpha^2 S,$$

$$x = \alpha^4 P + \alpha^3 Q + \alpha^2 R + \alpha S,$$

$$x = P + Q + R + S,$$

en observant qu'à raison de l'égalité $\alpha^5 = 1$, tout exposant de α supérieur à 4 peut être abaissé et remplacé par le reste de sa division par le nombre 5.

» On tire des valeurs de x que nous venons de former

$$x - (\alpha P + \alpha^2 Q + \alpha^3 R + \alpha^4 S) = 0,$$

$$x - (\alpha^2 P + \alpha^4 Q + \alpha R + \alpha^3 S) = 0,$$

$$x - (\alpha^3 P + \alpha Q + \alpha^4 R + \alpha^2 S) = 0,$$

$$x - (\alpha^4 P + \alpha^3 Q + \alpha^2 R + \alpha S) = 0,$$

$$x - (P + Q + R + S) = 0,$$

et si l'on multiplie entr'eux les premiers membres de ces cinq égalités, on parviendra à former un polynome qui, ordonné par rapport aux puissances décroissantes de x , devrait nécessairement reproduire le premier membre de l'équation dont il s'agit de fournir la solution, si à la

place de P, Q, R et S on substituait les valeurs que ces fonctions représentent.

« On peut donc égaler chacun des termes de ce polynome au terme correspondant du premier membre de l'équation à résoudre, ce qui donnera, en ayant égard, pour opérer les réductions, à la relation $\alpha + \alpha^2 + \alpha^3 + \alpha^4 + \alpha^5$ ou $1 = 0$, et en continuant à observer qu'à raison de l'égalité $\alpha^5 = 1$, tout exposant de α supérieur à 4 peut être abaissé et remplacé par le reste de sa division par le nombre 5, les quatre équations suivantes :

$$\begin{aligned} & - 5 PS - 5QR = a, \\ & - 5P^2 R - 5PQ^2 - 5QS^2 - 5R^2 S = b, \\ & - 5P^3 Q + 5P^2 S - 5PQRS - 5PR^3 - 5Q^3 S + 5Q^2 R - 5RS^3 = c, \\ & - P^5 + 5P^3 RS - 5P^2 QS - 5P^2 QR + 5PQ^3 R + 5PQS^3 - 5PR^2 S \\ & \quad - Q^5 - 5Q^2 RS^2 + 5QR^3 S - R^5 - S^5 = d, \end{aligned}$$

dont les trois premières peuvent être ramenées à une forme plus simple. En posant, en effet,

$$a = -5A, \quad b = -5B \quad \text{et} \quad c = -5C,$$

elles deviennent

$$\begin{aligned} & PS + QR = A, \\ & P^2 R + PQ^2 + QS^2 + R^2 S = B, \\ & P^3 Q - P^2 S + PQRS + PR^3 + Q^3 S - Q^2 R + RS^3 = C. \end{aligned}$$

« Ces équations présentent cette particularité, qu'elles ne sont point symétriques par rapport aux fonctions P, Q, R et S prises isolément, mais seulement par rapport aux deux couples de valeurs que l'on peut former en n'admettant

dans chaque couple que deux fonctions dont les cinquièmes puissances ont pour racines correspondantes deux racines conjuguées de l'unité, de sorte que ces équations resteraient les mêmes, quand même on multiplierait chacune des fonctions P, Q, R, S, par la racine de l'unité avec laquelle elle est combinée dans l'une quelconque des valeurs de x , mais la même pour toutes. »

» Au moyen de ces quatre équations, on doit nécessairement, en éliminant successivement trois des quatre fonctions P, Q, R, S, parvenir à la résolvante de l'équation du cinquième degré que nous nous sommes proposé de résoudre; mais si jusqu'à présent nous avons pu éliminer les deux premières, malgré d'assidus et incessants efforts, nous l'avouons ingénument, nous n'avons pas encore obtenu l'élimination de la troisième. Aussi, craignant que, faute de temps, il ne nous soit pas donné de terminer notre travail, nous n'avons pas hésité à vous le faire connaître, quoique incomplet, dans l'espoir que des géomètres plus habiles ou plus heureux achèveront ce que nous n'aurons pas pu finir. Mais dussions-nous amener nous-mêmes à une bonne fin ce que nous avons entrepris, quelques critiques s'écrieront peut-être : à quoi bon s'être donné tant de peine pour obtenir la résolution des équations du cinquième degré; l'auteur croit-il avoir fait une chose utile, et pense-t-il de bonne foi que la méthode qu'il indique, dût-elle dans tous les cas amener à un résultat certain, sera généralement employée et constamment

préférée aux divers modes de solution dont la science est déjà en possession ? Assurément non, l'auteur ne se berce pas de décevantes illusions ; mais si l'on considère que la science ne possédait aucune méthode générale de résolution des équations d'un degré supérieur au quatrième ; que la méthode indiquée fournit non seulement les moyens de résoudre les équations des cinq premiers degrés, mais qu'elle laisse entrevoir encore avec évidence la possibilité de résoudre les équations de degrés supérieurs au cinquième, possibilité qui n'aurait d'autres limites que celles que l'on rencontrerait inévitablement dans les difficultés d'exécution matérielle ; si l'on entre, disons-nous, dans ces considérations, notre œuvre, nous en avons la douce confiance, sera jugée digne de quelque intérêt.»

La séance est terminée par la lecture de trois pièces de vers de M. Bousquet. L'Académie a été plus particulièrement satisfaite de l'épigramme suivante, où elle a reconnu encore, avec une expression facile et colorée, les sentiments de l'auteur, toujours si chrétiens et si purs, toujours puisés aux vives sources de la famille et de la foi.

Les Pêcheurs.

La nuit cherche un autre rivage...
Pêcheurs, aux bancs, les avirons !
Assez de repos pour notre âge,
Trop, quelque jour, nous dormirons.
D'aucun point noir l'air ne se charge,

C'est le présage d'un beau jour,
Et l'alcyon qui gagne au large
Semble nous dire : à votre tour.....

Avant l'heure ou l'ombre s'efface,
Des compagnons de ses travaux
Un jeune pêcheur, plein d'audace,
Abrégeait ainsi le repos ;
Et cet enfant du vieux Neptune
Bientôt après, la rame en main,
Sur les flots qu'argente la lune,
Insoucieux, s'ouvre un chemin.

De cœur plus tendre, et plus craintive,
La jeune femme au cri d'adieu,
Suivant de l'œil la barque fugitive,
Au pied d'un roc a prié Dieu ;
Et plus forte après la prière,
Immolant l'amour au devoir,
Elle regagne sa chaumière
En disant tout bas : à ce soir.

Angoisse, hélas ! par trop cruelle,
Douleur, compagne du trépas !
Le soir revint, mais la nacelle
Avec le soir ne revint pas.....
Au ciel avait grondé l'orage ;
Seul, se jouant de son éclat,
L'alcyon regagna la plage,
Porté sur un débris de mât...

Depuis lors, pâle, échevelée,
Quand l'ouragan gronde au dehors,
La pauvre veuve désolée
Revient prier Dieu sur ces bords.
Là, de ses pleurs mouillant la greve,
Pressant le sol de ses genoux,

Au flot que l'orage soulève
Elle demande son époux...
Et sourd à cette voix plaintive,
Le flot, avare de son bien,
Gronde, se brise, et sur la rive,
En se brisant ne laisse rien.

Séance du 11 mai 1861.

M. Bretignère fait sur un livre de M. Alfred de Montvaillant le rapport suivant , qui a été écouté avec le plus vif intérêt :

« J'arrive un peu tard , Messieurs , pour vous rendre compte d'un recueil de poésies, présenté à l'Académie par M. A. de Montvaillant , sous le titre modeste de *Feuilles au vent*. Mais ces feuilles légères et gracieuses ont passé impunément plusieurs saisons déjà , et je les ai retrouvées après l'automne, aussi vertes et aussi fraîches que lorsque le poète , notre compatriote , s'était décidé à les confier au souffle dangereux de la publicité.

« Entre autres mérites, ces poésies ont eu pour moi un charme tout particulier , et assez rare , qui est de ne point emprunter aux circonstances et aux idées de l'année courante un intérêt facile et fugitif ; elles peuvent braver une injuste indifférence, attendre nos loisirs sans provoquer notre curiosité , et sont toujours les bienvenues, au moment où l'on songe à les regarder de plus près. Car en quelque disposition d'esprit qu'on les aborde , pourvu qu'on veuille sortir un instant des préoccupations violentes ou trop familières de la politique et de la vie ordinaire (et qui ne se trouve heureux parfois d'échapper à

de pareilles étreintes !), elles offrent à l'esprit un honnête délassément, et au cœur une saine et agréable nourriture.

« Ecrites dans l'intervalle d'une douzaine d'années, aucune, malgré le soin de l'auteur, qui les a datées, n'apporte avec elle, sur sa physionomie, son acte de naissance, et ne présente l'empreinte d'une révolution; aucune n'est l'écho de ces passions qui ne sont pas à la portée de tout le monde, quand elles naissent, que tous ne peuvent partager, et que nos enfants, à coup sûr, auront peine à imaginer, en ayant pris d'autres sans doute à leur usage.

« M. de Montvaillant n'est pourtant pas encore au rang de ces rares génies, de ces vrais poètes qui échappent à ces communes faiblesses, parce qu'ils les voient de haut, et peuvent dédaigner les choses qui passent, parce qu'ils les dominent dans la région sereine où les soutient l'inspiration,

...Pauci quos æquus amavit

Jupiter, aut ardens exivit ad æthera virtus.

mais il est déjà poète, et surtout il a grande envie de l'être : il se retrempe volontiers aux sources vives de la poésie ; il chante de préférence la nature, toujours belle et toujours jeune ; il sourit aux fleurs qui naissent, il écoute les eaux qui murmurent ; il est ébloui des rayons du soleil ; il conduit sa muse à l'ombre des chênes-verts, au penchant des collines, et se nourrit comme la cigale, muse champêtre du laboureur, d'un peu de fleur et d'un peu de rosée ; et l'on se prend, en

écoutant son aimable ramage , à regretter que les poètes contemporains n'aient pas trouvé toujours suffisante cette abondante et divine nourriture que la nature prodigue à ceux qui ne s'éloignent point d'elle :

Pabula dia tulit , miseris mortalibus ampla.

Comme le dit fort bien M. de Montvaillant :

A toutes les douleurs ses trésors sont ouverts ;
A son lait toujours pur on peut tendre la lèvre :
Toi qui souffres, suis-moi sous ses ombrages verts.
Entends chanter le pâtre ; à ses côtés la chèvre
Suspend son pied rétif sur les sommets déserts ;
La grive va cueillir les graines de genièvre,
Le concert des oiseaux éclate dans les airs. (217)

La nature sourit, quel charme la décore !
Je monte dans mes bois : mes pieds foulent le thym ;
L'alouette emplit l'air de son timbre argentin ,
Pour la première fois le monde semble éclore :

Tant le jour radieux se lève vif et pur
Dans la limpidité d'un firmament d'azur !
Tant des fleurs dans les airs un doux parfum s'exhale !

« Vous conviendrez avec moi, Messieurs, que je n'ai pas eu tort de remettre au mois de mai cette intéressante étude , et que ces vers viennent à propos quand la terre se réveille , et que l'éternelle enchanteresse, à laquelle peu résistent au printemps , nous arrache à nos livres poudreux pour nous enivrer du parfum de ses fleurs, éblouir nos yeux de verdure et nous réchauffer de sa douce et pénétrante chaleur.

» M. de Montvaillant a plus qu'un autre le sentiment de ces beautés , et comme il a vécu

au milieu d'elles, il ne les chante pas en termes convenus et froids, mais il les peint comme il les voit, avec ses yeux à la fois et avec son imagination. C'est de ce côté qu'il poursuit la beauté idéale, disons mieux, qu'il en cherche l'expression. Car l'idéal n'est pas en dehors de l'artiste, c'est le modèle qu'il se fait à lui-même, et qui devient plus beau et plus pur à mesure que son talent se perfectionne, et que les impressions qu'il reçoit des choses sont plus abondantes, plus profondes et plus vives. Mais il faut qu'il se place en face de la nature, qu'il la voie et lui parle, l'interroge et l'écoute. Le poète, après tout, ne verra pas autre chose que ce que la nature présente à nous tous; mais nous ne savons pas tous regarder dans ce merveilleux tableau, lire dans ce beau livre. Le poète a de meilleurs yeux que les nôtres, et de ce qui échappe à nos yeux il remplit ses pages. Quand nous croyons qu'il invente, nous n'avons point tout-à-fait tort; car il n'a pas seulement de meilleurs yeux, il a aussi une imagination plus alerte; et si la nature lui prête ses formes ravissantes et ses couleurs variées, comme l'abeille, à laquelle de tout temps les poètes ont voulu se comparer, il emploie ses trésors à construire une œuvre, qui en définitive lui appartient; la nature lui a donné seulement les moyens d'exprimer la beauté comme il la voit, en même temps que les sentiments qu'elle lui inspire, et c'est ainsi que pour nous, lecteurs, dans les livres des poètes, la nature comme animée

de leur âme prend une vie nouvelle , mobile et passionnée, qui se prête à nos humeurs, et entre triomphante dans notre vie.

» Un véritable amant de la nature doit l'avoir vue de près , et , par reconnaissance , revenir souvent au pays qui le premier la lui a montrée.

» M. de Montvaillant ne s'éloigne donc pas volontiers du Gardon. Quelles belles rives , s'il faut l'en croire , c'est là que le printemps brille et fleurit de préférence, que les bergers chantent encore , que les moissonneurs deviennent poètes (*Travaux de l'été*, 186), et que les tondeurs répètent leurs gais refrains :

Renversons la brebis docile
Qui tremble au toucher du ciseau,
Et pendant qu'elle est immobile
Dépouillons-la de son manteau ;
Faisons tomber sa blanche laine ;
Demain sur la cime prochaine
Elle n'en bondira que mieux.

» C'est là surtout que la nymphe du Gardon se pare de souvenirs délicieux , et murmure les noms d'Estelle et de Némorin :

Je suis la nymphe de ces rives ,
Au front couronné de roseaux ;
De mes urnes tombent ces eaux
Dans ces prés s'écoulant plaintives ;
Je décore ces fleurs de leur fraîche peinture
Et sème autour de moi la vie et la fraîcheur.
C'est ici que l'aimable Estelle,
Soupirait son tendre refrain.
Sous ces verts coudriers s'exhalèrent ses douleurs ;

Dans mon sein attendri coulaient ses tièdes pleurs,
Tandis que son amant remontait le coteau
D'où son œil découvrait la chaumière isolée,
Où le soir ramenait Estelle et son troupeau.

» Toutes ces pièces sont en vérité fort gracieuses, et je dirai plus, écrites avec une grande franchise d'expression.

Qu'il fait bon au lointain d'entendre
Dans les rocs s'engouffrer le vent !
Que le ciel est bleu, l'herbe tendre,
Que mon troupeau semble content !
Paissez, paissez, ô mes brebis,
Dans ces bois, dans ces prés fleuris ;
Sur la pelouse qui verdoie
Vous voir bondir, voilà ma joie.

» Mais notre compatriote a d'autres cordes à sa lyre ; lui aussi s'est adressé à la muse facile et engageante, qui saisit tous les poètes au sortir de l'adolescence, j'entends la mélancolie. Il a connu l'amertume des déceptions, les désirs sans but, la raillerie chagrine, les plaintes sans objet, les larmes vaines, l'ennui, les notes douloureuses qu'éveillent parfois dans l'homme le doute, les défaillances du cœur. Quel jeune poète n'a voulu connaître la mélancolie au moins de souvenir ou d'imitation. Il faut qu'elle ait, comme toute passion peu saine, d'étranges douceurs, puisque tous s'y abandonnent si volontiers. Faut-il croire avec les médisants que la mélancolie, cette muse moins austère que nonchalante, a dû ses trop nombreux amants à sa facilité.

» Elle a gâté nos meilleurs talents en leur faisant croire que la poésie pourrait se passer d'idées et de sentiments.

» Elle a fait de l'inspiration une maladie intéressante. A force de chanter l'ennui et d'en vivre, elle s'en est si bien imprégnée qu'elle l'a porté partout avec elle.

» Combien elle laissera peu de choses à la postérité, qui ne recueille que les œuvres vivantes et originales, les poésies qui expriment dans une juste mesure, et par des traits heureusement choisis, une passion vraie, une idée qui puisse prendre corps, un sentiment net et passionné. La mélancolie n'est point passionnée, et ne concentre pas ses fugitives impressions; elle se laisse aller à la dérive, elle se répète, elle s'étend, elle s'épanche sans fin ni mesure, ne s'arrête à rien, et ne saisit pas plus notre esprit qu'elle n'étreint son sujet. Elle se passe d'originalité et de clarté : avec elle, un poète ne vit pas seulement dans les nuages, comme il en a le droit, mais trop souvent dans les brouillards où il nous échappe et s'évanouit.

• J'aurais dû commencer par vous prévenir, Messieurs, que mon dépit contre les poètes mélancoliques ne m'a pas été inspiré par M. de Montvaillant. Mais pourquoi ne pas le lui avouer, j'ai regretté plus d'une fois qu'il ait trop sacrifié, lui aussi, à cette muse stérile et dangereuse des vagues et mensongères aspirations, où tant d'autres et des meilleurs se sont avant lui tristement noyés.

» M. de Montvaillant lui a consacré une cinquantaine de sonnets. Boileau n'en demandait qu'un ; j'en ai trouvé plusieurs cependant qui demandent grâce pour les autres. Mais on peut croire que le sonnet n'est pas ici dans son domaine , et que la forme de l'élegie conviendrait mieux à des pensées et à des vers qui rappellent quelquefois André Chénier.

» Mais je me sens entraîné dans la voie des critiques, non sans embarras ni sans inquiétude. D'un côté, j'ai appris dans Horace que les poètes ont plus d'un rapport avec les abeilles ; et de l'autre je me rappelle un vers de M. de Montvaillant , qui donne à réfléchir au paisible rapporteur que l'Académie a bien voulu choisir :

Sur tes écrits jamais ne consulte personne.

(Conseils à un poète).

» J'ai rencontré par bonheur d'autres phrases plus rassurantes. Notre compatriote se préoccupe du succès ; et quoi qu'il en dise, il ne veut pas garder ses vers pour lui tout seul. D'ailleurs, il a déjà trop de qualités réelles pour ne pas sentir le prix de celles qui lui manquent encore, et confiant en son talent, j'ai cru pouvoir adresser quelques critiques à qui me semblait digne de les entendre.

» Déjà poète par son imagination , qui s'empare heureusement, je vous l'ai montré, des plus aimables objets que la nature lui offre , M. de Montvaillant est poète aussi par la netteté brillante et la franchise du style ; mais il doit se défier de sa facilité à écrire les vers. Les meil-

leurs ne sont pas ceux qui coulent avec trop d'abandon : il faut serrer le tissu de la phrase et ne pas laisser de place à des mots froids, abstraits, peu poétiques, qui sentent le journal ou le livre de science.

« Nous n'avons plus besoin de blâmer ni de persécuter la périphrase et ses fades ou trop ingénieux détours. La périphrase prouvait cependant un certain désir de plaire, un effort de la pensée ; et la pensée profite toujours des entraves qu'elle s'impose. Prenons garde de la remplacer par le mot vulgaire, usé, trop commode, vague en sa trivialité, et qui, pour le poète, a l'énorme défaut de ne rien peindre.

« Encore une critique ; mais pour celle-ci, je suis plus à mon aise, car j'ai pour moi l'aveu même de l'auteur : il aurait pu faire un choix plus sévère parmi ces nombreuses pièces, où l'on trouve trop de formes différentes, et d'un mérite inégal, d'une même pensée. Labruyère a dit qu'entre toutes les formes différentes qui peuvent rendre notre pensée, il n'en est qu'une qui soit la bonne. M. de Montvaillant l'a quelquefois rencontrée ; pourquoi n'a-t-il pas écarté des yeux du public les autres, qui nuisent aux premières. Il y aurait gagné dans un autre sens, en s'habituant à mieux saisir les sujets qu'il aborde, en donnant plus d'importance et de relief à l'idée principale. Il aime le sonnet et l'écrit avec aisance ; or, il le sait aussi bien que moi, c'est le mérite principal du sonnet d'avoir des contours arrêtés et de fixer notre attention

sur une pensée délicate, touchante ou ingénieuse.

» Je m'arrête, Messieurs, car il faut qu'un rapport, aussi bien qu'un sonnet, se renferme en des limites raisonnables. Je me félicite de pouvoir le terminer en proposant à l'Académie d'adresser à M. de Montvaillant ses remerciements pour l'aimable livre qu'il nous a présenté, de louer ses efforts et de l'encourager vivement à faire de son talent et de ses loisirs un si heureux et si noble usage.»

L'abbé Azais, chargé de rendre compte de la récente publication d'environ cent lettres inédites de Mairan, que la Société archéologique de Béziers a eu la bonne fortune de retrouver et la bonne idée d'éditer, commence son rapport par quelques détails biographiques sur cet homme célèbre, dont l'amour des sciences, heureusement uni au goût des lettres, firent un savant presque universel et un habile écrivain; son premier titre de gloire fut d'être digne et capable de continuer, après Fontenelle, l'Histoire de l'Académie des sciences, et d'écrire presque chaque année des éloges académiques bien peu inférieurs en mérite à ceux de son brillant prédécesseur; ce fut ensuite de siéger à l'Académie française, et de répandre de là, et dans tous les domaines de l'art, tout ce que peuvent suggérer de plus élevé et de meilleur la raison la plus lumineuse et les sentiments les plus chrétiens.

Les lettres inédites de Mairan sont adressées

à un de ses amis de Béziers, médecin distingué, Jean Bouillet, qui partageait ses goûts pour les études mathématiques, et qui a laissé des ouvrages attestant l'étendue de ses connaissances.

« Deux pensées dominent ce recueil, dit M. Azais, et ressortent de toutes les lettres de Mairan : c'est d'abord un vif intérêt pour tout ce qui tient à la science ; c'est un intérêt non moins vif pour ses amis de Béziers et pour sa ville natale. On n'y retrouve aucun vestige des événements politiques de ce temps, rien qui rappelle l'histoire des personnages éminents de la capitale, la vie de la cour, la physionomie de Paris à cette époque. Toutes les préoccupations, toutes les sollicitudes de Mairan se concentrent sur les études scientifiques, sur cette chère cité où il a reçu le jour, et où il a laissé des amis dont il se plaît à encourager les travaux. Les sciences, les amis, c'est là tout le culte de la vie de cet aimable savant, et c'est ainsi qu'il se montre dans le recueil des lettres inédites.

» Un des premiers soins du docte académicien est de tenir son ami Bouillet et ses autres compatriotes au courant des publications qui se font à Paris. Il leur envoie les œuvres de Newton, l'astronomie de Kepler, celle de Lalande, dont l'apparition était un véritable événement pour le monde savant. Nous remarquons, dans la lettre 27^e, quelques mots qui attestent l'accueil favorable que recevaient du public les lettres de Mme de Sévigné. C'était en 1726 ; ces lettres venaient d'être réunies pour la première fois, et

Mairan voulut les faire connaître à ses amis de Béziers. « Je vous envoie, dit-il, un livre que tout le monde veut avoir ici, qui est le recueil des lettres de Mme de Sévigné. »

» Avec des livres de science il leur envoie des instruments de physique pour les observations scientifiques qu'il leur recommande. « Je vous » exhorte plus que jamais, leur écrit-il, à mettre » en règle les observations météorologiques. » C'est une de ces sortes de travaux peu brillants, mais très-nécessaires. Pour moi, je ne » connais guère rien de bon en ce genre que les » résultats qui se tirent de semblables dénombremens. » C'est ainsi qu'il dirige et encourage de loin les travaux de ses compatriotes. Il s'empresse de féliciter Bouillet de l'heureux succès de sa dissertation sur la *Cause de la pesanteur*. « Outre l'intérêt que j'y devais prendre, dit-il, » en qualité de bon citoyen de la ville de Béziers, j'en avais un autre bien plus pressant, » fondé sur mon sincère attachement pour vous. » Je vous félicite donc de tout mon cœur, et » d'avoir remporté le prix, et de l'avoir si bien » mérité. » Avec quelle joie il lui annonce que Cassini a reconnu que le calcul et l'observation de l'éclipse de lune, faits à Béziers, étaient d'une parfaite justesse. « Il m'a fait le plaisir, ajoute- » t-il, d'en lire un petit rapport à l'Académie, » dans une des dernières assemblées, et cela » fait honneur aux observations de Béziers. »

« Un des événements de cette époque, souvent mentionné dans les lettres de Mairan, c'est la

mission scientifique envoyée à l'équateur et au pôle pour faire des observations. Il fait connaître à ses amis le résultat des travaux de cette mission et les avantages que doit en recueillir la science. Il ne tint pas à lui qu'un des jeunes mathématiciens de Béziers, formés par ses conseils, ne fit partie de cette expédition.

« Mairan fait souvent mention, dans sa correspondance, de son traité sur les aurores boréales, qui eut un si grand retentissement à cette époque. On sait qu'il attribuait ce phénomène à l'atmosphère solaire. Son opinion fut accueillie dans le monde savant comme un des principes de l'astronomie physique, et l'auteur parle souvent dans ses lettres de la faveur que rencontre son système. Mais cette théorie ne devait pas être le dernier mot de la science. De nouvelles observations devaient la renverser, et assigner comme cause à ce phénomène l'influence du magnétisme terrestre.

« Nous rencontrons dans ces lettres une expérience qui rappelle celle que fit Galilée sur la Tour penchée de Pise. Mairan voulait constater si les sons aigus se propageaient plus rapidement que les sons graves, et le clocher de la principale église de Béziers servit de théâtre à ses expériences. Les cloches devaient être frappées de minute en minute, et les sons recueillis par deux bandes d'observateurs placés à égale distance. « Le résultat, dit-il, fut que le son aigu
« de la petite cloche parvenait plus tôt à l'oreille
« que le son grave de la grande. » L'expérience

du clocher de Béziers ne devait pas obtenir le même succès que celle de la Tour penchée de Pise pour établir les lois de la pesanteur. L'observation devait plus tard démontrer que la vitesse dans la propagation des sons est constante, et qu'il n'existe aucune différence sous ce rapport entre les sons aigus et les sons graves.

» On voit, dans les lettres de Mairan, que sa vie à Paris est très-occupée. Mémoires à rédiger pour l'Académie des sciences, démarches à faire dans l'intérêt de ses amis, correspondance avec les savants de l'Europe, soins de sa santé, naturellement délicate et usée par l'excès du travail, courses dans la rue St-Jacques pour chercher des livres de science chez les libraires, et, le soir, visite à quelque grand personnage, causerie dans quelqu'un de ces salons élégants où la société française déployait toutes les grâces de son esprit, voilà l'emploi de sa journée. « Je ne » travaille, à proprement parler, dit-il, je n'écris » et ne compose que le matin. Tout le reste de la » journée, depuis une heure, est passé à me divertir de la manière qui convient à mon âge ; » car il n'y a que les jours d'assemblée à l'Académie que je dîne chez moi, et que je ne sors » qu'à cinq heures. Je rentre le soir de huit à » neuf, et jusques vers les onze heures je ne fais » que des lectures et rien d'appliquant.»

» Ce qui charme singulièrement dans les lettres de Mairan, c'est la modestie sincère qu'il fait paraître au milieu de ses succès. Il s'excuse en ces termes, auprès de son ami Bouillet, de

lui parler des éloges flatteurs que lui a attirés son traité sur les aurores boréales : « Je dois » vous dire tout cela comme à mon ami et à mon » compatriote ; hors de là ce serait misère de ma » part. Ce n'est pas qu'il ne faille être sensible » à une honnête gloire, et qu'on ne doive un peu » l'avoir pour objet dans notre travail ; mais » s'en trop occuper et surtout en étourdir les » autres n'est pas pardonnable. Un honnête lo- » sir avec beaucoup de santé vaudrait sans doute » mieux que ce peu de fumée. » Son désintéres- » sement n'est pas moins admirable : « J'aime » mieux, dit-il naïvement, aller dix fois à la rue » Saint-Jacques pour chercher des livres , que » deux fois chez des commis et des banquiers. »

« Il y a surtout, dans ces pages simples et sans art, le sentiment profond d'une franche et sincère amitié. On y voit un cœur sensible , affectueux, dévoué, qui se préoccupe sans cesse de ses amis. Il s'intéresse à leur santé , s'afflige de leur maladie , et pleure leur mort avec un accent douloureux qui émeut.

« A côté de ses amis, il y a un autre souvenir qu'on retrouve fréquemment dans ces lettres , c'est celui de l'Académie de Béziers. Il l'avait fondée lui-même de concert avec son ami Bouillet , dans un voyage qu'il avait fait à Béziers après sa nomination à l'Académie des sciences , et il montra constamment pour elle une sollicitude et une affection de père. Avec quelle joie il applaudit à ses travaux, et comme il est fier des progrès qu'elle fait et des succès

qu'elle obtient ! « J'ai lu avec grand plaisir, dit-il, la relation que vous m'avez faite de notre petite académie. Les matières en sont curieuses et utiles. » — Et ailleurs : « J'arrive de la campagne, où j'avais pris les six feuilles imprimées des lettres que vous m'avez envoyées touchant l'origine et les occupations de l'Académie de Béziers. Je les ai lues avec grand plaisir ; je les trouve bien écrites, instructives et faisant beaucoup d'honneur à cette Académie naissante et à son secrétaire. »

« La grande ambition de Mairan était d'obtenir des lettres patentes du roi en faveur de cette Académie. Il fallut faire bien des démarches, bien des sollicitations pour triompher des obstacles qui s'opposaient à la concession de ce privilège. Nous suivons, dans les lettres de Mairan, toutes les péripéties de cette longue négociation, et nous le voyons employer le crédit dont il jouit auprès du cardinal Fleury et des personnages les plus influents pour les rendre favorables à sa demande. Le succès couronna sa persévérance, et les lettres patentes furent accordées en 1766. C'était la récompense bien légitime de l'activité intellectuelle que déployait cette société naissante.

« De nos jours, l'Académie de Béziers continue dignement ces nobles traditions. Elle cultive toujours avec ardeur les sciences et les lettres, et la publication de cette précieuse correspondance nous montre qu'elle conserve fidèlement le culte du passé. Ce recueil, qu'elle vient

d'imprimer dans ses bulletins, renferme ses vraies lettres de noblesse, et elle comprend admirablement, nous le savons, que noblesse oblige.»

M. Bigot lit, à la fin de la séance, une nouvelle pièce de vers. Cette fois, encouragé par plusieurs de ses confrères, il a choisi, pour interpréter sa pensée forte, chrétienne et hautement morale, l'idiôme méridional, qu'essaie de ranimer une brillante pléiade de poètes. L'Académie, en entendant M. Bigot, se prenait à espérer que cette langue, ou si l'on veut ce patois, n'avait point dit son dernier mot avec les Fabre, les Aubanel et les Mistral, et que malgré les progrès toujours plus marqués du français, qui l'étreint et semble prêt à l'étouffer, il pourra encore, non plus être, comme dans les X^e, XI^e et XIII^e siècles, un instrument de civilisation, mais un moyen de délassement et de distraction.

Voici cette pièce :

LA CANSOUN DOU TRAVAL.

Lou relojé a piqua cinq ourò, lou gal canto
Et lou travail nous sono ; — anén !
Avèn pa trò dourmi, lou misto a fa si panto,
Nou foou quita lou jas, pamén.
Carguén sus nosti rén nosti quatre guéniyo,
Embrassén la marmayo ou yé,
Et caminén ver lou chantié
Faire la casso ou pan per touto la famiyo.
— Vesto ou soou ! anén ! d'aou ! avan !
Li déstraou, li rabò, li martel, li tayan !

Quan lou sourél dardayo ou quan la pleujo bago,
 Qué fague fré, qué fague caou,
Travayèn; nou laïssèn pa doumta pér la cagno,
 Car an bono dèn à l'oustaou.
Travayèn, travayèn, pér pa courba la testo
 Davan l'oumorno; — acò 'strò du;
 Fouu pa qué lou premié véngu
Nou trague embé mépris la piastro qu'a dé resto.
 Vesto ou soou! anén! d'aou! avan!
Li déstraou, li rabò, li martel, li tayan!

Travayèn! lou travail dou paoure és la richesso;
 Avén pa qu'aquélo et l'ounou.
Messieus, chacun soun rén: n'aoutri avèn pér noublés.
 Nosti bras et nosto suzou.
Mascara dé carboun ou blanchi dé poussieiro,
 Ah! séguén fier dé nosté sor:
 Lou travayaïre, emb'un fiou d'or,
Courdure puple à puple et frountieiro à frountieiro.
 Vesto ou soou! anén! d'aou! avan!
Li déstraou, li rabò, li martel, li tayan!

Qué lou bar rufe et du sé façonne à l'esquaire,
 Qué la pos plégue én crouçinan,
Qué lou fère sé chanje én béchar, én araïre
 En sé tourdèn din nosti man.
Tan dé riche doulèn sus si bèou yé jémisoun,
 An d'arjén, avèn la santa,
 En travayan poudèn canta,
Car ou fiò dou travail li cansoun espélissoun.
 Vesto ou soou! anén! d'aou! avan!
Li déstraou, li rabò, li martel, li tayan!

Din la poussieiro yeui noste cor sé rébalo,
 Déman, nostis énfan, d'un saou,
Bélèou sé trouvaran ou pus aou dé l'escalo,
 Sérén paga dé nosti maou.

Sé manjan dé pan du, sé dourmèn sus la payo
Et s'avèn pa tou ploura ou brès,
Qu'oumén, li qué véndran après,
Végoun qu'avèn léva li peiro dé la drayo.
Vesto ou souu ! anén ! d'aou ! avan !
Li déstraou, li rabò, li martel, li tayan !

Anén ! zou ! travayén pér l'iver dé la vido.....
Et quan sérén viel et malaou,
Ourén pas à paousa nosto testo passido
Sus li couissin d'un éspitaou.
Sé li qu'énrichissen nou régardoun pa gaïre ;
Courajé ! Soun or, si jouyèou ,
Is yeul dé Dīou soun pa tan béou
Qué lou dégou qué pénjo ou fron di travayaïre.
Vesto ou souu ! anén ! d'aou ! avan !
Li destraou, li rabò, li martel , li tayan !

Séance du 25 mai 1861.

M. le Président dépose les Mémoires des antiquaires de Morinie, de Normandie, de la Société académique des Vosges, une dissertation de M. Barry, correspondant, sur une inscription inédite.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de diverses lettres de remerciements ou de demandes de renseignements, écrites par MM. d'Hombres, Fabre, de Tarteron, Gabriel Azais, Murette, et offre de la part de M. Guizot, président honoraire, un récent ouvrage (Recueil de discours académiques), que la compagnie a accepté avec une bien vive gratitude.

M. Nicot rend compte de la seconde partie d'une étude sur l'empereur Julien l'Apostat, son caractère, son génie, par M. Tavernier, avocat à la Cour impériale d'Aix. Dans cette continuation de son travail de l'an dernier, M. Tavernier, qui a examiné les œuvres littéraires et oratoires du célèbre transfuge du culte chrétien, examine aujourd'hui le grand fait de cette époque, celui de la controverse chrétienne. Le rapporteur s'est attaché à reproduire brièvement les attaques de Celse, de Porphyre et surtout la grande figure d'Eusèbe de Césarée, et a terminé en signalant le haut mérite de cette étude, qui se recommande

par les jugements consciencieux , un savoir des plus étendus et une forme brillante.

M. Pelet lit la note suivante sur un tombeau découvert à Quissac :

« Dans une propriété appartenant à M. Franc, notaire à Quissac, on découvrit, en 1847, à 1^m50 au-dessous du sol actuel , une urne en pierre de Lens avec son couvercle.

» Ce vase, de la contenance de 13 décalitres, a 0^m60 de diamètre à sa partie supérieure, et 0^m80 de hauteur. On voit , à son emboîture , une rainure creusée à l'intérieur sur une longueur de 20 centimètres ; cette entaille me paraît avoir servi à placer une gorge en métal pour enchasser le vase et son couvercle , fixés de plus par deux crampons en fer scellés avec du plomb.

» L'urne, dans un état parfait de conservation, est massive et d'une forme peu gracieuse.

» Elle renfermait divers objets , dont la forme et la dimension ont été exactement reproduites par l'habile crayon de M. Jules Salles, savoir :

» 1^o Des ossements incinérés , réduits à l'état de poussière ;

» 2^o Un petit vase en argent avec une anse , sans goulot, du poids de 70 grammes ;

» 3^o Un pendant d'oreille en or , pesant trois grammes ; sa surface est couverte de petites ciselures ;

» 4^o Une colombe en terre cuite , fort grossièrement exécutée ;

» 5^o Deux médailles en bronze à têtes radiées,

l'une d'Auguste, l'autre de l'empereur Domitien.

» Le vase étant sans inscription, on ne peut avoir aucune donnée sur l'époque à laquelle il appartient ; les médailles qu'il renferme démontrent seulement qu'elle ne peut être antérieure au règne de Domitien.

» Une bien touchante coutume qui existait chez les anciens, consistait à renfermer dans les tombeaux les objets d'affection du défunt ; ne doit-on pas conclure, d'après cela, que le pendent d'oreille trouvé dans le monument funéraire de Quissac indique qu'il appartenait à une femme, et peut-être à une jeune fille, si l'on veut considérer comme un simple joujou l'oiseau que renfermait aussi notre vase.

» Mais la colombe était aussi, chez les anciens, le symbole de la simplicité, des mœurs douces et de la candeur ; cet oiseau, de bon augure, avait sa place dans les Champs-Élysées. Tout le monde connaît ce charmant passage d'Ovide :

Colle sub Elysiis nigrâ nemus ilice frondet,
Udaque perpetuo gramine terra viret.
Si qua fides dubiis, volucrum locus ille piarum
Dicitur, obscenæ quo prohibentur aves.
Illic innocui latè pascuntur olores
Et vivax phoenix, unica semper avis.
Explicat ipsa suas ales Junonia pennas ;
Oscula dat cupido blanda columba mari.

» On pourrait supposer également que ce tombeau date de l'établissement du christia-

(1) Ovid, *Amor*, 11, 6, 49.

nisme, auquel cas la colombe serait un symbole d'innocence, d'espérance et d'amour, et figurerait l'âme prenant son essor au moment suprême de la mort.

« M. Franc, notaire à Quissac, possesseur de ce monument, m'a fait espérer d'en enrichir un jour notre musée. »

Un membre non résidant de l'Académie, qui a lu avec intérêt les observations récentes de M. Liotard, sur quelques noms propres de ville, et notamment sur la forme *Arle* au lieu de *Arles*, comme on l'écrit aujourd'hui, pense que l'*s* doit être conservée dans ce mot, parce que le nom d'*Arles* ne vient point d'*area lata*, vaste plaine, et encore moins de *ara elata*, autel élevé (étymologie, du reste, repoussée par M. Liotard), mais bien d'*arelas*, qui fut le premier nom, et que les Romains accommodèrent par une finale à leur guise.

Ausone n'a-t-il pas dit :

Gallula Roma Arelas quam Narbo martius...

d'où l'on peut inférer que l'*s* a pu subsister jusqu'à nos jours, puisqu'il résulte d'une contraction très-ordinaire.

A cet argument, M. Liotard oppose l'autorité du savant Moreri, qui voit dans le mot *Arle* les deux éléments *aire* ou *terrain plat et spacieux*.

Il s'appuie aussi sur l'opinion de Masselin, auteur d'un excellent guide en matière géographique, qui ne mentionne que la forme *arelate*, *arelatum*; que si, ajoute M. Liotard, la forme

Arelas a existé dans les temps reculés, les appellations d'*arelate*, *arelatum* sont plus fréquemment employées, et sont plus propres à marquer l'origine et à servir d'acte de naissance au nom moderne.

Ne pourrait-on pas dire que la véritable étymologie n'est ni *area lata* ni *Arelas*, mais bien *Arlaith*, nom celtique d'Arles avant l'occupation des Romains ?

A la fin de la séance, M. Bousquet lit la fable suivante :

LE VOYAGEUR ET LA SOURCE.

La Fortune a, dit-on, un bandeau sur les yeux.
Pourquoi ? Je n'en sais rien ; mais en attendant mieux,
Que de gens devraient rendre grâce
A cet abus jusqu'à nous conservé.
Puissants, le seraient-ils ? si, son bandeau levé,
La Fortune avait pu les regarder en face ?

Un de ses favoris, gonflé de ses trésors,
Passait à voyager les trois quarts de sa vie,
Et cela dans l'envie
De faire un peu partout sonner ses coffres-forts :
Il en eût pu tirer un plus noble avantage,
Mais un Crésus ne sait pas tout ;
Il va l'apprendre, écoutez jusqu'au bout.
La lumière nous vient quelquefois d'un orage ;
Un jour qu'il traversait un pays privé d'eau,
Il eut soif ; mais où boire ? où trouver une source ?
Il y perdait ses pas ; et, d'un homme de bourse
Tout l'or ne saurait faire un Moïse nouveau.
Il mourra donc de soif dans ce désert aride !
Comme il se désolait d'une si triste fin,

D'une roche inconnue il voit jaillir soudain
Un filet d'eau limpide.

Il y plonge sa lèvre ; il l'y replonge encor

Et puis de s'écrier : « Je veux, de marbre et d'or,

» T'élever un autel dont la munificence

» Atteste tes bienfaits et ma reconnaissance.»

— C'est beaucoup trop pour moi, doucement répondit

L'humble naïade solitaire ;

Être utile au malheur assez haut me grandit.

Ce rôle, à tout je le préfère,

Et mon cœur, mille fois sera plus satisfait

Si l'on te voit, pour la misère,

Faire demain ce qu'aujourd'hui j'ai fait.

Séance du 8 juin 1861.

Après la communication de la correspondance, M. le président dépose les Mémoires des Antiquaires de Morinie, de l'Académie de Stanislas, un essai de M. Dumesnil-Marigny, sur le *libre échange* et offre de la part de Mlle Reine-Garde un volume de nouvelles poésies.

L'Académie procède ensuite à la nomination d'une commission qui sera chargée de juger les mémoires envoyés au concours, pour la question qu'elle a proposée relativement à la maladie des vers à soie, connue sous le nom de *gattine* ou *pébrine*. Sont nommés, à l'unanimité, membres de cette commission : MM. de Labaume, Plagniol, Ollive-Meinadier, Abric et Alphonse Dumas.

M Bousquet communique une nouvelle et touchante pièce de vers, et M. Bigot fait part de réflexions que l'Académie juge dignes d'être insérées en entier au procès-verbal de la séance.

PENSÉES D'UN OUVRIER.

L'art, c'est l'interprétation de ces deux grands poèmes de Dieu : la Nature et l'Ame humaine.

Les vertus publiques offrent généralement plus d'attraits que les vertus privées; aussi,

sont-elles plus recherchées. Les unes, à part la jouissance intérieure qui s'attache à toute vertu, nous donnent les sympathies et les approbations de la foule ; les autres ne nous offrent que la satisfaction de la conscience et la bénédiction de quelque être ignoré, mais le bonheur qu'elles nous procurent, pour être caché, n'en est ni moins profond, ni moins pur.

. . .

Toute invention qui n'est nuisible à quelques-uns que pour être utile au plus grand nombre est une chose grande et bonne. Le bien, ici-bas, n'est jamais exempt d'un peu de mal : le progrès, comme tout ce qui marche, dérange ou froisse toujours quelque chose en passant.

. . .

Les sciences, les arts et le commerce sont les attributs des peuples civilisés ; mais ce qui constitue la véritable grandeur d'une nation, c'est sa moralité. Tout progrès matériel qui n'amène pas d'une manière quelconque une amélioration morale, manque le but et n'accomplit que la moitié de sa tâche.

. . .

Sur le théâtre de la vie, bien peu d'hommes acceptent de gaieté de cœur le rôle qui leur a été assigné par la Providence. Plusieurs s'imaginent être nés pour être autre chose que ce qu'ils sont ; d'autres cherchent constamment à s'élever au-dessus de leurs semblables, quelquefois même aux dépens de leurs semblables. Cette fièvre de vanité et d'ambition, cette soif des

jouissances matérielles dessèchent le cœur de l'individu, relâchent les liens sacrés de la famille, énervent la société et font baisser le niveau de la moralité publique.

...
Du bon emploi du temps et de l'accomplissement du devoir naissent la santé et le contentement d'esprit ; deux choses qui constituent ici-bas le bonheur de l'homme.

...
Dieu a donné en partage au génie de l'homme les vastes champs de l'infini. Tout progrès accompli n'est que le point de départ d'un progrès à accomplir encore. Aucun système scientifique, social, et même religieux n'a dit son dernier mot, n'a développé son dernier germe, n'a jeté sa dernière clarté : tant que l'homme vivra sur la terre, il y aura pour lui travail, lutte, perfectionnement.

...
C'est le comble de la sagesse que de s'occuper de chaque chose en son temps, au jour le jour, dans la paix de la conscience, sans s'abandonner au souci dévorant d'un lendemain qui ne nous appartient pas, et dont les prévisions plus ou moins inquiétantes nous empêchent de jouir du bonheur que nous apporte le moment présent.

...
L'homme est un composé de bien et de mal. La vertu n'est, en principe, que la force par laquelle nous résistons au mal. Celui qui n'a pas

senti en lui la lutte de ces deux éléments de la nature humaine, n'a pas vécu.

. . .

Le bien général est produit par le bien individuel. Travailler à s'améliorer soi-même, c'est le vrai moyen de travailler à l'amélioration de la société.

. . .

Ce qui constitue le mérite réel d'une bonne action, c'est moins le résultat qu'elle amène, que le motif qui a poussé à l'accomplir.

. . .

L'amour du travail ne consiste pas dans l'activité fiévreuse que l'on met à le faire, comme si l'on était impatient de s'en débarrasser; — il consiste surtout dans le goût que l'on apporte à l'ouvrage et dans le plaisir que l'on éprouve en travaillant, sachant que l'on remplit un devoir.

. . .

Etre partisan d'une idée ou d'une chose que l'on n'a pas sondée, examinée, que l'on ne comprend pas peut-être; — c'est de la faiblesse. Laisser croire à un homme, afin d'obtenir ses faveurs, que l'on partage ses opinions, quand on a soi-même des convictions contraires; — c'est de l'hypocrisie. Excuser ses propres fautes par les fautes d'autrui; — c'est de la folie. Prêcher le bien et faire froidement le mal; — c'est de la monstruosité.

. . .

Le talent n'a de valeur réelle que lorsqu'il sert à rehausser la vertu.

Plus le génie s'élève au-dessus de l'horizon vulgaire des hommes, plus il a besoin de s'appuyer sur Dieu, pour résister au vertige de l'orgueil.



Séance du 22 juin 1861.

M. le Président dépose les bulletins des Sociétés artistiques de la Rochelle et de la Lozère, et fait hommage des poésies lyriques de M. Ardussel et d'un volume d'œuvres posthumes de M. Rambot, éditées par M. de Berluc-Péruze, d'Aix.

Le secrétaire lit diverses lettres relatives aux travaux de l'Académie.

M. de Castelnau communique de nouvelles considérations sur l'importante question qu'il étudie depuis plusieurs années : la folie affective considérée au point de vue médico-judiciaire.

M. Jules Salles donne lecture de quelques notes sur le salon de peinture et sur les artistes qui y ont exposé leurs œuvres. Il n'offre point, dit-il, « des considérations qui pourraient être instructives sur la marche des arts à notre époque, ni des détails circonstanciés sur tant de compositions diverses, mais une simple causerie, quelques aperçus fugitifs sur des sujets propres à intéresser l'Académie et le département.

« La ville surtout qui a vu naître Sigalon, » ajoute M. Salles, « n'a point laissé s'éteindre le

flambeau de la peinture qui brille d'un si vif éclat, grâces à M. Doze, à M. Jourdan et surtout grâces à notre confrère Jalabert, cet artiste *si tendre, si gracieux, si délicat, qui vient de nous donner dans la Veuve, fleur et perle de son talent, tout ce que comporte sa charmante nature* (1) Outre ce tableau, M. Jalabert, d'après ce qu'annonce M. Jules Salles, vient de terminer une série de 4 sujets religieux qui sont entre les mains d'un graveur et vont être exécutés dans de grandes proportions, et bientôt sans doute, alors même que nos édiles ne demanderaient pas quelque œuvre à cet habile pinceau pour enrichir notre Musée, le Ministre d'Etat, à qui M. Jalabert en a adressé la demande, enverra à la ville la belle figure présentée au concours de la République et qui, avec quelques modifications et une légère restauration pour réparer ce qu'un manque d'air et de soins a dégradé dans ce tableau, sera un don précieux.

Profitant de son séjour à Paris et de l'appui empressé de l'honorable M. Perouse, M. Jules Salles a sollicité une part dans les faveurs prochaines du gouvernement, qui achète, à la suite de chaque exposition, un certain nombre de tableaux pour les divers musées de province.

Il manque dans le nôtre une œuvre capitale (*la Mort de Lesueur*) due à M. Jean Vignaud, qui a fondé à Nîmes les écoles de dessin et les a portées de son vivant à un si haut degré d'avancement, et qui était membre résidant et actif de

(1) Expression de Théophile Gauthier, feuilleton du *Moniteur* du 1^{er} juillet 1861.

l'Académie du Gard. M. Salles rend compte de ce qu'il a fait, et annonce ce qu'il se propose de faire encore pour ravoir cette belle toile , aujourd'hui placée dans le palais de Meudon.

A la suite de ce rapide exposé relatif à la peinture, M. Jules Salles fait part de sa surprise et de ses vives et heureuses impressions en entendant dans les salons de M. H. Flandrin, l'illustre peintre de la paroisse St Paul et auteur tout récemment d'un admirable portrait du prince Napoléon , en entendant la lecture d'une tragédie de Reboul.

« C'était le manuscrit d'*Antigone* que notre poétique confrère avait laissé entre les mains d'un ami en le quittant pour retourner dans sa ville natale, et que celui-ci, au risque d'être accusé d'indiscrétion , venait soumettre aux critiques ou plutôt aux applaudissements de quelques intimes.

» La plupart de vous, Messieurs, connaissent cette œuvre puissante que notre poète a travaillée avec un amour de prédilection ; je n'ai donc nul besoin d'analyser les beautés nombreuses de ces beaux vers, et personne ne sera étonné quand je dirai les éloges nombreux qu'ils ont valus à son auteur absent. Dans le petit groupe d'élite qui les écoutait , les yeux se sont souvent tournés vers moi comme s'ils me chargeaient de lui apporter les applaudissements qui ont souvent interrompu la lecture et que je suis heureux de transmettre en ce jour à notre poétique confrère. »

Séance du 6 juillet 1861.

Après la communication de la correspondance, la distribution de divers écrits reçus en hommage, et les délibérations sur des détails d'intérieur et d'urgence, M. Jules Salles donne lecture du rapport suivant, qui a vivement intéressé l'Académie.

« C'est toujours une tâche fort délicate que celle de rendre compte de l'œuvre d'un poète, cette classe de la société caractérisée, et non sans quelque raison, de *genus irritabile*. Elle le devient doublement, quand celui qui doit juger des vers n'en a jamais commis un seul de sa vie, et éprouve quelquefois même de la peine à trouver la césure dans certaines poésies du genre romantique. Enfin, la tâche n'est-elle pas encore plus ardue quand le critique est ami de l'auteur ? ce devrait être là, en bonne justice, un motif suffisant de récusation.

« Et cependant, Messieurs, comment se fait-il que je sois si à l'aise en prenant la plume pour vous entretenir des dernières poésies que Reine Garde vient de publier ? — C'est que je suis encore sous l'impression de cette atmosphère douce et tranquille qui enveloppe ce petit volume, ainsi que la personne elle-même qui l'a écrit. Le charme de cette poésie pleine de sim-

plicité, le naturel des touchantes pensées qui y sont exprimées, comme aussi l'élévation des sentiments, privilège des âmes bien douées que le malheur ou la misère n'a point aigries contre la société, toutes ces qualités, que je retrouve dans les pages de ce livre, ne sont-elles pas là pour désarmer une critique trop sévère, et si la forme laisse parfois quelque chose à désirer, combien plus je préfère un vers qui va droit à mon cœur, à celui qui me laisse froid tout en conservant la plus irréprochable facture.

» Vous le savez, l'humble fille du peuple, sans être tout à fait notre compatriote, a passé dans la ville de Nîmes la plus grande partie de sa vie, et elle compte y finir ses jours en se reposant dans la modeste aisance que lui ont acquise le travail de ses mains et le labeur de sa pensée.

» Je ne vous dirai rien de sa vie. Lamartine l'a racontée en détail dans la préface de *Geneviève*, et Reine Garde l'a mieux dite encore dans cette touchante histoire de Marie-Rose, qui a valu à son auteur, en 1856, les couronnes de l'Académie française. Quelques années avant, Reine Garde avait déjà publié un autre petit volume, dans lequel elle soumettait au public ses premiers essais poétiques, et déjà ces deux ouvrages sont arrivés à leur troisième édition. Depuis lors, elle a fait un voyage à Paris, et j'avais l'honneur de vous raconter, dans notre dernière séance, une soirée à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister, et où une brillante société

ne se lassait pas d'entendre, de la bouche de notre muse provençale, des vers harmonieux qui arrachaient des larmes aussi bien que des applaudissements.

» Ce sont ces nouvelles pièces qu'elle a voulu soumettre à quelques amis éclairés avant de les livrer au grand jour de la publicité, et qu'elle nous offre aujourd'hui comme ses dernières pensées poétiques.

• Seront-ce bien les dernières ? — Pour ma part, je me refuse à le croire, et j'espère, avec tous ceux qui liront ces vers, que la couturière-poète ne se débarrassera pas encore de ce démon poétique qui ne lâche pas si facilement sa proie, et qui la tourmentera bien encore un peu avant de lui laisser atteindre cet état de repos complet après lequel elle dit ou croit soupirer.

» Ce recueil, en tête duquel est une préface remarquablement écrite de M. Charles Nisard, contient 36 pièces françaises et 4 pièces en patois. L'enfant de la Provence n'a pas voulu rester étrangère à ce tournoi littéraire où brillent avec tant d'éclat les Aubanel, les Roumanille, les Bigot, les Mistral; elle aussi a porté sa petite pierre au monument de la langue d'oc, que l'auteur de *Mirèio* a rendu désormais éternel.

» Parmi les pièces françaises qui nous ont le plus vivement impressionné, nous citerons *la Sympathie*, *Fleur des champs*, *la Fille des champs*, *le Rêve du mousse*, *Regrets d'un jeune aveugle*, et la pièce en patois provençal qui termine le recueil. Permettez-nous de vous lire

celle intitulée *la Jeune mendicante et sa mère*,
et qui est dédiée à M. Giraud , ancien ministre
de l'instruction publique et des cultes :

LA JEUNE MENDIANTE ET SA MÈRE.

A M. GIRAUD,

Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Dans un de ces rédits où loge la misère,
Où souvent couché sur la terre
Le malheureux soupire en vain,
J'ai vu le désespoir d'une mère indigente ,
En proie aux horreurs de la faim.
Sa fille à peine adolescente,
Pour mendier un peu de pain,
Depuis l'aurore était absente,
La nuit la lui ramène enfin ;
Elle entre... mais... sans chevelure...
C'était son unique parure !
La malheureuse mère, hélas !
Oubliant sa grande faiblesse,
Baise sa fille avec tendresse,
L'étreint vivement dans ses bras ,
Et des noms les plus doux l'appelle.
Puis, de son bonnet de velours
Relevant l'étroite dentelle :
« Où sont tes beaux cheveux , mon ange ? lui dit-elle ,
» Où sont-ils ? à ta mère, oh ! parle sans détours.
« — Tu pleurais ! » dit la jeune fille
En jetant sur sa mère un douloureux regard.
« Tu pleurais, sur ta joue une larme encor brille.
« Je t'ai fait du chagrin en revenant si tard.
« Autour de moi la foule en vain s'est promenée,
» Mère, de toute la journée
» Nul vers moi n'a tourné les yeux.
» J'avais faim cependant, j'étais triste, inquiète,

» A revenir vers toi sans secours j'étais prête ,
• Quand, pour te soulager, j'ai vendu mes cheveux.
• Notre faim se taira, mère, sois sans alarmes,
 » Tiens, voici de quoi l'apaiser... »
Je n'entendis plus rien, mais de la mère en larmes
Quand les regards sur moi vinrent se reposer,
 Mon âme, près de se briser,
 Comprit la grandeur de sa peine.
• De celui qui soupire et se confie en Dieu,
« L'espérance n'est jamais vaine »,
Lui dis-je en m'éloignant à regret de ce lieu.
• N'en suis-je pas moi-même une preuve certaine ?
 » Ainsi que vous, je n'avais rien ;
» Le destin me fit naître au sein de l'indigence ;
 » Mais, plaignant ma triste existence ,
• Un ministre qui met sa gloire et sa puissance
 » A donner, à faire le bien,
 » Est devenu ma providence.
 » Mon consolateur, mon soutien.
 » Qui sait ce que le ciel vous garde ?
 » Souvent dans son humble mansarde,
 » Malgré le sort capricieux ,
 » Sous l'œil de Dieu qui le regarde,
• Le pauvre s'endort triste et s'éveille joyeux. »

1831.

» Un des sentiments les mieux exprimés , et qui se retrouve dans maintes pages de ce recueil, c'est celui de la reconnaissance, — *le seul bien du pauvre*, a dit Shakespeare , — et celui qui déborde du cœur de Reine Garde. Reconnaissance envers ses bienfaiteurs, reconnaissance envers tous ceux qui lui ont fait quelque bien ou laissé quelque souvenir. Et quand tant d'autres poètes n'ont que l'amertume à la bouche pour maudire la position où les a fait naître la Provi-

dence , ou la part que leur a faite la société , l'âme de Reine Garde se fond en hymnes de reconnaissance pour bénir l'Eternel de son humble condition. Elle s'est avancée jusqu'au centre de la civilisation, elle s'est approchée des grands de la terre, mais loin de se laisser éblouir ou de s'abandonner au démon de l'envie , elle s'est toujours retrouvée avec bonheur dans sa modeste chambrette :

Paris ne remplit pas les vœux de tout poète ;
Retournons avec joie à mon humble retraite ,
Du bonheur c'est pour moi le chemin le plus court.

O ma mansarde,
Pour toi je garde
Tout mon amour.

Et maintenant , dois-je signaler quelques vers faibles dans certaines pièces , des rimes un peu trop hasardées, quelques *chevilles*, et parfois la répétition de la même idée ? — Eh ! mon Dieu non , Messieurs ; Reine Garde est poète , elle n'est pas littérateur, et c'est à ce point de vue surtout que devront se placer ses lecteurs ; ils comprendront qu'une orpheline qui a passé son enfance à l'hospice et sa jeunesse à servir des maîtres ou à manier l'aiguille , a dû faire des études passablement négligées , et qu'elle ne saurait mettre en pratique tous les préceptes de *l'art poétique*.

» Poète par instinct , qu'elle continue à peindre les doux épanchements de la vie intime, les épisodes émouvants qu'elle peut rencontrer autour d'elle, les sensations qu'elle éprouve de-

vant tout ce qui fait vibrer les fibres de sa délicate organisation. Elle sera toujours vraie, la première qualité, dans les lettres comme dans les arts, et quand on est conduit au *vrai* par le *bien*, on est bien près d'atteindre le *beau*. Je ne lui conseille pas de chercher ailleurs ses inspirations. Son vers ne saurait que faiblir alors qu'il veut chanter l'histoire, les grandes renommées, les colossaux monuments de la Rome française ? La voie de son talent est toute tracée, c'est celle de la poésie intime du cœur : en se renfermant dans ce cercle, qui forme à lui seul un vaste monde, elle continuera de mériter cet éloge du chantre des Méditations : *La poésie de Reine Garde est la palpitation tranquille du cœur, devenue harmonie dans l'oreille.*»

Séance du 20 juillet 1861.

M. le président dépose les recueils des Académies de St-Quentin, de Nannes, de Castres, de Sens, et offre de la part de MM. Héré et Félix Julien deux ouvrages intitulés, l'un *Fables et Poésies*, l'autre *Harmonies de la mer*.

M. l'abbé Azais communique une étude sur les îles de Lerins, « cet asile de paix où, lorsque l'épée des barbares démembrait pièce à pièce l'empire romain, s'abritèrent, comme l'alcyon sous une fleur marine, la science, l'amour, la foi, tout ce qui console, enchante et régénère l'humanité. » (1).

L'auteur, attiré d'abord par le souvenir du Masque de fer, décrit l'île de Ste-Marguerite, où était la prison de ce mystérieux personnage. Il remonte ensuite dans les lointaines époques des colonies grecques et romaines, indique les traces de leur passage ; puis, arrivant au temps du moyen âge, raconte les événements et rappelle même les récits de la légende provençale. Après l'île Ste-Marguerite vient l'île St-Honorat, siège de la célèbre abbaye. Comme elle était l'objet principal de la notice, elle a longtemps occupé M. l'abbé Azais. Il recherche

(1) Lamennais.

d'abord l'origine du monastère. C'est Honorat qui, en 412, le fonde, encouragé par l'évêque de Fréjus, saint Léonce, frère de saint Castor, autre évêque, autre Nimois dont on vénère aussi la mémoire. A la voix d'Honorat, et comme lui lassés du monde, accourent une foule de chrétiens qui, mûris par l'étude, épurés par la prière, vont occuper les sièges principaux des Gaules, Arles, Troyes. M. Azaïs énumère et juge brièvement leurs écrits.

Il raconte ensuite la terrible invasion des Sarrasins qui, dans le VIII^e siècle, viennent dévaster, brûler, anéantir cette grande école de piété et de philosophie chrétiennes. Mais comme le dit l'auteur, le sang des moines fut, comme celui des martyrs des premiers siècles, une semence féconde; bientôt accoururent de nouveaux disciples, une nouvelle colonie de cénobites vint relever ces tristes ruines, et l'abbaye redevint florissante.

Après ce coup d'œil historique, M. l'abbé Azaïs décrit les monuments qui, répandus dans l'île, en rappellent l'ancienne gloire.

Et d'abord la grande église romane, dont il a soigneusement étudié toutes les parties: cloître, autels, colonnes, bas-reliefs, inscriptions;

2^o Les vestiges de sept chapelles, « presque toutes placées comme autant de sentinelles sur le rivage; »

3^o Le donjon fortifié, qui élève ses constructions grandioses sur le bord de la mer, et qui rappelle par sa forme celui de Tarascon;

4° Un palmier que la tradition locale désigne comme le dernier rejeton de celui qui protégeait le saint de son ombre , et le puits creusé par Honorat, ce puits où, selon l'expression de saint Hilaire d'Arles, l'eau jaillit du rocher au milieu des flots amers de l'Océan, *in mediâ amaritudine aquæ dulces profuebant*.

A la description des îles succède, dans l'œuvre de M. l'abbé Azais, le tableau littéraire de Lérins au V^e siècle, au moment de sa grande prospérité.

M. l'abbé Azais , afin de bien déterminer la part d'action et d'influence qu'exerça l'abbaye, commence par retracer l'état des esprits à cette époque. Il remarque « deux courants opposés, l'un qui était accéléré par l'invasion des barbares, et qui poussait fatalement à la destruction et au chaos ; l'autre qui partait des autels du Christ, des chaires de ses pontifes , des sanctuaires qui abritaient ses vierges et ses ascètes, un contrecourant de foi , de vérité et d'amour refoulant la corruption romaine et la férocité barbare et préparant un monde nouveau »

M. l'abbé Azais suit cette division si heureusement tracée, et successivement fait apparaître dans le monde littéraire qu'il a mis sous nos yeux les esprits éminents sortis de l'école de Lérins.

C'est d'abord saint Paulin , enfant , comme Ausone, de la poétique Aquitaine, c'est Eucher de Lyon, Vincent de Lérins, Salvien et Fauste

de Riez, dont la vie, les doctrines et les écrits, retracés et appréciés par M. Azaïs, terminent brillamment cette attachante notice.

« Fauste de Riez, dit M. l'abbé Azaïs, vient clore la série des écrivains de Lérins, au cinquième siècle. Il était breton de naissance, et la renommée de Lérins l'avait attiré dans son sein. Dès sa jeunesse, il s'était adonné à la philosophie ; il continua à la cultiver au cloître, et la dégageant des systèmes des anciens sages, il s'efforça de la rendre plus chrétienne. Ses vertus autant que sa science le firent placer à la tête du monastère, et pendant vingt ans il exerça les fonctions d'abbé avec une sagesse qui a fait regarder son administration comme la période la plus brillante de l'histoire de Lérins. C'était l'époque où Vincent composait le *Comunitarium*. Le monastère, devenu célèbre dans toute la Gaule, était le modèle préféré des communautés naissantes qui commençaient à se multiplier. Il était devenu comme un séminaire d'évêques non moins éminents par la sainteté que par la science, et la plupart des églises venaient lui demander des pontifes formés à son école. Les rangs des religieux s'y trouvaient pressés jusqu'à mériter, dans les actes du concile d'Arles, en 445, le nom de multitude.

Fauste, à la tête de cette nombreuse famille, déployait une sollicitude vigilante et active, pour maintenir la discipline et conserver la pureté des observances religieuses. Il adressait à ses religieux des exhortations sur les devoirs de

leur éiat, et sa parole pénétrante avivait la faveur primitive et faisait reflourir les vertus monastiques. Au milieu de ces fonctions laborieuses, il s'occupait encore des intérêts religieux des contrées voisines, et il composait des traités pour affermir les âmes dans la foi et les préserver contre les atteintes de l'erreur.

» Il y avait vingt ans que la régularité et la paix, grâce aux efforts de son zèle, régnaient à Lérins, lorsque la haute considération qu'il s'était acquise par ses talents et ses vertus le firent appeler au siège épiscopal de Riez. Sur ce nouveau théâtre, il rencontra la contradiction et la lutte qu'il n'avait point connues à Lérins. Comme philosophe et comme théologien, il enseigna des opinions erronées qui furent vivement combattues. Consulté par un de ses amis sur la nature de l'âme, Fauste répondit que Dieu seul est incorporel, et que toutes les autres créatures, les anges aussi bien que l'âme humaine, sont corporelles. Sans doute il ne faut pas confondre cette opinion avec ce grossier matérialisme qui nie la plus noble partie de notre être. L'évêque de Riez admettait au contraire, dans l'homme, deux substances distinctes, dont l'union constitue le phénomène de la vie. Son erreur consistait à croire que la nature spirituelle appartient exclusivement à Dieu, et ne saurait convenir à l'âme, quoique celle-ci, cependant, soit au-dessus de la matière. Si Fauste s'était mieux rendu compte des facultés de l'âme, s'il avait eu à son service une langue philosophique plus parfaite, il aurait évité cette

erreur. Elle lui suscita un contradicteur éloquent ; ce fut Claudien Mamert , frère de saint Mamert , évêque de Vienne. Il composa pour le réfuter un ouvrage intitulé *De la nature de l'âme*, qui fait le plus grand honneur à son esprit philosophique et à son érudition ; écrit avec méthode et précision , quelquefois même avec éloquence , il renferme des raisonnements solides , des aperçus ingénieux et profonds , et « rarement , dit M. Guizot , avec l'autorité de son talent supérieur , dans son Cours d'histoire , la nature propre de l'âme et son unité ont été vues de plus près , et décrites avec plus de précision. »

« Le théologien ne fut pas plus heureux dans le livre qu'il composa *sur la grâce et le libre arbitre*. Il tomba dans l'erreur pélagienne , et son traité devint l'objet de nombreuses condamnations.

• Si maintenant nous considérons l'ancien abbé de Lérins dans l'ensemble de sa vie et de ses œuvres , il s'offre à nous comme une intelligence active , mais peu judicieuse et peu ferme , qui ne sait pas démêler le vrai du faux , qui a plus de facilité que de profondeur , plus de souplesse que de force et de vigueur , qui touche aux principales questions qui agitent les esprits de cette époque , et qui , dans le domaine philosophique comme dans celui de la théologie , laisse la trace de graves erreurs. Chez lui , le moine a été plus grand que l'évêque , et les souvenirs de Lérins dominent ceux qu'il a laissés sur le siège de Riez.

» Avec lui semblent s'éteindre cette activité intellectuelle, cette vie littéraire qui ont jeté tant d'éclat sur le berceau de Lérins. Saint Césaire, le grand évêque d'Arles, viendra plus tard, en 529, frapper à la porte du monastère, et rappellera, par son éloquence comme par ses vertus, les plus beaux jours de Lérins; mais ce sera comme une lueur passagère. La savante école de l'abbaye est muette, et la grande voix des Hilaire, des Eucher et des Salvien demeure sans écho.

» Jetons encore un dernier regard sur le rôle glorieux que cette petite île, cette *motte de terre*, selon l'expression pittoresque de Fauriel, a joué dans l'histoire littéraire et religieuse de la Gaule. Ce fut une école célèbre de philosophie chrétienne, une citadelle inaccessible aux flots de l'invasion barbare, un asile pour les lettres et les sciences, qui fuyaient l'Italie envahie par les Goths. La vie intellectuelle de notre ancienne patrie semble s'être concentrée là, dans cet étroit espace, comme dans son foyer.

• C'est de ce centre, comme d'un phare lumineux, qu'elle rayonne au loin, et que les enfants de Lérins, appelés par la vénération populaire à gouverner les principales églises dans notre Gaule, depuis Riez, Fréjus et Arles jusqu'à Lyon, à Saintes et à Troyes, feront briller sur ces sièges la science et les vertus qu'ils ont puisées à Lérins.

» Tandis que le vieux monde est à l'agonie, et que l'empire s'écroule de toutes parts sous les

pas des barbares, le regard s'arrête avec amour sur cette petite île, où semblent s'être réfugiées, comme des colombes fuyant la tempête, la vertu, la science, la foi et la charité. L'obscur îlot est bientôt célèbre, et il devient pour l'âme, pour l'intelligence, pour la civilisation, pour le progrès moral de l'humanité, un foyer plus fécond et plus pur que les îles les plus fameuses de l'Archipel hellénique. — J'ai vu sur un autre rivage, non loin d'Athènes, ce promontoire célèbre, le cap Sunium, où Platon, assis sous le portique du temple de Minerve, dont les colonnes sont encore debout, entouré de ses disciples, leur développait, dans cette langue harmonieuse de la Grèce, les enseignements de cette belle philosophie que l'admiration de la postérité a saluée comme la préface humaine de l'Évangile. Le site était admirablement choisi, et la voix de Platon, se mêlant au murmure des flots qui venaient mourir à ses pieds et faisant entendre les oracles de la Sagesse antique, avait quelque chose de grand et solennel. A dix siècles de distance, dans cette île de Lérins qui rappelle les plus beaux sites de l'Orient, et qui semble s'être détachée du groupe des Cyclades pour venir s'échouer sur les rivages de la Provence, je vois un spectacle plus saisissant : ce sont ces maîtres savants et pieux, les Hilaire, les Eucher, les Vincent, les Salvien, qui ont tout quitté pour aller chercher dans la solitude, loin du bruit de la foule, le trésor de la vraie sagesse. Autour d'eux est groupée, attentive et recueillie, la fa-

mille nombreuse de leurs disciples. La science des maîtres fait plus que des savants , elle enfante des saints , c'est-à-dire des hommes de cœur et de dévouement ; car pour eux , savoir c'est aimer, c'est se dévouer , selon la belle parole d'un religieux , et c'est bien la première de toutes les sciences. Aussi, les moines de Lerins au cinquième siècle, seront l'avant-garde de ces légions monastiques qui peupleront nos solitudes, défricheront nos landes et nos forêts , conserveront fidèlement le culte de la science et des arts, et couvriront le sol de notre patrie de ces monuments imposants qui attestent encore , malgré leur ruine , combien furent puissantes les mains qui les élevèrent.»

À la fin de la séance , M. Liotard entretient l'Académie de l'œuvre dernière de Georges Sand ; il en offre une rapide analyse, bien moins pour faire connaître l'écrit que pour servir comme de point d'appui à ses observations au point de vue de la portée morale.

« J'ai négligé , dit-il, venant à l'objet de la communication, dans cette analyse , une foule d'incidents plus ou moins intéressants ou nécessaires, pour ne m'arrêter qu'aux personnages essentiels de cette dramatique histoire, et pour essayer de porter un jugement sur les caractères éternellement mis en jeu par les romanciers et les auteurs dramatiques, dans cette trilogie si souvent reproduite : *la Femme, le Mari et l'Amant*.

» Cette nouvelle manifestation de la passion coupable doit-elle être confondue avec les créations antérieures de Georges Sand, qui présentent des situations analogues ?

» N'y a-t-il pas, dans cette nouvelle peinture des orages de la vie humaine, une grande leçon et un véritable enseignement, très-souvent reproduit, il est vrai, et vainement présenté aux jeunes hommes, qui n'en seront pas mieux garantis contre les mêmes tentations et les rechûtes ?

» Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que le nouveau roman de Georges Sand, loin d'être un défi jeté aux règles de la vie sociale, par la glorification de la passion coupable, me paraît, au contraire, destiné à prémunir contre de regrettables entraînements ; il oppose, en effet, à cette vie troublée, si mal remplie et si tristement et prématurément terminée, à cette épouse et à cette mère criminelles, le tableau ravissant et consolateur d'un jeune couple qui se prépare, par le travail et la raison, une existence digne et sereine. Le ménage d'Obernay et de Paule de Valvèdre ne sera certes pas troublé par les pénibles incidents qui ont gâté et brisé la vie de leur belle-sœur ; ils se sont rapprochés par une communauté de goûts simples et sérieux, et seront garantis contre les tempêtes par le culte de ces sentiments honnêtes, par la possession de ces qualités douces et calmes qui n'excluent pas néanmoins les tendresses du cœur.

» En présence de ces deux tableaux si bien accentués et développés sous la plume éloquente et colorée du grand écrivain, on n'est pas em-

barrassé pour déclarer quelle est la bonne voie , et en quoi consistent les garanties de bonheur en ménage.

- « Quelques jours avant la publication de la dernière partie de ce roman de Georges Sand, le critique ordinaire de la *Revue des Deux-Mondes*, à propos de la lutte engagée dans le sein de l'Académie française, pour la distribution du grand prix littéraire de 20,000 fr., prenait la défense de son illustre collaborateur, et essayait de le purger de l'accusation d'immoralité qui l'a fait condamner par la docte assemblée.

• « Sans disconvenir que les premiers types mis en relief dans *Lélia*, *Valentine*, et *Leone-Leonine* ne sont pas destinés à remettre en honneur la vertu négligée, il justifiait en partie l'auteur par cette remarque tristement vraie, qu'il ne manque pas de scélérats et de pervers dans la société humaine de tous les temps, et que les grands écrivains moralistes n'ont pas reculé devant la peinture des laideurs humaines.

• « Mais sa thèse eût été encore mieux sinon victorieusement soutenue, s'il eût été en mesure de présenter à l'appui la dernière création de Georges Sand qui oppose, peut-être pour la première fois, au vice puni, à l'adultère malheureux et pitoyable, d'un côté la noblesse et la grandeur d'âme d'un époux deux fois outragé, de l'autre l'aspect ravissant et l'exemple si doux à suivre, d'une union fondée sur les plus honnêtes antécédents, sur la simplicité de cœur et le souci de la dignité morale.

Séance du 3 août 1861.

M. le président dépose les recueils des Académies de Reims, d'Avesnes, de Sens, de Poitiers, de Castres, et offre de la part de M. Canonage la seconde édition de son livre intitulé : *Arles en France.*

M. Durand lit le rapport suivant :

« Le proverbe n'a pas tort : *A quelque chose malheur est bon.* L'antiquaire profite de tout. Un incendie a eu lieu, le 27 du mois dernier, dans ce pâté de maisons où se trouvent les *Bains des colonnes*, et qui est circonscrit au midi par la rue du Chapitre, au nord-ouest par cette partie de la rue des Marchands qu'on appelait autrefois le *Puits-de-la-Grand-Table*, et à l'est par des bâtiments de service de l'Evêché. Les ruines faites par cet incendie ont permis d'apercevoir, des étages supérieurs de la maison de M. Edouard Boyer, pharmacien, une pierre encadrée d'une moulure, placée à l'angle du mur postérieur de la maison de la rue du Chapitre, numéro 5, appartenant à Mme Magne de Rochemore. Cette pierre ayant été signalée à mon attention par M. Félix Boyer, j'ai pu y lire, en caractères de la belle époque de notre

épigraphie locale, c'est-à-dire du temps des Antonins, l'inscription suivante :

DEO LIBE
RO PATR[I
SEVERV[S
SECUNDIN[I
FILIUS

» Le champ de l'inscription a été entamé, du côté droit, par une cassure, qui a fait disparaître la dernière lettre des lignes 2, 3, 4. Rien n'a été plus facile que de les suppléer avec une incontestable certitude. Les lettres I et N du mot SECUNDINI, à la 4^e ligne, sont liées.

» Nos annales épigraphiques n'ont possédé jusqu'à ce jour qu'un seul monument du culte de Bacchus. Encore ce monument a-t-il disparu depuis plus de deux siècles. Heureusement l'inscription, relevée dès les dernières années du XIV^e siècle par Jean-Jacques Grasser, qui la trouva dans le jardin du ministre Jacques Pine-ton de Chambrun, nous a été conservée par lui dans son petit livre *De antiquitatibus nemausensibus*. Ménard, qui la rapporte (tome VII , page 216), d'après Grasser et d'après Guiran, nous apprend que la pierre qui la portait était déjà perdue du temps de Guiran. Sur l'inscription dont nous parlons, Bacchus n'est pas seul nommé; il partage cet hommage de reconnaissance avec deux autres divinités, Sylvain et Nemausus, notre dieu topique. L'inscription inédite que je suis heureux de mettre aujourd'hui sous les yeux de l'Académie n'est dédiée qu'à

lui seul. Elle me paraît donc avoir quelque intérêt, puisque c'est un nouveau monument du culte rendu, à Nîmes, vers le second siècle de notre ère, à l'un des grands dieux de l'Olympe païen importés dans la Gaule par la conquête romaine.»

M. Plagniol communique à son tour les observations qu'il a faites sur la deuxième comète de 1861 :

« Nous sommes déjà loin, dit-il, de l'époque à laquelle l'apparition de comètes plus ou moins brillantes excitait partout de vaines terreurs. De nos jours, le vulgaire même ne voit autre chose, dans l'existence de ces astres, qu'une manifestation de plus de la puissance qui a créé les mondes ; mais ces mêmes astres fournissent maintenant aux hommes de la science un vaste et intéressant sujet d'étude.

« Les lois de leurs mouvements ont été reconnues et ramenées au principe si simple et si fécond de la gravitation universelle. En outre des effets de l'attraction solaire, on est parvenu à tenir compte des influences perturbatrices exercées par les planètes. Si quelques irrégularités de marche tout à fait exceptionnelles et relatives aux comètes à grandes périodes, telles que celle de Charles Quint, n'ont point encore été expliquées, on peut se promettre qu'elles ne résisteront pas aux efforts persévérants de la science.

» La connaissance de la constitution physique

des comètes, et celle des causes qui produisent leurs variations de forme ou d'éclat, sont, au contraire, encore peu avancées. On ne possède que quelques notions incomplètes à ce sujet. Ainsi, on sait seulement que la matière cométaire est dans un état de diffusion extrême, dont le mode d'arrangement moléculaire des liquides et du gaz, tel que nous le connaissons, ne saurait donner une idée; quoique d'une densité excessivement faible, cette substance obéit cependant aux lois ordinaires de la mécanique, du moins en ce qui concerne le mouvement d'ensemble des parties de la comète autour du soleil; mais d'où résultent les changements de forme, souvent si extraordinaires et en général si rapides qui caractérisent cette classe de corps? que devient la matière qui, dans un certain rapprochement du soleil, a servi à former la queue et les autres appendices de la comète? est-elle disséminée dans l'espace, ou bien se trouve-t-elle rappelée en tout ou en partie autour de l'astre?

«D'un autre côté, il n'est pas douteux que c'est l'action solaire qui illumine les comètes; mais l'effet résultant est complexe. Il ne se produit pas seulement une plus ou moins grande proportion de rayons réfléchis; ainsi, qu'on s'en assure à l'aide du polariscope, la matière cométaire acquiert, en outre, la faculté d'irradier par elle-même et passagèrement de la lumière; mais dans quelles limites et sous quelles conditions les phénomènes ont-ils lieu? Ce sont là

autant de questions difficiles qui restent à résoudre. On a besoin, pour cela, de se procurer de nouvelles données propres à éclairer cette branche de la science astronomique ; il faut donc faire appel au concours des observateurs. Les tributs les plus modestes, tels que celui que j'apporte en ce moment, ont la chance de n'être pas inutiles.

» Tandis que l'attention publique ne se porte qu'à des intervalles souvent fort éloignés sur l'apparition des comètes, les astronomes ont, en moyenne, chaque année, deux ou trois de ces astres à étudier. Leur nombre annuel peut même s'élever jusqu'à huit, comme on l'a vu en 1846. L'année 1861 a déjà présenté deux comètes : la première n'a existé que pour les observateurs spéciaux. Il n'en a pas été de même à l'égard de la seconde ; elle a surgi tout-à-coup avec un grand éclat, et, du moins en Europe, le phénomène s'est produit à la grande surprise du public comme du monde savant. Pendant qu'elle décrivait la partie de son cours la plus rapprochée du soleil, elle était restée confondue dans les feux de cet astre, et, lorsque nous avons commencé à l'apercevoir, elle avait déjà dépassé son périhélie et atteint un grand développement. Dans l'Amérique du Sud, notre compatriote, M. Liais, en avait reconnu l'existence dès le 11 juin. C'est seulement à la date du 30 qu'elle a été signalée en Europe ; mais il y a lieu d'admettre que c'est à partir du 24 qu'elle a commencé d'être visible dans nos contrées.

Des journaliers d'une petite ville du Gard, qui, ce jour-là, s'étaient mis en route de très-grand matin, ont aperçu l'astre quelques instants avant le lever du soleil. Leurs déclarations et les détails dans lesquels ils sont entrés ne me paraissent pas laisser de doute à cet égard.

» Du reste, ce n'est pas la première fois que l'imprévu se présente pour les comètes ; il est presque dans leurs attributs. Nous citerons à ce sujet la comète de 1843. Elle a offert, dès les premiers instants de son apparition, un tel éclat, qu'elle a été visible en plein jour. On comprend, d'ailleurs, qu'il en ait pu être ainsi, quand on considère que c'est, de toutes les comètes, celle qui jusqu'à présent s'est le plus rapprochée du soleil. Elle avait franchi néanmoins son périhélie depuis plus de 18 jours, lorsqu'elle a été observée pour la première fois à Paris.

» La nouvelle comète, qui, suivant les calculs de l'Observatoire de Paris, avait passé le 9 juin au périhélie, a montré d'abord une marche très-rapide, qui lui a fait franchir jusqu'à 14 degrés en 24 heures. Elle était partie de la constellation du Lynx, le 30 juin, et dépasse maintenant celle de la Grande Ourse, après avoir cheminé entre cette dernière et celle du Dragon. Sa vitesse, qui ne s'était ralentie d'abord que graduellement, a éprouvé ensuite une diminution rapide, et se trouve actuellement très-affaiblie.

» Dans cet intervalle, elle a présenté des aspects qui ont varié fortement. Au commencement de son apparition, la queue de l'astre oc-

cupait une espace de 40 à 45 degrés. Elle dessinait alors un fuseau légèrement tronqué vers l'extrémité tournée du côté du soleil et renfermant le noyau. L'un des bords de ce fuseau, celui qui était en regard de l'est, avait une direction rectiligne et se montrait nettement terminé, tandis que le bord opposé, de forme légèrement convexe, présentait une dégradation lente de lumière.

» Sur le bord rectiligne, à une assez grande distance du noyau, on remarquait une courte inflexion d'une courbure bien sensible. C'est là une particularité qui s'est maintenue pendant longtemps, et nous ne savons si elle a été signalée par d'autres observateurs.

» La pointe supérieure du fuseau atteignait les deux étoiles les plus brillantes du quadrilatère de la Petite Ourse.

» La grandeur du noyau se montrait à peu près égale de la planète Mars, et son éclat comparable à celui d'une étoile de 2^e grandeur. Il était entouré d'une auréole brillante et d'une assez grande étendue. A l'aide d'un grossissement de 60 fois, nous distinguons une aigrette lumineuse se détachant de la partie antérieure du noyau et le contournant presque imperceptiblement à son extrémité pour se diriger en arrière. Cette aigrette était sans doute formée par une effluve de la matière cométaire émanant du noyau et destiné à alimenter la queue.

» Le 2 juillet, la figure de la comète était changée. Jusqu'à 20 degrés à partir du noyau, la queue était épanouie avec le côté oriental

toujours rectiligne. Ensuite elle diminuait brusquement de largeur. Il restait une bande lumineuse se prolongeant sur une longueur de 45 à 50 degrés, ce qui donnait en total un développement de 65 à 70 degrés. On pouvait considérer cette forme particulière de la queue comme résultant de la juxtaposition de deux queues dont l'une n'était en longueur que le tiers environ de l'autre. Cette disposition a persisté les jours suivants. Le noyau paraissait un peu moins lumineux que la veille, soit que l'effluve de matière qu'il avait probablement fourni l'eût affaibli, soit par toute autre cause. L'aigrette, au contraire, avait augmenté en grandeur et en éclat.

» Le lendemain, la comète a été visible, comme les jours précédents, demi-heure après le coucher du soleil, alors qu'on n'apercevait encore dans le ciel que les étoiles de première grandeur. Le noyau était redevenu un peu plus brillant.

» Dès le 4 juillet, l'intensité lumineuse de la queue avait sensiblement faibli, et sa longueur était réduite à 35 degrés. Dans la soirée du 9, la comète ne commençait à se montrer qu'après les étoiles ϵ et ζ de la Grande Ourse, dans le voisinage de laquelle elle se trouvait alors placée. Le noyau restait toujours à peu près aussi brillant qu'auparavant; mais l'aigrette était devenue plus courte et moins facile à observer. La partie inférieure de la queue conservait 6 degrés de largeur, et la partie supérieure deux degrés environ.

» Dans la nuit du 29 juillet, la comète était encore bien visible. Sa lumière pouvait être comparée à celle d'une étoile de 5^e grandeur. A l'aide de la lunette, on reconnaissait que le noyau était encore bien distinct de l'auréole. La queue ne comprenait plus que quelques degrés. Elle restait toujours plus nettement terminée d'un côté que de l'autre.

» Pendant tout le cours des observations, nous n'avons jamais aperçu d'étoile à travers le noyau, ni même de l'auréole, ou du moins il en a été ainsi avec l'instrument dont nous disposions, tandis qu'il nous est arrivé de distinguer une étoile à travers la queue à un degré seulement des bords de l'auréole.

» En considérant ce fait et celui du développement de la queue, qui avait atteint de plus grandes proportions que pour toutes les comètes qui ont paru jusqu'à présent dans le dix-neuvième siècle (1), on est conduit à admettre que dans le nouvel astre, la matière cométaire était accumulée en bien plus grande quantité que d'ordinaire. Une circonstance particulière est venue confirmer cette manière de voir : tandis que, pour la plupart des comètes, la queue con-

(1) Voici la longueur de la queue des comètes les plus remarquables observées depuis le commencement de ce siècle :

Comète de 1811 :	23	degrés.
» 1835 :	20	»
» 1843 :	43	»
» 1858 :	35	»

siste dans une simple enveloppe lumineuse, ce qui est indiqué alors par un affaiblissement de lumière dans la direction de l'axe de cette queue, il n'en a point été ainsi pour la nouvelle comète. La partie centrale de sa queue se montrait plus lumineuse que les bords, et, par conséquent, la queue ne devait pas présenter de vide intérieur ; la matière cométaire en occupait toute l'étendue.

» Nous placerons encore une remarque. L'inclinaison de l'orbite de la comète a été reconnue de 85 degrés 3 minutes. Parmi les comètes, au nombre de plus de 220, dont les éléments sont connus, il n'y en a que 7 dont l'inclinaison est plus forte. Or, en appliquant aux données de l'observation les règles du calcul des probabilités, M. Cournot a été amené à conclure que des causes régulières tendaient à rapprocher les orbites cométaires du plan de l'écliptique. On voit donc que, sous ce rapport, la seconde comète de 1861 échappe encore aux conditions communes. Il y a donc lieu, d'après l'ensemble de ses caractères, de la comprendre au nombre de celles qui se placent en première ligne dans cette classe de corps célestes